

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SEANCE DU LUNDI 26 JANVIER 2015</b></p>
---

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le lundi 19 janvier 2015 pour le lundi 26 janvier 2015 à 18 heures.

**L'ORDRE DU JOUR PORTE :**

<b>M. le Maire</b>	n°1	Désignation du Secrétaire. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°2	Pouvoirs. (page 6).
<b>M. le Maire</b>	n°3	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2014. (page 16).
<b>M. le Maire</b>	n°4	Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 16).
<b>M. le Maire</b>	n°5	Communications diverses. (page 25).
<b>Mme SAUVEGRAIN</b>	n°5 bis	Communication sur le recensement. (page 26).
<b>M. GEFFROY</b>	n°6	Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques. (page 39).

**PROXIMITE ET CADRE DE VIE**

<b>Mme DE QUATREBARBES</b>	n°7	Requalification de l'avenue de l'Hôpital. Approbation de marchés après procédure adaptée. (page 39).
<b>Mme DE QUATREBARBES</b>	n°8	Requalification de la rue Fosse de Meule. Approbation de marchés après procédure adaptée. (page 42).
<b>Mme DE QUATREBARBES</b>	n°9	Travaux d'enfouissement de la rue Fosse de Meule. Approbation d'un avenant au marché. (page 43).
<b>Mme DE QUATREBARBES</b>	n°10	Travaux d'enfouissement de la rue Neuve Tudelle. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 44).
<b>Mme DE QUATREBARBES</b> <b>M. GAINIER</b>	n°11	Participation citoyenne. Composition des Conseils Consultatifs de Quartier. Approbation de la liste des membres. (page 45).

- M. POISSON** n°12 Stationnement sur voirie. Utilisation de cartes prépayées pour le règlement des droits de stationnement. Approbation d'avenants aux conventions conclues entre les buralistes, la Mairie, et la S.E.M. Orléans Gestion. Approbation d'une nouvelle convention type. (page 51).
- M. FOUSSIER** n°13 Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention. (page 51).

#### **DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Mme ANTON** n°14 Journées Environnement Santé. Pré-programme, modalités et tarifs d'occupation du domaine public. Demande de subventions. (page 52).

#### **FAMILLE, EDUCATION ET SOLIDARITES**

- M. MONTILLOT** n°15 Groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et gymnase de la Gare. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'avenants n°1. (page 58).
- M. MONTILLOT** n°16 Groupe scolaire Marcel Proust. Réaménagement du restaurant. Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 60).
- M. MONTILLOT** n°17 Temps d'Activités Périscolaires. Aide spécifique rythmes éducatifs versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Approbation d'une convention d'objectifs. (page 61).

#### **FINANCES**

- M. MARTIN** n°18 Transmission dématérialisée des documents budgétaires. Convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret et la Chambre Régionale des Comptes du Centre - Limousin. Approbation d'un avenant n°1. (page 62).

#### **PROMOTION DU TERRITOIRE, ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE**

- Mme KERRIEN** n°19 Orléanoïde 2015 - Festival de création numérique. Présentation de la programmation. Communication. (page 63).
- Mme KERRIEN** n°20 Culture et Création Artistique. Approbation d'une convention à passer avec l'E.S.A.D. et d'un avenant n°1 à la convention conclue avec le Théâtre Charbon. Attribution de subventions. (page 71).
- M. MOITTIE** n°21 Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Campagnes de restauration 2015. Demande de subventions. (page 74).

<b>M. BARBIER</b>	n°22	Centre Jeanne d'Arc. Restauration des volumes du procès en canonisation de Jeanne d'Arc. Demande de subvention. (page 74).
<b>M. BARBIER</b>	n°23	Service Ville d'art et d'histoire. Label Vill es et Pays d'art et d'histoire. Demande de subvention. (page 75).
<b>M. SANKHON</b>	n°24	Stade omnisports de La Source. Travaux d'améli oration et de mise en sécurité. Lot n°2 : Extension de la tribune couverte Marc Vagner. Approbation d'un avenant. (page 76).
<b>M. SANKHON</b>	n°25	Complexe Nautique de la Source. Interventions pédagogiques à destination des publics scolaires. Approbation d'une convention. (page 78).
<b>Mme GRIVOT</b>	N°26	Coopération décentralisée Orléans/Parakou. Équipement en matériel médical du Centre Hospitalier Départemental de Parakou. Approbation d'une convention de partenariat. (page 79).
<b>Mme GRIVOT</b>	n°27	Prestations de gardiennage et de surveillance . Approbation de 2 avenants n°2 aux marchés. (page 8 2).
<b>M. GABELLE</b>	n°28	Fêtes de Jeanne d'Arc 2015. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention. (page 82).
<b>M. GABELLE</b>	n°29	Vie associative. Don de matériel éditique réformé des écoles aux associations. Approbation de la liste des associations attributaires. (page 86).
<b>M. GABELLE</b>	n°30	Soutien aux associations et organismes divers . Attribution de subventions. (page 92).

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT URBAIN**

<b>Mme CHERADAME</b>	n°31	Projet intra-mails. Campagne de ravalement ob ligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 98).
<b>Mme CHERADAME</b>	n°32	Quartier Argonne - Nécotin - Belneuf. Ensemble pavillonnaire du Clos Notre-Dame. Action de rénovation urbaine. Redéfinition des espaces collectifs, fermeture et déclassement de venelles publiques. (page 101).
<b>M. LELOUP</b>	n°33	Politique de la ville/insertion. École de la 2ème chance. Approbation d'une convention d'objectifs. Attribution d'une subvention. (page 111).
<b>M. MARTIN</b>	n°34	O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Désignation de représentants au Conseil d'Administration. (page 111).

**RESSOURCES**

<b>M. PEZET</b>	n°35	Acquisition de véhicules légers particuliers, des accessoires et équipements. Approbation d'un marché après procédure négociée. (page 112).
<b>M. PEZET</b>	n°36	Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée. (page 113).
<b>M. CARRE</b>	n°37	Archives municipales. Numérisation de procès-verbaux du Conseil Municipal et de registres d'état civil. Demande de subvention. (page 114).

Le Maire : M. Serge GROUARD

*Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 2 février 2015.*

*Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.*

Le Maire : M. Serge GROUARD

## PROCES - VERBAL

*Le lundi vingt-six janvier deux mille quinze, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.*

***Etaient présents :***

M. GROUARD, Maire, Président ;

M. CARRE, Premier Maire-Adjoint, M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, Mme SAUVEGRAIN, 3<sup>ème</sup> Maire-Adjoint (Secrétaire), M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint ;

Mme KERRIEN, M. GEFFROY, Mmes ANTON, CHERADAME, de QUATREBARBES, GRIVOT (jusqu'à 20 h), LECLERC, MM. NOUMI KOMGUEM, FOUSSIER, SANKHON, Mme ODUNLAMI, M. POISSON, Mmes DIABIRA, CARRE, MM. HOEL, BLANLUET, Adjoints ;

MM. MOITTIE, GAINIER, Mmes ARSAC, SUIRE (à partir de 18 h 30), HOSRI, MM. GABELLE, LEMAIGNEN, LELOUP (jusqu'à 19 h 27), Mmes BARRUEL, DESCHAMPS, LABADIE, MM. PEZET, VINCOT, Mme PINAULT, MM. LAGARDE, BAILLON, BARBIER, RENAULT, Mme LOEILLET, MM. LANGLOIS, YEHOUESSI, Mme MATET de RUFFRAY, M. BRARD (à partir de 18 h 09), Mme LEVELEUX-TEIXEIRA, M. GRAND, Mmes ET TOUMI, FOURCADE, MM. de BELLABRE, LECOQ, RICOUD, Mme TRIPET.

***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (à partir de 20 h)
Mme RICARD	à	M. HOEL
M. LELOUP	à	M. MONTILLOT (à partir de 19 h 27)
Mme ALLAIRE	à	Mme LOEILLET
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI

La séance est ouverte à 18 h 05.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

Mme SAUVEGRAIN est désignée en qualité de secrétaire.

N° 2 – **Pouvoirs**

Mme GRIVOT	à	M. GABELLE (à partir de 20 h)
Mme RICARD	à	M. HOEL
M. LELOUP	à	M. MONTILLOT (à partir de 19 h 27)
Mme ALLAIRE	à	Mme LOELLET
Mme ZERIGUI	à	Mme HOSRI

\*  
\* \*  
\*

**M. le Maire** – Mes chers collègues, à la suite des événements dramatiques que notre pays a connus en ce début d'année et avec d'ailleurs les rassemblements qui ont été organisés, qui se sont produits à Orléans, notamment le samedi matin que vous avez tous en mémoire parce qu'il a été exceptionnel, j'ai pensé qu'il serait normal que le Conseil Municipal puisse s'exprimer bien sûr comme il le souhaite.

De manière tout à fait exceptionnelle et pour organiser cette prise de parole, j'ai pensé qu'il pourrait revenir à chaque groupe et à chaque sensibilité politique de pouvoir s'exprimer. Donc, les contacts ont été pris avec les uns et les autres, et vous m'autoriserez à dire que chacun en a été d'accord. C'est la raison pour laquelle je vais donner, si vous le voulez bien, la parole à 8 d'entre vous. Nous nous sommes mis d'accord sur le temps de parole également et je vous sollicite pour le respecter, c'est-à-dire 5 minutes. Si vous êtes à 5,30, ce n'est pas non plus un drame, on en est d'accord. Et puis, nous viendrons ensuite bien sûr à l'ordre du jour.

Je vous propose donc l'ordre suivant : Olivier CARRE, Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA, Florent MONTILLOT, Philippe LECOQ, Martine ARSAC, Dominique TRIPET, Jean-Philippe GRAND et Florence CARRE. Chacun d'entre vous représente les sensibilités politiques que j'ai évoquées et je considérais aussi qu'un certain nombre d'élus n'étant pas dans un parti politique, il était aussi logique qu'il puisse y avoir une expression et c'est celle de Florence CARRE qui est proposée. Je vais donc ouvrir cette prise de parole et proposer à M. CARRE de pouvoir débiter ces interventions.

**M. CARRE** – Merci M. le Maire. Comme vous tous, le 8, le 9, le 10, le 11 janvier 2015, on s'est tous réunis suite aux événements qui se produisaient parfois en cours de réunions et puis le samedi 10 et le dimanche 11 à la suite de ce qui s'est passé.

Bien sûr, il y avait la nécessité de montrer notre attachement à la liberté d'expression. Il y avait l'effroi face à l'antisémitisme renaissant, mais je crois que l'extraordinaire mobilisation qui a traversé le pays comme une onde de choc allait bien au-delà. C'était un appel du peuple à ses représentants. En tout cas, je l'ai ressenti comme cela et c'est ce que je voulais qu'on se dise ce soir.

Pour moi, il nous a fait trois interpellations. La première : ouvrez les yeux. La deuxième : remettez de l'ordre et la troisième : nous sommes là, le peuple, pour défendre nos valeurs.

Ouvrez les yeux, soyez lucides. D'abord les auteurs des crimes. Comme le rappelait l'un d'entre nous, ces djihadistes dépendent d'ailleurs plus du grand banditisme que d'un quelconque mouvement spirituel. Deuxièmement, ils n'ont pas été livrés à eux-mêmes toujours. Ils ont tous les 3

*bénéficié de dispositifs de politique de la ville dans leur jeunesse ou de soutien à l'emploi des personnes défavorisées. Ils en furent même les porte-paroles médiatiques puisque des archives ont été révélées. Cela prouve une fois de plus que nous devons être particulièrement humbles sur l'efficacité de ces politiques en tout cas au regard de leur impact sur les dérives communautaires.*

*Troisième point de lucidité : le monde est en guerre mais elle n'est pas que derrière des frontières lointaines. Elle s'insinue sur notre sol. Elle est portée par des français et le 11 janvier a sonné comme une mobilisation civile face aux dangers qu'elle représente.*

*Enfin, dernier accent de lucidité que le peuple nous a indiqué : une partie des Français préfère s'identifier à sa religion plutôt qu'à notre nation. Elle veut imposer des principes théologiques devant les lois de la République, ce qui n'est pas possible. Certes, c'est une minorité qui pense cela, mais son écho s'amplifie tous les jours auprès de la jeunesse en quête de repères.*

*Et face à ces constats, les Français exigent que nous remettons de l'ordre. De l'ordre d'abord sur le plan sécuritaire. Si de nouvelles mesures législatives sont peut-être nécessaires, il est indispensable que la loi actuelle soit appliquée sans aucune faiblesse. Si la République est attaquée, elle doit se défendre jusqu'à exclure ceux qui veulent sa mort. Les événements ont mis en évidence un certain nombre de failles dans notre appareil judiciaire. Du parquet jusqu'à la prison, la justice doit être déterminée. Il ne faut plus tergiverser. Pourquoi redonner la liberté à des femmes et à des hommes qui nous la refusent à nous ?*

*Deuxième volet de l'aspect sécuritaire : si des Français combattent la France, s'ils rejoignent les rangs de ses ennemis, alors ils n'ont rien à faire sur notre sol. Ils s'en sont exclus eux-mêmes, ce qui nécessite d'en tirer toutes les conséquences.*

*Troisième point. Nous devons cesser la complaisance qui nous incite parfois à tolérer le double langage d'Etats qui font affaire avec nous tandis qu'ils financent nos adversaires. Là encore, les Français nous demandent de remettre de l'ordre dans nos alliances. Mais remettre de l'ordre, cela vaut aussi dans les consciences et en premier lieu à l'école. On a commémoré hier le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la funeste découverte des camps d'Auschwitz. Comment l'Education Nationale peut-elle rester désarmée face à certains élèves qui nient la Shoah, où dans certaines classes cela ne peut même plus être enseignée ? Comment peut-on tolérer que la pire insulte entre gamins dans une cour de récréation en 2015, ce soit « sale juif » ?*

*Les Français demandent à l'administration de l'Education Nationale de se ressaisir et de soutenir les enseignants qui se retrouvent souvent trop seuls pour faire face à ces dérives. Que les écoles enseignent ce qui fait notre unité nationale comme notre hymne, notre drapeau, notre morale républicaine, notre histoire ! Tout cela, ce sont les bases du vivre ensemble en France. Tout a déjà été dit, tout a déjà été écrit, tout a déjà été ordonné. Mais là encore, on a préféré ne pas appliquer des textes au motif qu'ils pouvaient être ringards ou stigmatisants. Pourtant, c'est la base d'un socle commun et sans lui, l'intégration n'est pas possible. Cela n'est qu'une chimère. Là encore, le message des Français est simple : soyez fiers des valeurs qu'on vous a confiées et perpétuez les de génération en génération. Aucun jeune ne doit faire sécession de la République.*

*Enfin, ce sont les musulmans eux-mêmes qui nombreux sont venus prendre ces événements à témoin pour assumer leur responsabilité à l'égard du terrorisme au nom de l'Islam. Cette dernière phrase est le titre d'un article qui a été diffusé en France, dans la plupart des pays européens et dans beaucoup de grands journaux du Moyen-Orient pour que s'engage rapidement une profonde réforme de l'Islam visant à le rendre compatible avec l'état de droit, à assurer l'égalité entre l'homme et la femme – un sujet au combien essentiel – et à renoncer à tout acte violent à caractère prosélyte. Et là encore, la France et les musulmans de France pourraient avoir un rôle important à jouer dans cette démarche.*

*Peu de pays dans le monde tolèrent aussi largement les pratiquants de toutes les confessions, la situation dramatique des chrétiens de l'Orient nous le rappelle tous les jours. C'est que la loi de la République est au-dessus de tout car elle garantit à chacun ses droits et sa liberté, notamment sa liberté de conscience.*

*Bref, remettre de l'ordre, c'est donner à chacun des mots : liberté, égalité et fraternité, l'assurance que l'ordre public les défendra. Or, mes chers Collègues, l'ordre public, c'est nous.*

*En conclusion, je reprendrais quelques mots de cette lettre qu'un fils d'immigré, fonctionnaire de police, écrivait à la suite des événements : « Je veux dénoncer ces personnes qui déclarent s'exprimer au nom de la bonne pensée et qui parviennent toujours à expliquer les horreurs par le contexte social ou familial. De quoi parlent-ils ? Nous sommes des milliers de Français, nés à l'étranger ou en France, de la première, deuxième, troisième génération à réclamer de ne pas être spoliés de nos efforts, car ces criminels, et nous ne trouverons pas d'excuses à ces individus bien au contraire, nous les accusons de trahison. »*

*Et bien, mes chers amis, à nous de ne pas trahir ce que le peuple nous a dit le 11 janvier 2015. On a quelques semaines pour cela, pas beaucoup plus.*

**M. le Maire** – *Merci M. CARRE. Mme LEVELEUX-TEIXEIRA.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je vous remercie.*

*Chers collègues, les mots qui suivent ne sont pas l'expression officielle d'un groupe politique. Ce sont avant tout les témoignages personnels de femmes et d'hommes, élus de notre Ville, citoyens de notre République, qui comme vous tous, qui comme nous tous, ont été profondément bouleversés par les événements tragiques des 7, 8 et 9 janvier 2015. Je vais donc les lire tout simplement comme ils m'ont été transmis.*

*Maxime YEHOUESSI - Souvenons-nous des actes d'agressions terroristes intolérables de ce début d'année 2015 qu'a connus notre pays, rappelons-nous l'élan populaire de condamnations exprimées, le soutien international qui nous a été témoigné. Demeurons vigilants à notre devise républicaine à laquelle il faudrait dorénavant associer la laïcité.*

*Hayette ET TOUMI - Lorsque j'ai appris les attaques terroristes à Charlie Hebdo et à l'Hyper Cacher, plusieurs sentiments m'ont traversée : incrédulité, tristesse, incompréhension mais surtout peur. Aujourd'hui, plusieurs jours après ces attentats, nous devons réaffirmer notre attachement et protéger nos valeurs républicaines qui constituent le socle commun de notre société. Face à la peur et à la terreur, nous devons être plus forts et plus unis.*

*Michel BRARD – Après ces trois jours sombres des attentats de Paris, choqués par l'horreur de ces assassinats, nous nous sommes rassemblés citoyens anonymes à Orléans et partout en France, calmes et déterminés. Ensemble, nous avons marché, respectueux et rassemblés autour de la mémoire des victimes. Ensemble, nous avons fait silence avant d'entamer notre hymne national. Contre l'inacceptable et pour la liberté, nous nous sommes retrouvés unis dans la fraternité. Que vivent nos valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.*

*Marie-Emmanuelle MATET de RUFFRAY - Jusqu'au 7 janvier, il était commun de dire que la politique était impuissante à redonner des raisons d'espérer, que les Français étaient découragés, désabusés, qu'on était désormais dans une société du « chacun pour soi ». Ce qui s'est passé pendant ces 4 jours dramatiques et exceptionnels montre que non, les Français ne sont ni désabusés, ni découragés, ils se sont levés pour défendre la liberté, la liberté de s'exprimer. Mais certains Français se sont exclus de la République. Alors l'émotion passée, nous devons aussi tirer les enseignements de ces graves événements car les menaces restent présentes et travailler pour que la laïcité reste une valeur partagée partout et par tous.*

*Enfin pour ma part et par delà l'immense émotion qui nous a tous saisis, je voudrais surtout retenir deux choses de ces jours terribles qui nous ont tous changé. La première chose, c'est d'avoir vu la fraternité s'incarner et nous rassembler tous très au-delà de nos croyances, de nos origines, de nos sensibilités. Une fraternité d'autant plus inattendue qu'elle survenait après trois jours d'une violence absolue. Et pourtant, cette fraternité était bien présente, tangible, simple, évidente entre nous tous. Une fraternité républicaine, une fraternité simplement humaine. La seconde chose que je retiens, c'est la responsabilité qui nous incombe plus que jamais de faire vivre notre République, de l'aimer et de la*

*défendre puisqu'elle est si fragile. Cette responsabilité, nous la devons à ceux qui sont morts et nous la devons aussi bien sûr à ceux qui sont vivants, et d'abord à nos enfants, pour qu'ils puissent vivre eux aussi libres dans un pays libre. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci Mme LEVELEUX. M. MONTILLOT.*

**M. MONTILLOT** – *M. le Maire, mes chers collègues, on entend aujourd'hui par fanatisme une folie religieuse, sombre et cruelle. « C'est une maladie de l'esprit qui se gagne comme la petite vérole. Les livres la communiquent beaucoup moins que les assemblées et les discours. » Voltaire - Question sur l'encyclopédie -1771.*

*Le fanatisme, l'obscurantisme, voilà une plaie, une vérole comme le disait Voltaire mais qui est multiséculaire et qui doit être combattue par l'optimisme, le respect, la laïcité, l'éducation mais également par l'Europe.*

*L'optimisme. La France debout, les millions de Français debout à Paris comme en province, ont apporté une fabuleuse, une merveilleuse réponse à l'obscurantisme. Que peuvent d'ailleurs des milliers voire des centaines de milliers de fanatiques aussi organisés contre 66 millions de Français debout ? Rien, pas plus qu'eux face à la République de Valmy ou la République de la Résistance.*

*Le respect. On parle beaucoup de liberté d'expression. Je voudrais quand même rappeler ici, dans cette enceinte, que la liberté d'expression elle se nourrit également d'un certain nombre de contraintes : l'interdiction du négationnisme, l'interdiction de la diffamation, l'interdiction du révisionnisme, l'apologie du terrorisme. La liberté doit rimer aussi avec respect parce que la paix elle-même rime avec respect. Si nous voulons la paix en France, comme nous voulons la paix dans le monde, nous devons d'abord enseigner le respect. Catholique pratiquant, je me sens aussi bien juif, musulman, orthodoxe, protestant, bouddhiste, libre penseur, franc-maçon car j'ai appris à respecter la différence des convictions, la différence des consciences et c'est ce que j'apprends à mes enfants. Cela n'est pas un hasard si depuis des décennies, et puis au moins une décennie, je rentre à Orléans aussi bien dans les mosquées, les synagogues, les pagodes, etc. et que nous avons œuvré dans ce sens, parce que cela n'est pas du tout contradictoire, bien au contraire, avec la notion de laïcité.*

*La laïcité. L'absence de connaissance de l'autre nourrit les haines, entretient la peur et la terreur. La République laïque doit enseigner le fait religieux, au moins sur le plan de l'Histoire, pour permettre la compréhension des religions parce que c'est effectivement l'ignorance qui nourrit les peurs. Qui sait que chez les musulmans le Christ est un prophète au même titre que Mahomet ? Qui sait que Mahomet déclare avoir eu sa vision de l'Ange Gabriel comme l'Annonciation pour la Vierge Marie ? Qui connaît les codes allégoriques des religions comme la notion d'ange qui vient simplement du grec « angélos » signifiant la nouvelle ?*

*La laïcité, c'est refuser également les petites concessions quotidiennes pour acheter la paix sociale : les plats communautaires dans les cantines scolaires, l'interdiction pour les filles d'aller dans les piscines ou de faire du sport, l'ordre de fermer les yeux sur le port de la burka comme le déclarait encore récemment à la fois Malek BOUTIH mais aussi le Sénateur radical de gauche, Philippe ESNOL : « J'ai pu le constater notamment à propos du port de la burka. Il y a huit mois, alors que j'étais encore maire de Conflans-Sainte-Honorine, j'ai reçu la visite du Procureur de la République qui m'a confié que des ordres avaient été donnés pour qu'on ferme les yeux sur le port de la burka afin de ne pas reproduire les émeutes qui, à la suite d'un contrôle de police, avaient mis le feu à Trappes à l'été 2013. »*

*L'éducation parce qu'elle doit être d'abord intraitable sur les enseignants qui se comportent en complices de l'obscurantisme ou du négationnisme. Je prends pour exemple cette enseignante de Bobigny qui remettait en cause la réalité des attentats de Paris. En effet, lors d'un débat avec ses élèves de bac pro, elle avait évoqué les « soit disant flics qui avaient été tués » et avait affirmé que « les attentats ont été montés afin de pervertir la religion musulmane » Et bien, à ces enseignants, comme d'ailleurs à d'autres – et je prends le rapport Obin de l'inspection générale de 2004 qui prétend que « la science doit être prise comme une croyance comme une autre et pas plus » ou encore la déclaration de Vincent PEILLON, en novembre 2012, qui évoquait « ces disciplines que l'on ne peut enseigner librement à l'école de la République », déclaration sans suite. En ce qui concerne par exemple cette enseignante, je*

*proposerais qu'elle soit poursuivie comme l'avait été Robert FAURISSON, l'apôtre des Chants de Maldoror de Lautéamont qui en même temps était le chantre du négationnisme et qui a été exclu définitivement et radié à vie des universités. On doit avoir les mêmes sanctions aujourd'hui pour ce type d'enseignants.*

*Alors, l'éducation, c'est aussi sortir l'enfant de l'école de la rue pour le replacer vers l'éducation parentale et vers l'éducation nationale. C'est tout le travail que modestement et avec humilité, on s'efforce de mener sur cette commune avec également le principe de la veille éducative. Je voudrais juste dire qu'aujourd'hui, en 2015, alors que nous avons eu la circulaire Bartolone de 1999, alors que nous avons eu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, alors que nous avons eu la loi du 28 septembre 2008 sur la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme scolaire en France, dans notre République laïque qui affirme bien naturellement son attachement à l'éducation, et bien l'éducation ne respecte pas encore ni les circulaires, ni les lois de la République parce qu'elle ne respecte pas les obligations de transmission des informations sur le décrochage scolaire ou sur l'absentéisme scolaire.*

*Et puis, si vous me le permettez, un mot sur le peuplement. J'ai entendu parler d'apartheid. Je voudrais dire que cela m'a profondément choqué parce que quelque part, c'est faire offense à ce que fait la République et lorsque l'on voit sur Orléans, ce qui a été fait à La Source, ce qui est aujourd'hui fait à l'Argonne, est-ce qu'on a le droit de considérer que les Sourciens, que les habitants de l'Argonne sont enfermés par une décision de la République alors qu'on y a mis effectivement des dizaines pour ne pas dire des centaines de millions d'euros ? Je pense surtout dans cette affaire là que c'est quelque part considérer ou rentrer dans une excuse absolutoire.*

*Et je voudrais reprendre ici un propos de Jean-Paul SARTRE dans un livre que je vous invite à lire qui s'appelle « L'existentialisme est un humanisme ». Lui, le compagnon de route du Parti Communiste, disait ceci : « L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il se fait. Tel est le premier principe de l'existentialisme. L'homme est responsable de ce qu'il est. Ainsi la première démarche de l'existentialisme est de mettre tout homme en possession de ce qu'il est et de faire reposer sur lui la responsabilité totale de son existence. Si nous avons défini la situation de l'homme comme un choix libre sans excuse et sans secours, tout homme qui se réfugie derrière l'excuse de ses passions, tout homme qui invente un déterminisme est un homme de mauvaise foi. Ceux qui se cachent par des excuses déterministes leur liberté totale, je les appellerai lâches. » Je vous remercie.*

**M. le Maire** – Merci M. MONTILLOT. M. LECOQ.

**M. LECOQ** – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, en abattant Charlie Hebdo, l'obscurantisme belliqueux, la barbarie aveugle de l'islamisme radical l'ont fait entrer au panthéon des combattants de la liberté. Ils en ont fait un symbole planétaire qu'il n'était pas auparavant. Ils ont donc échoué.

*En s'attaquant à la liberté de penser, à la démocratie, ils voulaient atteindre et mettre à genoux la République, ses fondements, ses principes, ses valeurs. Mais la République s'est dressée digne par les cœurs fiers de 4 millions de Marseillaise. Ils ont là aussi échoué.*

*Mais le coup a porté fort. C'est un coup de semonce pour toute la nation occidentale, le rappel du prix de notre liberté d'être et de penser, un rappel de ses fondements. Comme toujours, l'unité a surgi du chaos, spontanée, sincère, une impressionnante dignité de cette foule innombrable et compacte par son calme déterminé était l'essence même des lumières de la civilisation opposées aux ténèbres de la barbarie et de la bêtise.*

*Dans ce drame, nul n'est sorti indemne et la nation retient encore son souffle, sa colère froide. Bien malin aujourd'hui, celui qui peut dire la couleur réelle de cette colère. Certains se sont crus autorisés à s'approprier l'indignation nationale, à la colorier, lui attribuer un camp. Certains, la main sur le cœur, ont même osé désigner au nom de la liberté de s'exprimer ceux qui n'auraient soi-disant pas le droit de le faire c'est-à-dire leurs concitoyens qui ne pensent pas comme eux. Mais attention, le moment venu, cela risque de souffrir de grandes déconvenues car dans la rue, ce n'était pas un camp qui chantait sa douleur, ce n'est pas non plus un clan qui pleurerait ses morts, c'était le peuple français qui se dressait*

*contre l'inacceptable et certains semblent oublier un peu vite qu'en démocratie heureusement, ce ne sont pas les observateurs, ni les clans qui font l'Histoire, mais ce sont les urnes. Et le peuple français, l'heure venue, souverain, seul légitime dira lui-même dans les urnes les couleurs de sa colère contre ceux qui trahissent sa volonté profonde. Alors, il débusquera les vrais responsables qui se cachent aujourd'hui derrière leur petit doigt, drapés dans les rideaux opaques de la morale politicienne. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – Merci M. LECOQ. Mme ARSAC.

**Mme ARSAC** – Merci M. le Maire. Mes chers collègues, nos pensées vont à ceux qui ont disparu et à leurs proches, tués à cause de leur libre expression, de leur religion, de leur fonction et parce qu'ils étaient là au mauvais moment, au mauvais endroit. Les actes qui se sont déroulés récemment sont dramatiques en France mais aussi dans une vingtaine de pays du Niger au Pakistan. A travers la France, c'est l'Europe qui a été attaquée. Il s'en est suivi un moment de grande ferveur et dégagé un désir d'unité. Nous vibrons encore d'indignation, d'émotion de cette communion républicaine si fortement ressentie. Il faut à présent en tirer les leçons, ne pas avoir peur.

*En faisant de Charlie et ses caricaturistes leur cible, les terroristes ont voulu remettre en cause les valeurs fondamentales que sont la liberté d'expression, la liberté de la presse, le pluralisme, la liberté de penser. Plutôt que de nous retrancher dans la peur, nous avons osé défiler, chanter fièrement notre hymne national, arborer notre drapeau et clamer notre foi dans notre démocratie. Ces attentats commis au nom d'un extrémisme sanguinaire qui n'est pas l'Islam, sont venus nous rappeler douloureusement à quel point ses fondamentaux sont fragiles. Il ne faut pas en rester là : Garder le sens des responsabilités.*

*Certes l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'O.N.U. en 1948 a bien un caractère absolu : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. » Toutefois, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen – le texte de 1789 qui a force constitutionnelle – montre clairement qu'il n'y a jamais de droit sans bornes. Rappelons l'article 4 : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. » Trouver, apprécier l'équilibre n'a rien de facile, mais à l'aune des événements de janvier, on ne peut qu'en appeler au sens des responsabilités.*

*Mieux comprendre et mieux nous connaître. Pour nous Centristes, la démocratie vise à porter au plus haut la conscience et la responsabilité des citoyens. C'est la charte des valeurs du Modem, article 2. Notre devoir aujourd'hui est d'apprendre à mieux vivre ensemble, à mieux connaître les cultures, les religions, à mieux nous écouter les uns, les autres. Refuser la division et choisir la solidarité entre toutes les composantes. Comment vivre son engagement ou son non-engagement religieux dans le respect de l'autre ? Face à la montée des intégrismes, la laïcité est essentielle et nous, élus, nous devons en faire la promotion comme élément fondateur de notre socle républicain. En même temps, on ne peut se contenter au nom de la sécurité de ne compter que sur les forces de l'ordre. Chacun peut aussi exercer ses qualités de contact et d'attention, être responsable là où il vit, contribuer à la solidarité de proximité. Il faut agir.*

*L'intégration. Le djihadisme mondial est devenu endémique, il convient d'apporter des réponses qui se situent d'abord à l'échelon européen et international : les flux migratoires, la surveillance des frontières, les opérations militaires, l'aide aux pays émergents sont autant d'enjeux qui engagent prioritairement l'Europe et les relations internationales. Dans notre pays, les difficultés d'intégration, comme le niveau d'abstention aux rendez-vous électoraux, appellent des actions prioritaires tendant à restaurer la pédagogie du civisme au quotidien dans les familles, à l'école, dans les associations et dans les communes.*

*Au niveau de l'éducation et de la culture, tous les enfants de France sont touchés. Nous sommes tous responsables de leur devenir. C'est par l'éducation, l'enseignement de la culture dans toute sa diversité que les enfants apprennent à vivre ensemble. Ceci nécessite que priorité soit donnée dès le plus jeune âge à la maîtrise de notre langue, la richesse de son vocabulaire offrant à tous la gamme la plus large d'expression de ses convictions et la compréhension des autres. Cela s'appelle la liberté et la tolérance.*

*Nous avons aujourd'hui une responsabilité collective, celle de défendre des valeurs héritées de notre histoire.*

**M. le Maire** – *Merci Mme ARSAC. Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *M. le Maire, mes chers collègues, le Front de Gauche salue l'extraordinaire riposte du peuple français dans sa diversité, son pluralisme face aux actes criminels et odieux qui ont endeuilé notre pays entre le 7 et le 9 janvier dernier. Des millions de Françaises et de Français, de citoyennes et de citoyens, de toutes origines, ont manifesté dans l'unité et la dignité pour rejeter le terrorisme, la haine, les racismes, les discriminations de toute sorte et pour la liberté de la presse, les libertés.*

*Dès la prise de connaissance de l'attaque contre Charlie Hebdo, des rassemblements ont vu le jour à l'initiative de citoyens, d'élus locaux où nombre de nos concitoyens ont dit leur émotion, ont dialogué, se sont écoutés, ont rendu hommage aux victimes en disant à l'unisson leur rejet le plus absolu de l'intolérance, de la violence et du racisme. C'est ce qui s'est passé à Orléans.*

*Ce grand sursaut républicain a montré une exigence très forte de fraternité, de bien vivre ensemble dans les valeurs de la République, de rejet des communautarismes et de toutes les dérives mafieuses, intégristes et sectaires - et nous insistons sur le côté sectaire et meurtrier de ces courants intégristes qui profitent du désarroi et de l'exclusion sociale. Ce sursaut a été rendu possible en prolongement du travail et des multiples efforts réalisés au quotidien et dans la proximité, dans les quartiers et dans les territoires par les associations, les agents publics, les élus locaux et par nombre de citoyens qui font vivre dans des situations souvent difficiles de crise et d'exclusion sociale, les valeurs fondamentales de la République, de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et du bien vivre ensemble. Chacun le mesure après ces événements. Il est extrêmement important de conforter cet élan citoyen qui vient de s'exprimer si fortement. Cela revient à consolider, bien au-delà de ce qui est entrepris aujourd'hui, tout ce qui fait société, tout ce qui donne les moyens de vivre, de vivre ensemble et tout ce qui donne confiance aux hommes et aux femmes, aux jeunes dans leur capacité à réaliser des projets communs.*

*Le meilleur moyen pour lutter contre l'obscurantisme, c'est un meilleur accès à l'éducation, à la culture, le droit à l'emploi, au logement et une vie décente pour toutes et tous. La situation exige que des moyens financiers à la hauteur des enjeux soient véritablement déployés aussi en soutien à la vie associative, à la citoyenneté et à la démocratie pour développer toutes les solidarités et pour que chacune et chacun ait bien toute sa place dans notre société.*

*En disant cela, nous pensons particulièrement aux quartiers touchés davantage par les difficultés sociales, la précarité, la faiblesse des revenus et ce n'est pas le moment de les laisser tomber. Toutes les mesures permettant de vivre ensemble, une politique de la ville à la hauteur, le refus de leur stigmatisation et de tous les amalgames sont à prendre sans délai. Il faut aussi des moyens pour redonner un espoir à notre jeunesse et notamment un avenir dans la nation assez franche de la jeunesse fragilisée et en danger.*

*Tout cela est-il compatible avec la baisse importante et inédite des dotations de l'Etat aux communes, aux départements et aux régions, avec les politiques d'austérité qui sont mises en œuvre depuis des dizaines d'années ? Incontestablement non. Elle entraînera inéluctablement la réduction et la dégradation de services essentiels rendus aux populations, en particulier à celles et ceux qui sont les plus durement frappés par les difficultés, avec le risque d'accroître les situations d'exclusion, de décrochage, d'errance, de fragmentations du tissu social, avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer. En outre, le mouvement sportif, les acteurs culturels, sociaux, l'éducation populaire qui font la richesse de notre République et qui sont si utiles à la jeunesse paieront et paient déjà le prix fort de ces restrictions. La baisse des dotations sera enfin un coup dur pour l'investissement public porté à plus de 70 % par les communes et donc pour l'emploi. Elle pose problème face aux énormes enjeux qui viennent de faire irruption avec ces événements tragiques. L'annonce par le Premier Ministre d'une prochaine loi de finance rectificative afin de donner davantage de moyens à l'armée, à la gendarmerie, à la police nationale et aux renseignements doit, à notre sens, impérativement s'étendre à la justice et aux collectivités territoriales. Elle doit donner l'occasion d'entamer un réexamen du plan de réduction des dotations comme l'ont*

demandé les 13 300 conseils municipaux ayant adopté la motion de la l'association des Maires de France.

*Enfin, certaines et certains d'entre vous sont certainement surpris de ma tenue vestimentaire. L'équipe de Charlie Hebdo aurait su leur rendre hommage avec l'irrévérence qui les caractérisait – je n'ai pas leur talent –. Alors ce soir, je le fais à la manière africaine au sortir du deuil en arborant une tenue colorée et je rends hommage autant à l'équipe de Charlie Hebdo qu'à toutes ces femmes victimes qui ont subi dans les mêmes temps ou subissent actuellement l'innommable de la part des mêmes. Que ce soit au Nigéria où des jeunes femmes sont enlevées, violées, mariées de force, où des petites filles sont transformées en bombe humaine par ces mouvements sectaires assassins qui ont sévi à Charlie Hebdo. A ces plus de 2 000 personnes qui ont été massacrées par Boko Haram dans 6 villages suppliciés ces derniers jours. Et puis aussi une pensée particulière à ces femmes, fillettes, bébés qui en République Démocratique du Congo sont violées, torturées, mutilées, dépecées dans l'indifférence la plus totale, mais pas désintéressée pour les entreprises qui se disputent des territoires regorgeant de richesses. Nous demandons la comparution de ces criminels devant le tribunal pénal international de la Haye.*

*A elles comme aux autres, j'ai envie de leur dire au nom des valeurs qui font de notre pays :*

*Boyeyi malamù na bandeko ya bassi ya Africa, pe ya mokili mobimba  
Boyeyi bolamù na mboka ya Droits de l'Homme et de la Femme  
Boyeyi malamù na France !*

*ce qui veut dire :*

*Bienvenue à mes sœurs africaines et d'ailleurs (victimes de torture et d'actes de barbarie)  
Bienvenue aux Pays des Droits de l'Homme et de la Femme ;  
Bienvenue en France !*

*Merci.*

**M. le Maire** – *Merci Mme TRIPET. M. GRAND.*

**M. GRAND** – *Merci Mme TRIPET. M. le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, c'est la sidération, la tristesse qui ont saisi chacun d'entre nous le 7 janvier et les jours suivants. Cette émotion nous a tous unis le 11 janvier au-delà de nos divergences. Plus encore que la seule liberté d'expression, ce sont aussi les autres valeurs fondamentales de notre République qui ont été attaquées. Nous devons être fiers du mouvement citoyen qui s'est levé spontanément et dignement pour défendre les valeurs de la République : la démocratie, la tolérance, la liberté et la laïcité lors des marches qui ont suivi ces événements dramatiques. Les citoyens nous ont donné une leçon de démocratie et nous devons être à la hauteur des enjeux que ces actes barbares ont mis en lumière.*

*Au temps de l'émotion a succédé le temps de la réflexion et du débat sur les réponses à apporter puis viendra le temps de l'action. En effet, si nous devons prendre toute la mesure de ce qui s'est passé et tout faire pour éviter que cela ne se reproduise, nous ne devons pas agir dans la précipitation, prendre des décisions sous le coup de l'émotion en apportant une réponse simpliste qui nous entraînerait dans une dérive sécuritaire. Nous devons combattre pied à pied les discours obscurantistes qui amalgament islam et terrorisme. Il convient de rappeler et rappeler encore que plus de 9 victimes sur 10 de ces intégristes, qui manipulent le fait religieux pour de simples logiques de pouvoir, sont de par le monde des musulmans. C'est sur les raisons et les causes d'une telle radicalisation barbare que nous devons nous concentrer. Les solutions se trouvent dans l'éducation, dans une lutte concrète contre les discriminations, dans une véritable intégration culturelle, économique et citoyenne à part entière. De nombreux jeunes Français se sentent exclus, souvent avec raison. Nous ne devons pas laisser ces jeunes sans espoir se faire happer par des réseaux parallèles les amenant vers une dérive extrémiste. Nous devons œuvrer dès aujourd'hui, afin de réduire ces discriminations et créer enfin de réelles conditions d'intégration sur ces différents plans. Les actes terroristes qui ont frappé la France ont révélé la force de notre pays capable de s'unir autour de ses valeurs. Ils ont également mis en lumière ses faiblesses. Appuyons-nous sur nos forces pour combattre nos faiblesses. Notre Ville pourrait ainsi favoriser les initiatives citoyennes, mobiliser les acteurs associatifs, éducatifs, professionnels pour que*

*tous ensemble nous puissions élaborer les réponses nécessaires. La rencontre des différentes cultures ne doit pas être vue comme un risque mais comme un enrichissement. Les citoyens nous ont donné une leçon de démocratie et nous devons avant tout autre chose prolonger ces moments de réflexion, de dialogue et de débats entamés à l'occasion de ces jours de rassemblement.*

*Vivre ensemble, voilà un grand projet pour notre Ville dont le forum citoyen pourrait s'emparer pour favoriser un développement solidaire et construire une ville à vivre. A l'échelle de notre Ville, dans chacune de nos rues et chacun de nos quartiers, nous devons donner du sens à la mobilisation du 11 janvier en échappant aux postures et aux petites phrases, et en donnant corps au dialogue citoyen. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Merci M. GRAND. Mme CARRE.*

**Mme CARRE** – *Bonsoir. On a depuis des années par approche philosophique ou par calcul politique fermé les yeux. J'aimerais qu'au sein de l'équipe municipale on ne dise plus : « Ce n'est pas le moment » ou « qu'est-ce qu'on peut faire ? » Il faut aller dans les quartiers. Il faut protéger en les formant les personnes qui y travaillent et qui sont au contact de par leurs activités associatives. Il faut aller dans les associations et dans les écoles pour expliquer clairement ce qu'est la République. Ce ne sont pas les lois de la République qui doivent s'adapter mais les personnes qui vivent en France qui doivent s'adapter aux lois de la République.*

*Il faut que les responsables politiques nous aident, nous élus locaux, en mettant de nouveau sur le devant de la vie quotidienne les concepts républicains qui sont les nôtres et qui permettront à nos enfants et à nos petits-enfants de vivre libres.*

**M. le Maire** – *Merci Mme CARRE. Ecoutez, je voudrais vous remercier très sincèrement les uns et les autres, chacune et chacun d'entre vous pour vos prises de parole qui sont à la hauteur des événements que nous venons de vivre. Je tiens véritablement à saluer vos prises de parole et je pense qu'en ce que vous avez dit, je ressens le fait que vous avez chacune et chacun raison dans vos propos, avec vos sensibilités différentes, avec vos manières d'approcher la réalité, nous sommes au cœur de l'essentiel. En tout cas, je le ressens dans ce qui a été dit.*

*Ces événements dramatiques bien malheureusement nous ont peut-être ouverts les yeux. Peut-être que nous avons enfin compris ce que quelques-uns disent depuis longtemps et trop longtemps, sans être entendus, sans parfois même être écoutés ou parfois en ayant été marginalisés faute d'être dans ce qu'on appelle, je le crois à juste titre, la pensée unique, la pensée du moment. Et peut-être que ceux qui ont dit depuis des années un certain nombre de choses auraient mérité d'être davantage écoutés au lieu parfois d'être rejetés. Qu'avons-nous compris ? Nous avons compris deux choses pourtant tellement évidentes. D'une part, la profondeur des lignes de fractures qui parcourent notre société, la nôtre et qui ne peuvent pas se résoudre, en tout cas je le crois même si cela est sans doute nécessaire, par quelques crédits, quelques moyens de plus. Toujours plus pour finalement, disons-le, être dans cette forme d'hypocrisie qui ne veut pas nommer les choses, qui ne veut pas les dire et qui s'achète une bonne conscience. Et puis, la deuxième chose que nous avons peut-être enfin comprise, ce sont les fractures qui parcourent le monde lui-même et qui ne cessent de s'accroître. Car enfin, ce terrorisme, il ne vient pas de nulle part, il prend ses racines là où sont les lignes de fractures et notamment, mais pas seulement, sur le pourtour méditerranéen. Les crises en Irak, en Syrie, en Libye, celles d'avant en Afghanistan sont bien le terreau qui a aidé à cette germination et qui la répand un peu partout dans le monde. Et l'on pourrait remonter encore antérieurement et qu'elles sont d'ailleurs de ce point de vue, parce qu'il faut s'interroger aussi là-dessus, quelles sont les politiques étrangères qui ont été menées et à quoi ont-elles abouties ? Si ce n'est à un grand désastre.*

*Au-delà des événements, ce que nous avons, je crois, ressenti c'est la maturité de notre pays. Bien sûr avec ses faiblesses mais avec quelle force et quel calme ! L'aurait-on imaginé ? Ces millions de personnes qui sont descendues dans la rue, très largement spontanément d'ailleurs, sans aucune violence, simplement avec la manifestation de cette force, de cette détermination. Et nous avons tous, je crois, été profondément touchés par cette manière de faire et ce que nous avons vu également qui a été, je l'ai prise comme telle, une formidable leçon, c'est la dignité – vous l'avez dit les uns et les autres – de la réaction du peuple français. Il y a eu deux titres dans la presse qui m'ont marqué. Le*

*premier qui, je le pense, est le plus juste, c'est le titre de Libération : « Nous sommes un peuple » et le deuxième titre que je trouve assez complémentaire – pour une fois, direz-vous – celui du Figaro : « La France debout ». Je crois que ces deux titres résument ce qui vient de se passer.*

*Alors maintenant nous, responsables politiques, chacune, chacun d'entre nous, nous sommes appelés à quoi au regard de cette force, de ce calme, de cette dignité ? Je crois que nous sommes appelés à trois choses. La première, cela a été dit aussi, c'est la dignité : la dignité du débat, la dignité des comportements parce que nous devons être à la hauteur du peuple que nous représentons et qui nous fait confiance en nous élisant. C'est cela aussi et fondamentalement la République. La République, ce sont les représentants que le peuple souverain désigne et le peuple s'est trop longtemps considéré comme mal représenté. Il nous l'a souvent dit. Il nous a critiqué. Et bien, je crois que nous avons cette responsabilité aujourd'hui que de permettre d'aider à la réconciliation du peuple et de ses représentants. Et cela, c'est le fondement de la démocratie.*

*Alors, mes chers collègues, nous pouvons y travailler tous ensemble. Cela ne veut pas dire que nous sommes dans une sorte d'unanimité où tout le monde est d'accord sur tout. Cela n'est pas la démocratie non plus mais nous pouvons nous hisser à la hauteur de cette responsabilité.*

*La deuxième chose, c'est la lucidité. En tout cas, je voudrais la qualifier comme telle, la lucidité de l'analyse. Avec beaucoup de détermination, mais beaucoup de modestie également, car qui peut prétendre détenir la vérité, quelle est telle ? Il y a quelques éléments là dedans qui me tiennent à cœur. C'est d'abord – et cela a été dit aussi – de cesser parce que nous y sommes tous un peu dans cette sorte d'hypocrisie et de complaisance. Nous sommes également et notre société a souvent été, je le crois, au nom de cette bien pensance dont on ne sait pas exactement ce qu'elle est mais que l'on ressent, dans la logique de l'excuse. Et cette logique de l'excuse, elle est un aveu d'impuissance. Alors, il va bien falloir que l'on en sorte.*

*Et puis, cette lucidité nous impose de ne pas procéder par des manières simplistes qui tendraient aux amalgames dans lesquels d'ailleurs on veut nous entraîner. Vous l'avez rappelé aussi. Donc attention à ces logiques très pernicieuses, incroyablement pernicieuses de l'amalgame.*

*Et pourtant, c'est de répondre aussi à ces lignes de fractures. Mais en revanche, ce que personnellement je n'accepte pas – mais c'est très personnel – c'est que l'on puisse une nouvelle fois revenir à un discours qui, de mon point de vue est forcément critiquable, de manière à rendre responsable et donc coupable notre société toute entière. Oui, il faut répondre aux besoins d'espoir, il faut réduire ces fractures et ces faiblesses, mille fois oui, mais arrêtons cette logique d'autoculpabilisation. Ce terrorisme, que je sache, il est partout dans le monde. Si notre société française était si critiquable et bien alors, il ne prendrait racine que chez nous. Quelles sont les régions du monde qui ont été épargnées ? Aucune. Je pense que l'on se tromperait profondément si, une fois de plus, on rentrait dans cette logique là.*

*Enfin, la troisième chose qui nous est demandée, c'est de l'action. C'est notre responsabilité. Je crois qu'il y a trois types d'actions complémentaires. La première, je le dis avec force, si nous restons comme c'est le cas aujourd'hui et comme ce fut le cas hier dans une seule logique de protection de notre pays, de notre société contre ce type d'actions, et bien nous nous trompons, nous n'y arriverons pas et d'ailleurs nous n'y sommes pas arrivés. Nous devons entrer dans une logique d'éradication de ces menaces. Lorsque nous aurons produit cette petite révolution intellectuelle, alors nous obtiendrons sans doute, dans la lutte au quotidien contre ces menaces, beaucoup plus de résultats même si nous n'aurons jamais 100 % de ces résultats. La deuxième, vous l'avez dit, c'est de s'inscrire dans un projet de société redonnant l'espoir. Et tout cela doit se décliner dans des politiques opérationnelles. Nous avons engagé, c'est vrai, des politiques en matière de réussite éducative. Et bien, il faut les approfondir. Il faut chercher les clés pour les rendre plus effectives encore. Donc, il y a beaucoup de travail sur tout cela.*

*Et puis, il y a nécessairement à l'échelle nationale et bien évidemment européenne, parce que c'est une clé des solutions, la question de notre politique étrangère. Ce n'est pas nécessairement le lieu d'en débattre ici mais dès lors que ces menaces s'inscrivent dans des réseaux internationaux, dans des déstabilisations, il y a la nécessité de faire le bilan de ce que nous faisons depuis des décennies. En effet, à chaque fois que l'on intervenait quelque part, on nous a expliqué que c'était des valeurs et des intérêts qui nécessitaient cela. Et quel est le résultat aujourd'hui ? Des pays qui sont déstructurés, des*

*pays qui ont explosé, des pays qui n'existent plus que virtuellement. Que ce soit au Moyen Orient avec la question de l'Irak fondamentalement. Qu'avons-nous fait en Irak ? Qu'est-ce que d'autres pays ont fait depuis des années en Irak ? Qu'est-ce que nous continuons de faire en Syrie ? Qu'est-ce que nous avons fait en Libye ? Alors bien sûr que ce sont peut-être des questions qui n'obtiendront pas le consensus mais aujourd'hui, il me semble nécessaire de les poser pour refonder une politique étrangère que, de mon point de vue, nous avons eue antérieurement et qui avait d'ailleurs produit d'autres résultats autrement plus heureux et que parfois les alignements que la France a opérés ne sont pas forcément les choix qu'il aurait convenu de faire. Maintenant, il est évidemment simple de dire cela. L'action est beaucoup plus difficile et c'est pour cela que d'ailleurs j'appelle personnellement cette construction européenne de mes vœux pour qu'enfin émerge un véritable acteur politique qui puisse exister à parité avec les grandes puissances actuelles.*

*Pardon d'avoir été un tout petit peu long, le sujet est d'importance. Nous n'allons pas évidemment l'épuiser ce soir mais, encore une fois, je veux vous renouveler mes remerciements à chacune et à chacun des intervenants pour la qualité et l'élévation de vos propos.*

*Nous allons maintenant, si vous en êtes d'accord, revenir ou en venir plus exactement au déroulé plus prosaïque de l'ordre du jour mais qu'il est également nécessaire pour que les affaires quotidiennes de notre Ville puissent avancer.*

N° 3 – **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 novembre 2014.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours des mois de décembre 2014 et janvier 2015 :

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<b><u>MARCHES</u></b>		
14-430	9/12/14	Centre Charles Péguy. Approbation d'un contrat de cession de spectacles. Association Auramusic Prod. Montant total 1 800 € nets de T.V.A.
14-431	9/12/14	Centre Charles Péguy. Centenaire. Approbation d'un contrat de cession de spectacles. Association Auramusic Prod. Montant global 1 000 € nets de T.V.A.
14-492	12/12/14	Centre Charles Péguy. Contrat de spectacle. Association l'Atelier du 1 <sup>er</sup> Acte. Montant global maximum 4 080 € T.T.C.
14-495	12/12/14	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2014. Contrats de cession de spectacles. Association Musique et Equilibre 650 € nets de T.V.A. Association AMC & les Tontons Tourneurs 2 000 € T.T.C. Société AGORA Productions 2 200 € T.T.C.

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
14-496	10/12/14	Direction des Sports. Orléans Vous Coach. Ecole Municipale d'Initiation Sportive. Activités 2014 - 2015. Approbation de conventions de prestations de services. U.S.O. Patinage Artistique à titre gracieux, Orléans Gestion à titre gracieux, Club Saint Marceau Orléans Tennis de Table 1 240 € nets de T.V.A., U.S.O. Handball 1 302 € nets de T.V.A.
14-498	10/12/14	Théâtre Gérard Philippe. Contrat de cession de spectacle. Label Caravan. 3 850 € T.T.C.
14-502	12/12/14	Musée des Beaux Arts. Exposition Maurice Genevoix. Contrats de prestations de services. Mme Laure SCIPION, graphiste. Montant total.3 597 € T.T.C. Les Mécanos de la Générale. Montant total 4 000 € T.T.C.
14-503	17/12/14	Conservatoire. Contrat de prêt gratuit d'un instrument de musique par la Ville de Fleury-les-Aubrais.
14-504	12/12/14	Collecte sur site, affranchissement et acheminement à vitesse normale (prioritaire) des colis pour la France et l'international pour le compte de la Ville d'Orléans. La Poste. Sans montant minimum et pour un montant maximum de 6 000 € T.T.C.
14-508	16/12/14	Poste de gaz de l'école des Capucins à Saint Jean le Blanc. Contrat à passer avec GRDF.
14-517	28/12/14	Restauration des octrois du pont George V et du monument aux morts Saint Marceau. Relance du lot 3 : menuiserie - peinture des octrois du pont George V. Société HOM'SERVICES. Avenant en plus-value de 412,80 € T.T.C.
14-518	28/12/14	Direction de l'Événementiel. Marché de Noël 2014. Lot 1 : conception et réalisation de la décoration et de l'éclairage événementiels du marché de Noël. Avenant n° 1. Société MELLOW EVENEMENT. 22 215,55 € T.T.C.
14-524	28/12/14	Théâtre d'Orléans. Mission d'étude économique, juridique et organisationnelle. Approbation d'un contrat de prestations intellectuelles. Groupement AARPI Baron Aidenbaum & Associés et Public Impact Management. Montant total 17 760 € T.T.C.
14-525	28/12/14	Maintenance de l'application Ermès. Acquisition de modules et de licences supplémentaires, prestations d'assistance. Société ARCHIMED. Montant minimum 12 000 € T.T.C. Montant maximum 96 000 € T.T.C.
14-528	5/01/15	Maîtrise d'œuvre pour le réaménagement du parking de la place Ernest Renan. Avenant n° 1 : passage de la rémunération provisoire à la rémunération définitive.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
15-07	13/01/15	Assurance Tous Risques Expositions et Œuvres en Dépôt. Groupement GRAS SAVOYE / AXA ART. Marché à bons de commande sans minimum et avec un maximum de 18 000 € T.T.C. par période.
15-08	15/01/15	Collégiale Saint Pierre le Puellier. Exposition de CIEU. Galerie Gil Bastide. Montant global 8 400 € T.T.C.
15-09	13/01/15	Direction de l'Information et de la Communication. Conception d'une campagne de communication multi-supports grand public pour le Festival de Loire 2015 et les animations d'été 2015. M. Samuel ROUX, graphiste. Montant du marché 21 560 € T.T.C.
15-10	13/01/15	Maîtrise d'œuvre pour la requalification avenue de l'Hôpital. Avenant n° 1 : passage de la rémunération provisoire à la rémunération définitive.
15-11	14/01/15	Parc Floral de la Source, Orléans Loiret. Spectacle « J'emballer ». Compagnie Fabrika Pulsion. Montant global 1 336 € T.T.C.
15-16	16/01/15	Vie Associative. Galette des associations et forces vives orléanaises du 20 janvier 2015. Approbation de la convention à passer avec le lycée Pothier pour l'utilisation de son parking.
15-19	20/01/15	Mission d'accompagnement à la formalisation du plan stratégique local portant sur le quartier de La Source, Orléans avec élaboration de schémas d'aménagement. Groupement ER.amp / RIO / REPERAGE URBAIN pour un montant de 71 100 € T.T.C.
15-20	19/01/15	Assurance Protection Juridique. Groupement BRETEUIL Assurances / Mutuelle Alsace Lorraine Jura. 4 914,94 € T.T.C.
15-24	20/01/15	Festival de Loire et animation des quais de Loire. Contrat de mission d'assistance avec M. Yves DUPONT. Montant des honoraires 15 600 € nets de T.V.A et montant des frais de déplacement plafonné à 1 500 € T.T.C.

#### EMPRUNTS

14-471	9/12/14	Réalisation d'un emprunt de 10 000 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire Centre.
--------	---------	--

#### ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION

14-454	31/12/14	Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Argonne Liliane COUPEZ sise boulevard Marie Stuart. Approbation d'un bail professionnel avec la S.I.S.A. (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires).
14-456	6/11/14	Centre Charles Péguy. Approbation d'une convention de prêt d'ouvrages, à titre gracieux, à passer avec la Bibliothèque Nationale Universitaire de Strasbourg.

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
14-497	2/12/14	Palais des Sports. E.C.O. C.J.F. Athlétisme. Approbation d'une convention de mise à disposition.
14-506	12/12/14	Locaux sis 17 rue des Frères Chappe. Collège Montesquieu. Approbation d'une convention de mise à disposition.
14-509	12/12/14	Prêt d'un parquet Junkers avec marquage basket-ball. Société INGESPORT. Approbation d'une convention de mise à disposition.
14-510	12/12/14	Salle Albert Camus. Comité des Fêtes Loire Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des vide-greniers.
14-515	12/12/14	Salle Belle Croix. Comité des Fêtes de la Barrière Saint-Marc. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
14-520	28/12/14	Salle Albert Camus. Service Loire Risques Transports de la Direction Départementale des Territoires. Approbation de l'avenant à la convention de mise à disposition pour des examens.
14-523	28/12/14	Muséum. Approbation d'un contrat de prêt, à titre gracieux, à la Mairie de Tours d'un renard polaire naturalisé et d'un moulage.
14-527	28/12/14	Pavillon sis 32 rue Pierre et Marie Curie à Orléans. Les Résidences de l'Orléanais – O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation.
14-529	5/01/15	Locaux 2 rue des Anglaises. Musique Municipale d'Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition.
15-01	12/01/15	Association des Jeunes du Laos et de leurs Amis. Approbation d'une convention d'occupation de locaux. Redevance annuelle de 20 €.
15-04	12/01/15	Salle de la Cigogne. Association « Le Cercle des Âges ». Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
15-12	12/01/15	Pavillon sis 26 rue Vieille Levée. Les Résidences de l'Orléanais - O.P.H. d'Orléans. Approbation de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition.
15-13	20/01/15	Théâtre Gérard Philipe. Approbation de deux contrats de cession de spectacles : Aurachrome Théâtre pour un montant maximum de 3 700 € T.T.C. Bobine Théâtre pour un montant maximum de 4 410 € nets de T.V.A.
15-21	19/01/15	Bâtiments communaux. Révision des loyers.

---

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
<u>DONS ET LEGS</u>		
14-519	6/01/15	Archives municipales. Acceptation d'un don.
15-02	14/01/15	Archives municipales. Acceptation d'un don.
<u>ASSURANCES</u>		
14-501	10/12/14	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureurs (débitéur de l'indemnité).
14-511	12/12/14	Acceptation d'une indemnité provisionnelle d'assurance. Centre de Conférences. SAGENA. 500 000 €.
14-512	12/12/14	Acceptation d'une indemnité définitive d'assurance. Centre de Conférences. SAGENA. 118 553,54 €.
14-513	12/12/14	Acceptation d'une indemnité définitive d'assurance pour le compte d'Orléans Gestion. Dommages immatériels pertes d'exploitation Centre de Conférences. SAGENA. 135 000 €.
14-514	12/12/14	Acceptation d'une indemnisation dans le cadre d'un dossier d'assurance. Centre de Conférences. SAGENA. 32 622,01 €.
14-516	16/12/14	Acceptation d'une indemnité d'assurance. Sinistre automobile. Véhicule 430 ZG 45. SMACL. 359,72 € T.T.C.
14-521	6/01/15	Acceptation d'indemnités d'assurance. Accident Automobile. Véhicule BY-076-QY. 3 576,04 € T.T.C.
15-05	14/01/15	Acceptation d'indemnités de sinistres. Tiers ou assureur (débitéur de l'indemnité).
<u>ALIENATIONS</u>		
14-530	5/01/15	Cession de trois chiens réformés de la brigade cynophile de la Police Municipale.
<u>CONTENTIEUX</u>		
14-507	16/12/14	Défense à une instance. Contentieux. Assignation en référé. Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Immeuble sis 79 bis rue des Charretiers. Demande de désignation d'un administrateur ad hoc et d'extension de la cause à la Ville d'Orléans. Entreprise Générale de Bâtiment FEDRIGO contre Ville d'Orléans.

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DECISION	LIBELLE
14-526	28/12/14	Défense à une instance. Tribunal Administratif d'Orléans. Demande d'annulation du marché de fourniture de bancs et sièges pour le stade Omnisports d'Orléans La Source. Requête indemnitaire. Société MARTY SPORTS contre Ville d'Orléans.
15-03	7/01/15	Constitution de partie civile. Violences volontaires sur agent de police municipale. Ville d'Orléans contre M. X.
15-14	15/01/15	Constitution de partie civile. Outrages et violences volontaires envers deux policiers municipaux. Ville d'Orléans contre Mme Y.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 9 décembre 2014 et le 14 janvier 2015 :

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 14 0993	BY0647 BY0663	43 Rue de Reims	Non préemption
DA 45234 14 1005	CK0079 CK0081	Rue du Fil Soie	Non préemption
DA 45234 14 1036	BC0148 (lots 1 à 13)	13 Rue de l'Écu d'Or	Non préemption
DA 45234 14 1039	BP0104 (lot 1)	58 bis Rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 14 1046	BI0122 (lots 5 à 13)	9 Place Sainte Croix	Non préemption
DA 45234 14 1048	BX0890 BX0892 BX0896 BX0913 BX0916 BX0917 BX0920 BX0924 BX0926 BX0928 BX0941 BX0944 BX0948 BX0956 BX0959 BX0961 BX0962 BX0967 BX0968 (lot 42)	6 Rue de la Lisotte	Non préemption
DA 45234 14 1049	BD0107 (lots 24-25-26-35)	7 Rue d'Illiers	Non préemption
DA 45234 14 1050	BV0281 BV0282	56 Rue Eugène Vignat	Non préemption
DA 45234 14 1051	DP0064	50 Avenue de la Mouillère	Non préemption
DA 45234 14 1052	DM0326	Route d'Olivet	Non préemption
DA 45234 14 1053	ES0114 ES0115 ES0117 ES0119 (lot 13)	193 Rue Guy de Maupassant	Non préemption
DA 45234 14 1054	BV0477	1 bis rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 14 1055	BE0075 (lots 4-23-31-36-40)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1056	BI0215 (lots 100-109-110-113)	43 Rue Etienne Dolet	Non préemption
DA 45234 14 1057	BE0075 (lots 2-47-65)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1058	BE0075 (lots 12-43)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1059	BE0075 (lots 8-42)	19 Rue de la République	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 14 1060	BE0075 (lot 54)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1061	BE0075 (lots 5-27)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1062	BE0075 (lot 48)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1063	BE0075 (lots 11-49-52)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1064	BE0075 (lot 29)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1065	BE0075 (lots 18-30)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1066	CR0405 (lots 11-62)	25 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 14 1067	BH0001 (lots 62-66-67-68)	12 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1068	AH0306 (lot 1-8)	95 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 14 1069	CS0211 CS0212 CS0245 CS0247 CS0250 (lots 10-436-439)	84 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 14 1070	AV0441 (lot 3)	136 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 14 1071	AM0502 (lot 145)	10 Rue des Maltôtiers	Non préemption
DA 45234 14 1072	BV0477 (lot 1)	1 bis Rue du Château Gaillard	Non préemption
DA 45234 14 1073	AT0100 AT0231 AT0234 (lot 95)	Allée Germain Audebert	Non préemption
DA 45234 14 1074	AO0240	2 Rue Maréchal Foch	Non préemption
DA 45234 14 1075	BK0269 (lot 1)	32 Rue Royale	Non préemption
DA 45234 14 1076	DN0518 DN0523 DN0527 DN0528 (lots 43-69)	Rue Georges Pompidou	Non préemption
DA 45234 14 1077	AZ0309 (lot 18)	45-47 Rue Notre Dame de Recouvrance	Non préemption
DA 45234 14 1078	BS0266	53 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 14 1079	AI0589	6 bis Rue du Général de Sonis	Non préemption
DA 45234 14 1080	AN0338 AN0400 (lots 7-65)	45 Rue Xaintrailles	Non préemption
DA 45234 14 1081	BE0075 (lots 44-63)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1082	BM0253	1 Rue Gustave Lanson	Non préemption
DA 45234 14 1083	BK0165 (lots 8-9-13-14-15-17-19)	80 Rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 14 1084	CS0223 (lots 11-16)	122 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 14 1085	BK0220 BK0385 (lot 15)	2-4 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 14 1086	CW0022 CW0655 CW0026 (lots 1-2-6-7-10-11-13-14-15)	3 Rue Duhamel du Monceau	Non préemption
DA 45234 14 1087	AV0718 AV0720 (lots 1-8-27-66)	3 Rue de Patay	Non préemption
DA 45234 14 1088	BO0107 (lots 12-13-18-20)	204 Rue de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 14 1089	AC0335	2 Rue Maurice Dubois	Non préemption
DA 45234 14 1091	EM0001 (lots 93-147-269)	1 Place du Val	Non préemption
DA 45234 14 1092	CO0044	11 Rue Saint-Marc	Non préemption
DA 45234 14 1093	ET0063	6 Rue Auguste Rodin	Non préemption
DA 45234 14 1094	AM0163 AM0531 (lots 11-32-33)	66 Rue des Beaumonts	Non préemption
DA 45234 14 1095	AT0100 AT0231 AT0234 (lots 21-31)	Allée Germain Audebert	Non préemption

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 14 1096	BK0308 (lot 6)	2 Rue d'Alibert	Non préemption
DA 45234 14 1097	CI0084	28 Rue de Médéa	Non préemption
DA 45234 14 1098	EM0003 (lots 109-192-311)	1 Place du Bois	Non préemption
DA 45234 14 1099	CR0469 CR0536 CR0534 CR0471 CR0473 (lot 101)	38 Rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 14 1100	AN0191 (lots 3-4)	26 Rue Faubourg Saint-Jean	Non préemption
DA 45234 14 1101	AI0728	8 Rue de l'Ecale	Non préemption
DA 45234 14 1102	AI0725 AI0726 AI0727	8 Rue de l'Ecale	Non préemption
DA 45234 14 1104	CT0037 (lots 1-4-16)	16 Rue du Faubourg de Bourgogne	Non préemption
DA 45234 14 1105	EP0190 (lots 41-44)	24 Rue Thomas Edison	Non préemption
DA 45234 14 1106	CN0406	58 Rue de l'Argonne	Non préemption
DA 45234 14 1108	CN0111	3 Rue Gaston Couté	Non préemption
DA 45234 14 1109	DX0120 DX0132	7 Rue Jean-Baptiste Corot	Non préemption
DA 45234 14 1110	BK0348 (lots 18-19)	76 Quai du Châtelet	Non préemption
DA 45234 14 1111	CW0001 (lots 5-7-10)	55 Avenue Dauphine	Non préemption
DA 45234 14 1112	DS0621 DS0622	28 Rue de la Binoche	Non préemption
DA 45234 14 1113	AO0312	66 Rue de Coulmiers	Non préemption
DA 45234 14 1114	AO0364	1 Rue de la Concorde	Non préemption
DA 45234 14 1115	AH0078	39 Rue Basse d'Ingré	Non préemption
DA 45234 14 1116	EK0238 EK0241 (lot 158)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 14 1117	EK0238 EK0241 (lot 124)	Campus Universitaire	Non préemption
DA 45234 14 1118	CX0162 (lot 7)	35 Quai de Prague	Non préemption
DA 45234 14 1119	AR0324 AR0608 AR0611 AR0617 AR0618 AR0624 (lot 26)	4 Passage de la Rape	Non préemption
DA 45234 14 1120	BD0094 (lots 2-9)	3 Rue des Minimés	Non préemption
DA 45234 14 1121	AO0234 (lots 110-111)	33 Boulevard Rocheplatte	Non préemption
DA 45234 14 1122	DO0142 (lots 1-6)	129 Rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 14 1123	DO0142 (lots 2-5)	129 Rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 14 1124	DO0421 (lots 602-603-604-613-816)	117 Rue Saint-Marceau	Non préemption
DA 45234 14 1125	BY0040	106 Rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 14 1126	BK0013 (lots 14-37)	36 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 14 1127	BK0013 (lots 12-13-36)	36 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 14 1128	BK0013 (lots 11-35)	36 Place du Châtelet	Non préemption
DA 45234 14 1129	DP0348	2 Rue des Jardins	Non préemption
DA 45234 14 1130	BE0075 (lots 6-45-60)	19 Rue de la République	Non préemption
DA 45234 14 1131	BO0024 (lots 2-8)	1 Rue du Bourdon Blanc	Non préemption
DA 45234 14 1132	AP0335	15 Rue du Maréchal Leclerc	Non préemption
DA 45234 14 1133	CZ0006	29 Rue du Gros Raisin	Non préemption
DA 45234 14 1134	CK0626	7 Rue du Petit Poucet	Non préemption
DA 45234 14 1135	DE0033	33 bis Avenue de Saint-Mesmin	Non préemption

Nom dossier	Liste parcelles	Adresse complète	Décision de préemption
DA 45234 14 1136	AR0621 AR0636 AR0644 AR0659 AR0663 (lots 109-148-199)	7 Avenue du Général Patton	Non préemption
DA 45234 14 1137	BE0065 (lots 15-16-24-25-31)	6 Rue de la Cerche	Non préemption
DA 45234 14 1138	AZ0255 (lots 2-3-5-12-13-14)	2 Quai Barentin	Non préemption
DA 45234 14 1140	CS0178	7 Rue Jousselin	Non préemption
DA 45234 14 1142	AP0097	3 Rue de la Suifferie	Non préemption
DA 45234 14 1143	BC0047 (lots 2-17)	2 Rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 14 1144	BC0047 (lots 8-13)	2 Rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 14 1145	BC0047 (lots 3-12)	2 Rue du Cheval Rouge	Non préemption
DA 45234 14 1146	AO0510	86 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 14 1147	BK0162 (lots 16-21)	86 Rue de la Charpenterie	Non préemption
DA 45234 14 1148	CX0110	59 Quai de Prague	Non préemption
DA 45234 14 1149	BS0269 BS0555	49 Faubourg Saint-Vincent	Non préemption
DA 45234 14 1150	BT0301 BT0304 BT0306 BT0483 BT0487 BT0489 BT0568 BT0625 BT0627 BT0629 BT0631 BT0633 BT0635 BT0637 BT0639 (lots 4088-4089)	11 Place du 6 Juin 1944	Non préemption
DA 45234 15 0001	AH0279 (lots 1-17-18-19)	1 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0002	AO0776 (lots 11-12)	58 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0003	AO0776 (lots 16-33)	58 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0004	AO0776 (lot 38)	58 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0005	AO0776 (lot 44)	58 Boulevard de Châteaudun	Non préemption
DA 45234 15 0006	BY1179 BY1178 BY1180	78 Rue du Poirier Rond	Non préemption
DA 45234 15 0007	CR0469 CR0536 CR0534 (lot 102)	38 Rue de l'Ecole Normale	Non préemption
DA 45234 15 0008	AI0353	9 Allée Pierre Chevallier	Non préemption
DA 45234 15 0009	AY0136 AY0144 (lot 1)	10 Rue des Cures	Non préemption
DA 45234 15 0010	AN0035	101 Rue de Patay	Non préemption

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 mars 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et le 14 janvier 2015 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 14 0103	90	rue	de Bourgogne	Non préemption
FC 45234 14 0104			Centre Commercial des Halles Châtelet	Non préemption

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 14 0105	13	rue	Porte Saint Vincent	Non préemption
FC 45234 14 0106	79	rue	Royale	Non préemption
FC 45234 14 0107	1	rue	des Dahlias	Non préemption
FC 45234 14 0108	57	rue	Sainte Catherine	Non préemption

N° 5 – **Communications diverses.**

**M. le Maire** - A l'occasion de l'attribution de subventions, j'ai reçu les remerciements suivants :

- de l'ASSOCIATION JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE ;
- de l'ASSOCIATION POUR LES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS ORLEANS REGION CENTRE ;
- de l'ASSOCIATION ANIM'MADELEINE ;
- de l'ASSOCIATION L'ESPOIR ;
- de l'A.S.P.T.T. ORLEANS ;
- du RELAIS ENFANTS PARENTS VAL-DE-LOIRE.

ainsi que les remerciements suivants :

- du RELAIS ORLEANAIS pour le soutien de la Mairie dans l'organisation de la 1<sup>ère</sup> édition de la soupe solidaire ;
- du LIONS CLUB ORLEANS UNIVERSITE, pour le soutien de la Mairie, et notamment la mise à disposition de locaux et matériels lors du Téléthon 2014 ;
- de l'ASSOCIATION QUALITE DE VIE A LA SOURCE pour le soutien de la Mairie, et notamment la mise à disposition du complexe nautique, du Théâtre Gérard Philipe, et de la salle Fernand Pellicer, lors du Téléthon 2014 ;
- de la MAISON D'EDITION ASSOCIATIVE « RESPIRE » pour le soutien de la Mairie dans l'organisation d'un spectacle à la salle de l'Institut le 5 décembre 2014 dans le cadre du Téléthon ;
- de l'O.P.H. LES RESIDENCES DE L'ORLEANAIS, pour la pose d'une caméra par la Mairie sur le secteur du Clos Gauthier ;
- du CLUB DES ANCIENNES DE L'AUTOMOBILE CLUB DU LOIRET, pour avoir permis sa participation aux manifestations liées à l'élection de Miss France.

Nous avons deux communications, la deuxième qui va être très réduite, M. GEFFROY s'en expliquera dans un instant et la communication, Mme SAUVEGRAIN, sur le recensement. Donc, c'est à vous.

N° 5 bis – **Communication sur le recensement.**

**Mme SAUVEGRAIN** - *Merci M. le Maire. Comme chaque année, nous allons faire un point sur l'évolution de la population d'Orléans et des alentours pour voir comment nous nous situons.*

\*  
\*       \*  
\*

*Présentation d'un power point par Mme SAUVEGRAIN.*

\*  
\*       \*  
\*



**Mme SAUVEGRAIN** - *Comme vous le savez, depuis 1999 et le dernier recensement, nous avons maintenant 8 % de la population qui est recensée chaque année, mais chaque année, l'I.N.S.E.E. publie un chiffre officiel en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 qui est en fait le chiffre 2012 puisque c'est une compilation des différents chiffres.*

*Donc, vous verrez à chaque fois l'évolution depuis 1999, date du dernier recensement, et puis 2007 avec ce recensement permanent.*

## La population d'Orléans au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Population municipale 2012 entrée en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Evolution 1999/2012		Evolution 2007/2012		Evolution 2011/2012	
	Population	Taux	Population	Taux	Population	Taux
114286	+1416	+1.25%	+ 1052	+0.9%	+ 101	+0.09%

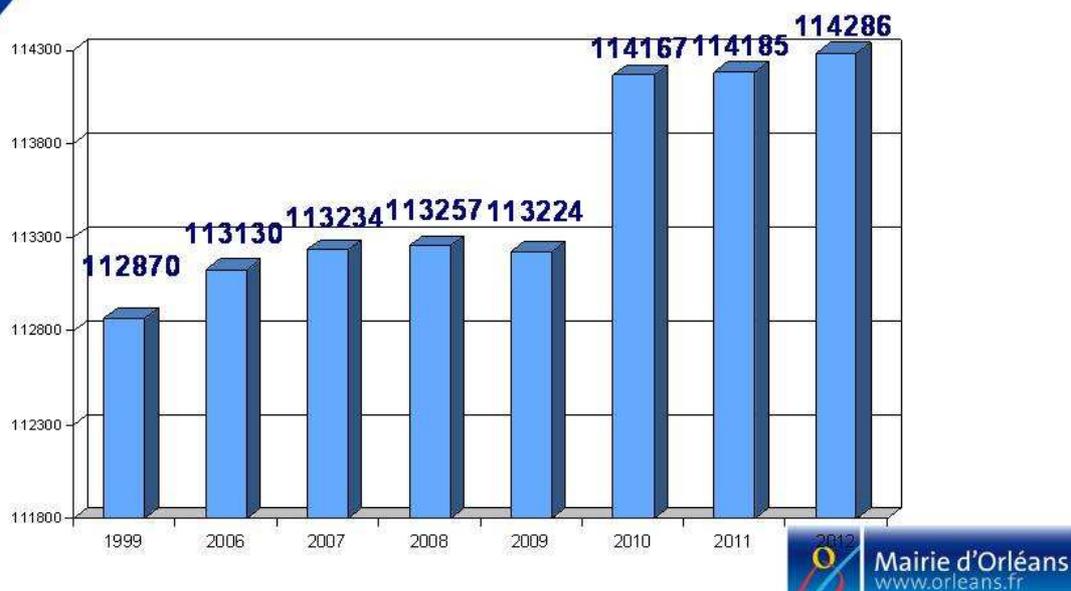
→ En 2012, contrairement à la tendance générale d'évolution des autres grandes villes de la Région Centre, **Orléans** voit une poursuite de l'augmentation de sa population, qui confirme sa **croissance démographique constatée au cours des 5 dernières années**.



2

**Mme SAUVEGRAIN** – *Il est important de voir qu'à Orléans, le nombre de la population continue de progresser. C'est une tendance contraire à celle des autres grandes villes de la Région Centre – on le verra tout à l'heure – puisque nous poursuivons notre croissance démographique. Alors évidemment, si on regarde simplement sur une année, les chiffres sont faibles, mais en matière de démographie, ce qui est intéressant, c'est de voir les tendances sur 5 ou 10 ans.*

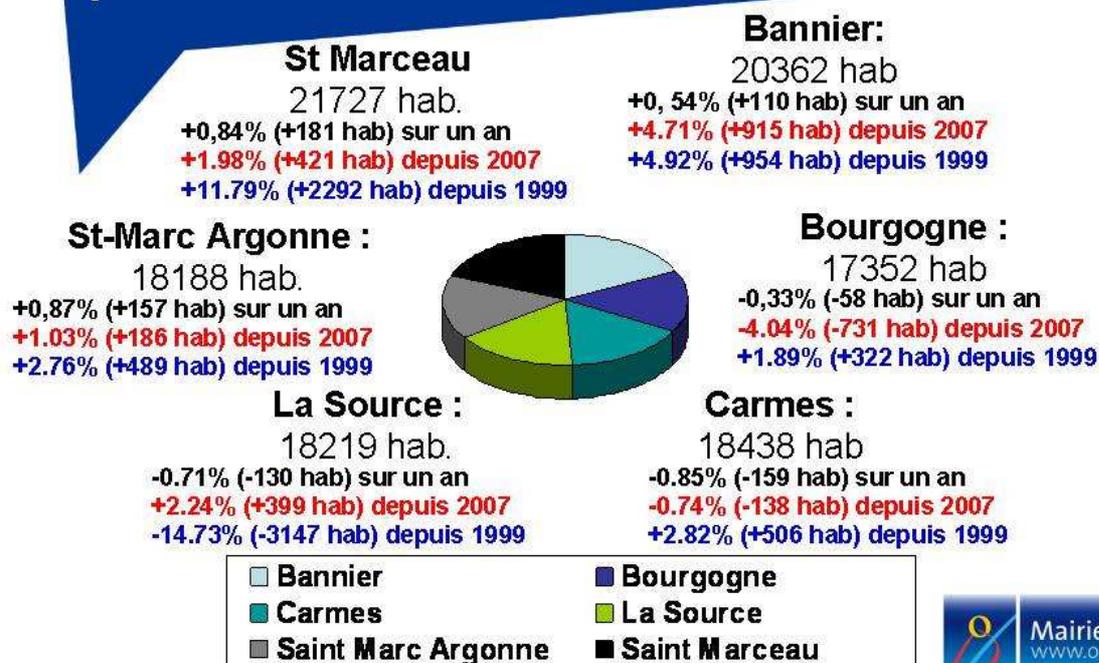
## L'évolution de la population d'Orléans depuis 1999



3

**Mme SAUVEGRAIN** – Même graphique mais en version bâtonnets. C'est une évolution importante de la population d'Orléans et surtout une évolution constante liée à plusieurs événements dans les explications que nous donne l'I.N.S.E.E. : à la fois à la politique dynamique de construction de logements sur Orléans qui a un effet très important sur l'évolution de sa population et aussi un effet inverse national qui est le phénomène de décohabitation, c'est-à-dire qu'aujourd'hui le nombre d'habitants par logement est de plus en plus faible. Lorsqu'on a rencontré les personnes de l'I.N.S.E.E., elles ont vraiment insisté sur le dynamisme de l'évolution de la construction sur Orléans.

## Evolution de la répartition de la population par quartier :



**Mme SAUVEGRAIN** – Voyez maintenant l'évolution par quartier de la population sur le territoire d'Orléans avec des tendances qui se confirment au fil des années.

Je commence par La Source. Vous pouvez voir que la population de ce quartier se stabilise et repart à la hausse. Depuis 2007, on est à + 2,24 %. Chaque année, on voit une progression après un effet de baisse de la population.

Une forte augmentation de la population dans les quartiers Saint-Marceau et Bannier. Depuis 2007 – ce sont les chiffres en rouge – sur Saint-Marceau, c'est + 2 % et sur Bannier, c'est + 4,71 %. Ce sont des quartiers en plein dynamisme.

On note une tendance à la baisse sur les quartiers Bourgogne et Carmes ainsi qu'une certaine stabilité sur Saint-Marc Argonne.

## Orléans, une population dynamique

### → Éléments d'attractivité

→ L'augmentation constante de l'offre de logements à Orléans avec une construction de 500 logements en moyenne par an

→ Orléans, ville du grand bassin parisien où le prix du m<sup>2</sup> est le moins cher

→ Une reprise confirmée des installations d'habitants dans le quartier de La Source au cours des 5 dernières années

5



**Mme SAUVEGRAIN** – Pour l'I.N.S.E.E., quels sont les éléments qui font que la population d'Orléans est dynamique, alors que celles des grandes villes aux alentours ne l'est plus ? Il y en a plusieurs :

- L'augmentation constante de l'offre de logements puisque je vous rappelle que sur les deux mandats précédents, on était sur la base de 500 logements en moyenne par an en permis de construire délivrés.

- Orléans est aussi la Ville du grand bassin parisien où le prix du m<sup>2</sup> est le moins cher. C'est un élément important d'attractivité pour les familles.

- L'effet de La Source que je vous ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire la reprise de l'installation d'habitants sur La Source au cours des 5 dernières années.

## Orléans, une population dynamique

### → Éléments d'attractivité

→ Un solde naturel positif (1864 naissances contre 753 décès domiciliés à Orléans en 2013)

→ 8.7% de chômage au 3e trimestre 2014 (9.8% dans le Loiret, 9.5% en Région Centre, 10.4% en France métropolitaine)

→ Une amélioration significative de la qualité de vie : une attractivité plus forte pour les jeunes actifs



6

#### **Mme SAUVEGRAIN** – *Autres éléments :*

- *Un solde naturel positif.*

- *Un taux de chômage moins élevé que dans le reste de la France et la Région Centre.*

- *Une qualité de vie qui est un élément fort d'attractivité pour les jeunes actifs, puisque lorsque l'I.N.S.E.E. fait ses études démographiques, elle étudie aussi les éléments qui font qu'on aboutit à des chiffres positifs d'évolution.*

## Au-delà de la ville.

	Population 2012 en vigueur au 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Evolution 1999/2012		Evolution 2007/2012		Evolution 2011/2012	
<b>Agglo</b>	275 037	+8957	+3.37%	+3284	+1.20%	+ 1059	+0.39%
<b>Aire urbaine d'Orléans</b>	423 123	+26 065	+6.60%	+9770	+2.36%	+ 2076	+ 0.49%
<b>LOIRET</b>	662 297	+44 171	+7.15%	+14 563	+2.2%	+ 2 710	+0.41%
<b>REGION CENTRE</b>	2 563 586	+123 257	+5.06%	+ 36 666	+1.5%	+ 6751	+0.26%

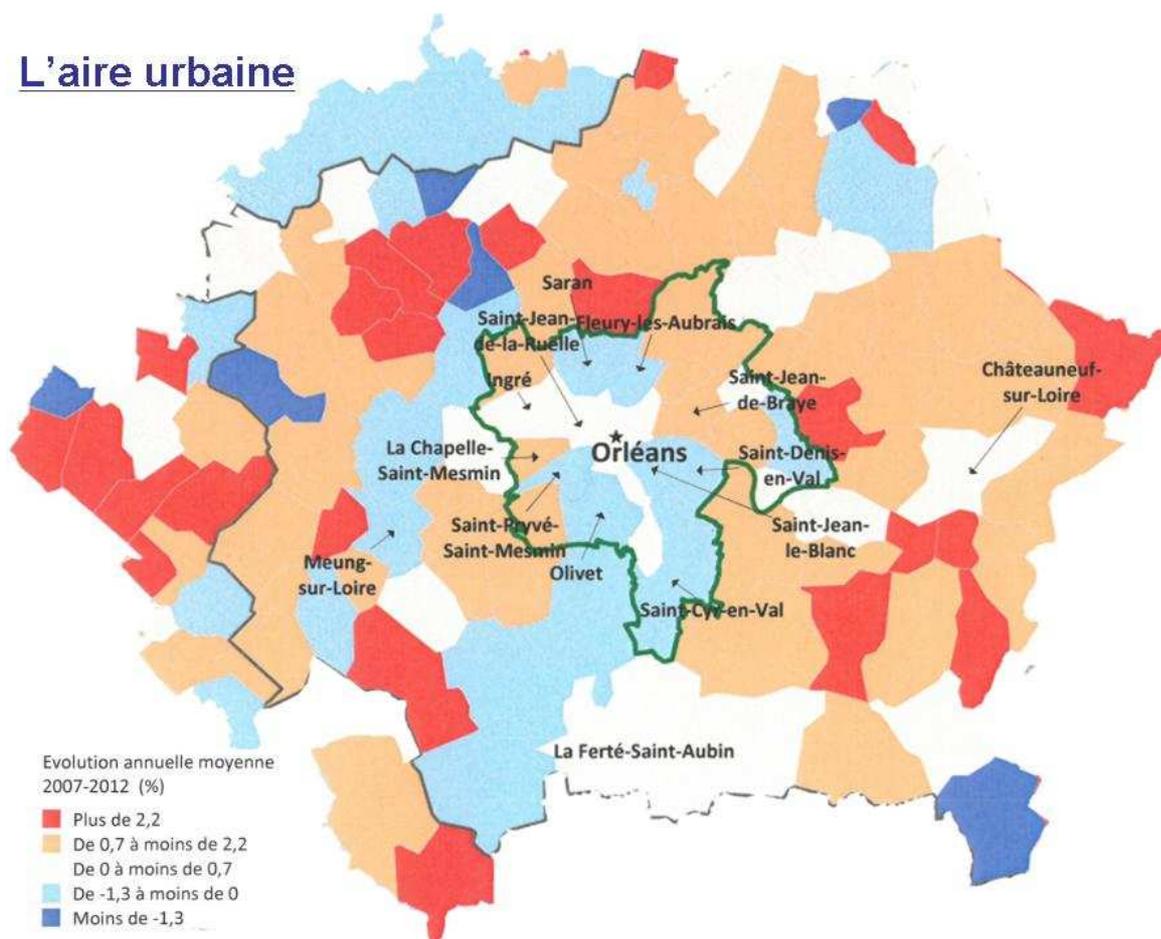


7

**Mme SAUVEGRAIN** – *Alors, autour de chez nous, si on prend l'Agglo, la population évolue de manière moins élevée que celle d'Orléans mais elle est tout de même en évolution constante.*

*L'aire urbaine d'Orléans, donc l'aire très large autour d'Orléans, évolue ; le Loiret aussi ; la Région Centre un petit peu moins mais vous voyez que nous sommes quand même dans une région dynamique en termes de progression de ses habitants avec quand même un zoom de plus en plus fort sur le Loiret, sur l'Agglo et puis sur Orléans qui emmène ce dynamisme.*

## L'aire urbaine



**Mme SAUVEGRAIN** – Voici l'aire urbaine d'Orléans. Avec ces couleurs, il est important de voir que l'aire urbaine s'agrandit puisque les frontières noires que vous voyez, ce sont les limites du département. Ainsi aujourd'hui, l'aire urbaine d'Orléans porte au-delà des frontières du département. Cela montre à la fois le dynamisme de toute notre zone et le dynamisme lié à la Loire notamment, mais aussi les problématiques derrière d'étalement de la population avec toutes les problématiques que l'on connaît en matière de transports, d'assainissement et bien d'autres. Donc, ce sont aussi des effets contraires.

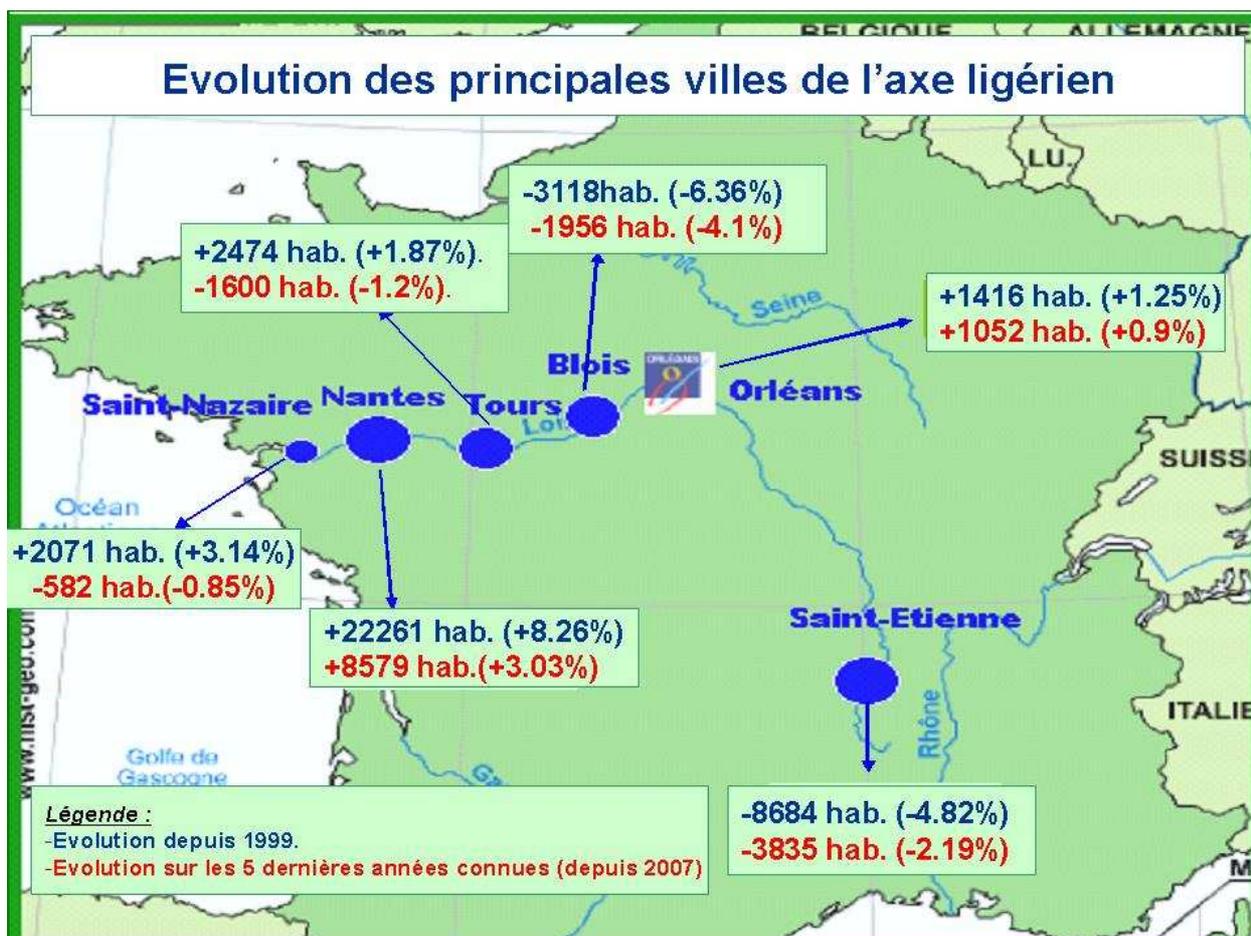
## Les principales villes de la Région et du Département.

Commune	Population 2012	Evolution 1999-2012		Evolution 2007-2012	
		Evolution	Taux	Evolution	Taux
Orléans	<b>114 286</b>	+1416	<b>+1,25%</b>	+1052	<b>+0.9%</b>
Montargis	<b>14 490</b>	-513	<b>-3,42%</b>	-1265	<b>-8.26%</b>
Pithiviers	<b>8 966</b>	-275	<b>-2,98%</b>	+187	<b>+2.13%</b>
Tours	<b>134 978</b>	+2474	<b>+1,87%</b>	-1600	<b>-1.2%</b>
Bourges	<b>66 666</b>	-5578	<b>-7,72%</b>	-4489	<b>-6.3%</b>
Châteauroux	<b>44 960</b>	-4352	<b>-8,83%</b>	-2167	<b>-4.6%</b>
Blois	<b>45 903</b>	-3118	<b>-6,36%</b>	-1951	<b>-4.1%</b>
Chartres	<b>38 889</b>	-1365	<b>-3,39%</b>	-878	<b>-2.2%</b>



9

**Mme SAUVEGRAIN** – Je vous parlais tout à l'heure de l'évolution des villes autour de nous. Vous pouvez voir que sur la région, nous ne sommes que deux villes à progresser : Pithiviers pour laquelle l'I.N.S.E.E. ne s'explique pas clairement cette augmentation – elle le dit – et Orléans. Pour les autres villes, la population diminue dans des proportions très importantes. Quand vous regardez l'évolution 1999-2012 - tous les chiffres en bleu sont des diminutions - de Bourges, Châteauroux ou Blois qui se situe entre 6,5 et 9 %, ce sont vraiment des pertes de population importantes là où nous, nous continuons notre croissance.



**Mme SAUVEGRAIN** – Une petite carte chère d'habitude à Michel MARTIN pour des données financières et que nous avons reprise avec des données géographiques. Deux éléments :

- Le côté attractif de l'axe ligérien,
- avec malgré tout, vous le voyez - les chiffres en rouges sont ceux de la période 2007-2012 - des baisses importantes de populations à certains endroits et deux villes dynamiques sur cet axe ligérien : Orléans et Nantes.

## L'axe ligérien

Nom de la commune	Population municipale 2012	Evolution 1999-2012		Evolution 2007-2012	
ST NAZAIRE	67 940	+2071	<b>+3.14%</b>	-582	<b>-0.85%</b>
NANTES	291 604	+ 22261	<b>+8,26%</b>	+8579	<b>+3.03%</b>
ANGERS	149 017	- 1687	<b>-1,12%</b>	-2091	<b>-1.38%</b>
TOURS	134 978	+ 2474	<b>+1,87%</b>	-1600	<b>-1.2%</b>
BLOIS	45 903	- 3118	<b>-6,36%</b>	-1951	<b>- 4.1%</b>
ORLEANS	114 286	+1416	<b>+1,25%</b>	+1052	<b>+0.9%</b>
NEVERS	35 327	- 5494	<b>-13,46%</b>	-2680	<b>-7.05%</b>
ROANNE	35 799	- 3095	<b>-7,96%</b>	49	<b>+0.10%</b>
ST ETIENNE	171 483	- 8684	<b>-4,82%</b>	-3835	<b>-2.19%</b>



11

**Mme SAUVEGRAIN** – Voici les chiffres de l'axe ligérien :

- Roanne, une faible augmentation ;
- Orléans et Nantes en augmentation ;
- et toutes les autres villes en baisse, des baisses légères pour certaines, très fortes pour d'autres : - 7 % pour Nevers ; une attractivité de certaines villes et puis d'autres en perte de population.

Voilà M. le Maire pour ces différents éléments. En conclusion, il est important de souligner d'abord le dynamisme de la population d'Orléans et puis aussi le fait que ce dynamisme est lié à des mesures que nous avons prises depuis des années pour permettre à des habitants extérieurs d'Orléans de venir s'y installer, bien y vivre et y travailler.

**M. le Maire** – Merci. Y-a-t-il des interventions ? M. RICOUD.

**M. RICOUD** – Je crois que tout le monde se réjouit de voir la population d'Orléans augmenter et notamment à La Source. Ce que je comprends un peu moins, alors que La Source voit sa population augmenter et que ce quartier a bénéficié, dans le cadre du G.P.V., de réalisations intéressantes et très positives comme Kergomard, le complexe sportif, la médiathèque, la maison des associations, elle voit également des fermetures, même si tout n'est pas de la responsabilité de la mairie, je vous l'accorde :

- l'U.D.A.F. qui a quitté la place Choiseul ;
- l'antenne E.D.F. qui a fermé ;
- l'I.N.S.E.E. qui est parti ;
- je ne parle pas des commerces où là cela devient un vrai problème à La Source ;
- la maison de retraite « Les Ombrages » qui est appelée à partir d'ici 2 ans ;
- la question de Lavoisier pour laquelle je reviendrais en fin de Conseil avec une question

orale.

*Tout cela pour dire que, de mon point de vue, lorsqu'il y a une augmentation de la population, cela doit s'accompagner en parallèle de services et de commerces. Or aujourd'hui, je suis inquiet et je ne suis pas le seul à l'être face à cette situation. J'attire donc votre attention M. le Maire et M. CARRE, en tant que députés, sur cette situation. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – La parole est à M. GRAND.

**M. GRAND** – *Vous avez dit dans votre propos, Mme SAUVEGRAIN, que l'étalement urbain doit être une priorité de ces prochaines années. Il est donc logique qu'Orléans regagne de la population et je pense que c'est vraiment un objectif majeur pour nous.*

*Avec cette aire urbaine qui est de plus en plus vaste, on voit que la demande va être de plus en plus forte également. Les ménages commencent à s'apercevoir que le simple prix d'achat d'un terrain et d'une maison, car bien souvent les gens ont envie d'avoir une maison et un petit jardin, lorsqu'on se retrouve à 20, 30, 40 voire plus de kilomètres d'Orléans, alors qu'ensuite il faut venir travailler, amener les enfants pour les différentes activités sportives, du coup l'intérêt financier est bien moindre que ce simple investissement au départ. Je pense qu'il faut que l'on continue à se donner cet objectif de développer l'habitat sur la ville d'Orléans ou l'agglomération de manière plus large.*

*On a eu des débats un petit peu houleux en Conseil d'Agglomération sur les friches industrielles et il se trouve que l'on a la chance, pour le coup, d'avoir quelques friches industrielles sur notre territoire. Aussi, je pense qu'il faut qu'on se donne pour priorité de pouvoir transformer ces friches en lieux d'habitation pour nos concitoyens et d'ailleurs de plus en plus de villes et d'agglomérations vont dans ce sens. On peut arriver à travailler sur ces espaces pour pouvoir faire de l'habitat pour un coût modique et ainsi permettre à des personnes de pouvoir rester sur Orléans et l'agglomération, et d'éviter ces coûts importants liés à la vie de tous les jours. C'est une réflexion à mener mais peut-être à un échelon évidemment supérieur, celui de l'Etat et de nos députés. Autre réflexion à mener également : la façon de traiter les dossiers dans les banques car l'idée est que l'on se base uniquement sur le coût d'investissement et non pas sur les coûts réels pour les familles. C'est aussi un travail à mener de ce point de vue là afin que les banques tiennent compte du fait que les personnes ont des déplacements importants à faire ensuite pour venir travailler, ce qui implique des coûts supplémentaires dans la vie de tous les jours. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – M. CARRE.

**M. CARRE** – *Je voulais simplement encourager notre collègue à s'interroger aussi sur la raison pour laquelle les gens vont habiter en périphérie. Il n'y a pas que des éléments aussi rationnels que ceux relatifs au coût du foncier, au coût des transports, etc. D'autres éléments doivent nous interpeler. De très bons ouvrages ont été écrits par des sociologues sur cette France de la périphérie. Je l'invite très vivement à lire ces livres parce qu'il y découvrira comment est-ce que nos compatriotes font le choix volontaire de s'éloigner des villes. C'est un des grands défis lorsqu'on est parmi les 20, 30 premières villes de France de faire « ré-aimer », si j'ose dire, la ville. Cela va bien au-delà des simples calculs économiques et évidemment cela nous interpelle sur l'aménagement, mais c'est beaucoup plus profond que cela.*

**M. le Maire** – *Y-a-t-il d'autres interventions ? Je voudrais avoir les demandes de parole. Donc, M. BRARD, vous êtes le dernier intervenant.*

**M. BRARD** – *M. le Maire, mes chers collègues, la présentation de Mme SAUVEGRAIN montre – mais on le savait – que Saint-Marceau représente un des pôles d'attractivité de notre Ville avec un développement important. C'est presque paradoxal pour Orléans dans la mesure où c'est quand même le quartier le plus inondable de la Ville. Cela reste cependant un quartier très agréable et très attractif.*

*Aussi, cet accroissement de la population pose une autre question : l'accompagnement de cet accroissement notamment en termes d'équipements publics. Pour ma part, je souscris pleinement à la*

notion de mutualisation et donc Saint-Marceau se situant dans le secteur ouest, je souscris à l'idée qu'en termes d'équipements publics, on peut certainement envisager des implantations d'équipements publics mutualisés avec des communes voisines qui elles aussi ont des projets de développement en cours, telles que Saint-Pryvé et Olivet. Cela peut concerner le scolaire par exemple mais aussi des équipements associatifs comme des salles pouvant accueillir de nouvelles activités. Il n'y en a pas beaucoup pour un quartier de 22 000 habitants. Vous savez parfaitement, M. le Maire, que c'est une des questions quant il s'agit de faire une réunion ou d'accueillir de nouvelles activités, c'est un vrai sujet. Cela pourrait concerner également des équipements de proximité en matière sportive. Je pose cela en termes de questionnement et je ne doute pas que l'on aura l'occasion de revenir là-dessus. En tout cas, comme c'est le quartier qui croît le plus à Orléans, je pense que c'est aussi là que l'on doit regarder comment on peut accompagner cet accroissement de population par rapport à cette capacité d'activités de proximité à tous les niveaux. Je vous remercie M. le Maire.

**M. le Maire** – Merci à tous. Juste trois réflexions rapides.

D'abord, ce qui m'inquiète sur ce sujet, c'est que les villes en règle générale et notamment les villes de la Région Centre ont tendance à perdre ou reperdre de la population. Franchement, ce n'est pas une bonne nouvelle notamment sur notre sud car lorsque je vois plusieurs chiffres s'afficher à l'écran - 7 ou - 8 % pour certaines villes, nous avons besoin d'avoir un sud qui soit développé. Sur les 4 points cardinaux, nous en avons en fait deux :

- le nord avec la région parisienne bien sûr et c'est le lien très fort entre Orléans et la région parisienne,
- l'axe de la Loire sur son ouest et même cet axe là, avec Blois, a tendance à perdre.

Ensuite, nous sommes relativement faibles – je m'en excuse auprès des acteurs de ces territoires, mais c'est une vérité première – sur notre est et sur notre sud. En effet, quand on voit les évolutions notamment du sud, je trouve que c'est inquiétant car pour une capitale de région, il est nécessaire d'avoir un développement de l'ensemble et pas seulement d'un axe ou deux, ou un et demi. Structurellement, je pense que c'est une vraie question pour la capitale de région qu'est Orléans.

Donc, ces chiffres ne me réjouissent pas du tout. Certes pour Orléans bien sûr, c'est positif mais pour le reste, c'est globalement négatif. D'ailleurs, je suis honnêtement surpris par l'évolution d'une ville comme Blois située sur cet axe ligérien entre Tours et Orléans, et qui perd de manière malheureusement significative des habitants.

Ensuite, sur la question de l'étalement urbain, Jean-Philippe GRAND et Olivier CARRE, vous avez tous les deux raison là-dessus effectivement. C'est tout à fait complémentaire et c'est aussi un souci. Je partage complètement ce point de vue parce que je vais le résumer d'une manière peut-être un petit peu brutal, mais c'est à la fois anti-économique et anti-écologique. Donc nous avons, nous et pour le coup Ville centre et Agglomération, à chercher comme l'a dit Olivier CARRE, les moyens, les outils – on en a mis un certain nombre en œuvre – pour contrecarrer cette tendance à l'étalement urbain et j'ajouterais au mitage car c'est une caractéristique de notre département du Loiret. Ce n'est d'ailleurs pas tout à fait entre nous la meilleure caractéristique. Et donc, de ce point de vue là parce que nous ne pouvons pas tout faire en tant que Ville centre, la mutualisation est aussi un élément de réponse à cette question bien sûr.

Enfin, le troisième point évoqué par Michel RICOUD à propos de La Source, j'entends et nous entendons vos inquiétudes. Il faut aussi les équilibrer par les points positifs. Il y a des commerces qui se sont installés à La Source. Il y a des entreprises et de belles entreprises qui se sont développées et qui ont investi à La Source encore récemment : Famar, Groupama qui a installé son siège à la Z.A.C. du Moulin. Cela représente quand même beaucoup d'emplois qui sont venus se localiser dans ce quartier. Le développement du pôle de recherche également, le C.N.R.S. qui a réinvesti. Ce sont des éléments qui sont tout à fait positifs. Et puis en matière de services publics, ce sont deux éléments forts comme Pôle Emploi – et cela n'a pas toujours été facile pour amener cette installation sur le quartier de La Source, mais c'est fait – et puis en cours le Nouvel Hôpital qui est un investissement majeur. Bien sûr, cela ne répond pas qu'aux besoins des Sourciens – c'est un hôpital à vocation régionale et qui remplit bien cette vocation – mais c'est tout de même important. Donc, cela n'empêche pas effectivement que certaines des questions que vous avez évoquées méritent toute notre attention et notamment la question du commerce

qui est une question en effet extrêmement importante.

Voilà en quelques mots et puis nous allons voir comment les choses évoluent. Je tiens à terminer sur un point qui me paraît essentiel quant à ce positionnement d'Orléans et qui est différent de la plupart des autres villes. Je crois, mais je ne peux pas le démontrer, j'ai vraiment la conviction en regardant tout cela précisément, que la politique de logements que l'on conduit est déterminante là-dedans. Parmi les différents facteurs que Muriel SAUVEGRAIN a évoqués, je pense que la relance de l'offre de logements, qui a un double effet, c'est-à-dire de mettre concrètement des logements à disposition des personnes qui veulent s'installer ou qui veulent déménager, mais qui a également un effet difficile à quantifier sur le marché lui-même et sur le prix du m<sup>2</sup>. Comme il a été dit, on a le prix du m<sup>2</sup> le plus bas de toute la très grande région parisienne. D'ailleurs, nous ne valorisons pas assez ce point. C'est un point très important parce qu'on a cette capacité d'accueillir et on a une offre très concurrentielle de ce point de vue là. Et cela, je pense qu'une politique de logements dynamique n'y est pas pour rien. Tout l'enjeu d'ailleurs dans la crise actuelle, c'est de parvenir à maintenir autant que faire se peut cette dynamique là. C'est difficile en ce moment, c'est évident. On en fait nécessairement un peu moins qu'avant mais on fait le maximum pour maintenir cette dynamique de logements pour les prochaines années. On a toujours fait cela et parfois avec des prises de risque parce qu'on a investi avec des temps d'avance et avec des interrogations à l'époque, M. CARRE, mais il n'empêche que je pense que tout cela porte ses fruits aujourd'hui.

Merci mes chers collègues. Nous poursuivons avec vous M. GEFFROY sur une information qui n'est pas la communication prévue sur les questions de sécurité.

#### N° 6 – Communication sur la sécurité et la tranquillité publiques.

**M. GEFFROY** – M. le Maire, mes chers collègues, en temps normal j'aurais dû vous présenter la communication annuelle sur les chiffres de la délinquance. Malheureusement, les événements de début janvier ont modifié et retardé le calendrier de publication des chiffres par le Ministère de l'Intérieur lui-même. Le Ministre de l'Intérieur n'a pas encore communiqué ces chiffres. Par conséquent, le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret ne les a pas encore et nous sommes évidemment tributaires de la fourniture de ces chiffres par le Ministère de l'Intérieur. Je ferais donc cette communication a priori au prochain Conseil Municipal.

**M. le Maire** – C'est tout de même mieux d'avoir les chiffres du Ministère de l'Intérieur avant de pouvoir faire une communication. Ce n'est donc que partie remise au mois prochain puisque logiquement, des éléments devraient nous arriver très prochainement dans les jours qui viennent. Merci de cette précision.

## PROXIMITE ET CADRE DE VIE

#### N° 7 – Requalification de l'avenue de l'Hôpital. Approbation de marchés après procédure adaptée.

**Mme de QUATREBARBES** – Nous allons passer plusieurs délibérations sur les requalifications de rues, mais si vous me le permettez, j'aurais voulu en profiter pour faire un point rapide sur toutes les rues que nous allons requalifier en 2015 et un petit point sur ce que nous faisons.

D'abord je le rappelle, nous requalifions les rues dans tous les quartiers, c'est important de le dire et je vais vous citer quelques exemples. Quand on parle de requalification d'une rue, on la refait en totalité avec enfouissement le plus souvent possible. Je vous le redis : il ne s'agit pas d'une couche d'enrobé uniquement mais bien une réfection complète de la rue. Voici donc quelques exemples :

- la rue de Vauquois dans le quartier Madeleine qui sera terminée en mars-avril de cette année ;
- la rue Fosse de Meule en cours sera terminée en juin ;

- la rue aux Ligneaux sera terminée à la fin du mois de décembre.

En 2015, nous poursuivons avec :

- la rue Neuve Tudelle ;
- l'avenue de l'Hôpital qui va débiter en février-mars : 1 800 000 € pour un kilomètre d'avenue refait. On vient encore de l'étudier cet après-midi et nous organisons d'ailleurs, pour la deuxième fois, une réunion de concertation car, comme je le dis souvent et je le redis, nous concertons lorsque nous faisons une présentation. Là, avenue de l'Hôpital, il y avait des remarques tout à fait intéressantes entre autres sur les pistes cyclables. Nous retournons donc vendredi soir en réunion publique pour présenter aux habitants les modifications ;
- la rue Saint-Euverte qui est très attendue depuis plusieurs années, nous la commençons à la fin de l'année ;
- la rue des Anguignis que nous faisons avec la Ville de Saint-Jean-le-Blanc et dont on vient de terminer la première tranche ;
- le parvis de l'école Saint-Marc que l'on a déjà effectivement commencé et qui sera fini à la fin de l'année ;
- la place des Trois Croissants dans le quartier des Blossières ;
- le quartier Gare. C'est tout à fait remarquable et il faut voir la transformation de ce quartier avec la fin des squares que nous allons terminer en avril, la dalle Saint-Laurent, cette coulée verte. Le quartier Gare est en train de prendre une physionomie totalement différente de celle que l'on connaît ;
- la rue Théodulf, la rue Jacques Soyer, la rue Charles Malfray et la rue Anne du Bourg que l'on terminera.

Je peux aussi vous citer le Belneuf, le Jardin de la Motte Sanguin et continuer ainsi la liste.

Pour conclure, je voudrais vous dire que la proximité est l'un des piliers de notre action car la qualité du cadre de vie des habitants est essentielle. Avec le programme de requalifications de voiries, nous mettons concrètement en œuvre nos priorités, celles que nous avons affirmées dans notre programme et avec cet ambitieux programme, car cela représente quand même 10 millions d'euros pour la voirie, Orléans soutient, je le redis, l'activité économique et l'emploi. Voilà M. le Maire.

Et donc, pour aller dans le détail de la délibération concernant la requalification de l'avenue de l'Hôpital que j'ai citée tout à l'heure, il s'agit d'approuver le marché pour les voiries et les réseaux divers avec EUROVIA CENTRE LOIRE et l'éclairage public ainsi que la signalisation lumineuse tricolore avec CEE / CITEOS.

Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Afin d'assurer les travaux de requalification de l'avenue de l'Hôpital, la Mairie a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres des lots n° 1 - voirie et réseaux divers, n° 2 - éclairage public et signalisation lumineuse tricolore, et n° 3 - espaces verts, selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

#### POUR LE LOT 1 :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser, appréciée sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 30 %) ;
- Qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier ainsi que des matériaux proposés, appréciée sur la base des fiches techniques correspondant aux produits identifiés par une (X)

dans le Bordereau des Prix Unitaires et sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

POUR LE LOT 2 :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité de la méthodologie détaillant les moyens humains et techniques ainsi que les délais d'exécution optimisés appliqués à la réalisation de chaque phase des prestations, appréciée sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 30 %) ;

- Qualité des produits et matériaux, appréciée au regard du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50%).

POUR LE LOT 3 :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité du descriptif des végétaux proposés et des délais d'approvisionnement des fournitures, appréciés sur la base du point a) du cadre de mémoire technique et du tableau des végétaux (sous-pondération : 20 %) ;

- Qualité des dispositions prises pour la réalisation du chantier avec les moyens humains, matériels et les délais d'exécution, appréciée sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 15 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et sécurité, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 15 %) ;

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de requalification de l'avenue de l'Hôpital, à passer :**

- pour le lot n°1 « voirie et réseaux divers », avec la société EUROVIA CENTRE LOIRE pour un montant total de 1 427 879,22 € T.T.C. décomposé comme suit :

- Tranche ferme d'un montant de 882 193,80 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°1 d'un montant de 73 587,60 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°2 d'un montant de 86 275,20 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°3 d'un montant de 126 768,60 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°4 d'un montant de 113 570,40 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°5 d'un montant de 13 920 € T.T.C.,

- Tranche conditionnelle n°6 d'un montant de 45 931, 80 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°7 d'un montant de 85 631, 82 € T.T.C.

- pour le lot n° 2 « éclairage public et signalisation lumineuse tricolore », avec la société CEE / CITEOS pour un montant total de 215 724 € T.T.C. décomposé comme suit :

- Tranche ferme d'un montant de 99 672 € T.T.C.,
- Tranche conditionnelle n°1 d'un montant de 116 052 € T.T.C. ;

2) déclarer sans suite le lot n° 3 « espaces verts » et décider de le relancer dans le cadre d'une procédure adaptée ;

3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie

4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : PCCO 822 2315 07A032 BO. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 8 – Requalification de la rue Fosse de Meule. Approbation de marchés après procédure adaptée.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer les travaux de requalification de la rue Fosse de Meule, la Mairie a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres des lots n° 1 - voirie et réseaux divers, et n° 2 - éclairage public, selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

POUR LE LOT 1 :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier ainsi que des matériaux proposés, appréciée sur la base des fiches techniques correspondant aux produits identifiés par une (X) dans le Bordereau des Prix Unitaires et sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 20 %) ;

- Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser, appréciée sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 15 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et sécurité, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 15 %) ;

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

POUR LE LOT 2 :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité de la méthodologie détaillant les moyens humains et techniques ainsi que les délais d'exécution optimisés appliqués à la réalisation de chaque phase des prestations, appréciée sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 30 %) ;

- Qualité des produits et matériaux, appréciée au regard du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %) ;

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50%).

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux de requalification de la rue Fosse de Meule, à passer :**

- pour le lot n° 1 « voirie et réseaux divers », avec la société COLAS CENTRE OUEST pour un montant de 218 387,52 € T.T.C. ;

- pour le lot n° 2 « éclairage public », avec la société INEO RESEAUX CENTRE pour un montant de 40 681,20 € T.T.C. ;

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : PCCO 822 2315 07A032 BJ. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 9 – **Travaux d'enfouissement de la rue Fosse de Meule. Approbation d'un avenant au marché.**

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Lors de sa séance du 16 juin 2014, le Conseil Municipal a approuvé le marché relatif aux travaux d'enfouissement dans la rue Fosse de Meule, avec le groupement T.P.V.L./Bouygues pour un montant 197 730,36 € T.T.C.

Cet avenant n°1 a pour objet d'intégrer des travaux supplémentaires non prévus initialement, à savoir :

- la réalisation d'enrobés sur le carrefour des rues Fosse de Meule et Marine de Loire et de gravillonnage sur le reste du chantier ;

- la réalisation d'un réseau télécom supplémentaire jusqu'au carrefour des rues Fosse de Meule et Marine de Loire ;

- la mise en place d'un réseau d'éclairage sur le tronçon de la rue Chardon.

Cet avenant n° 1 porte le montant initial du marché de 197 730,36 € T.T.C. à 201 555,36 € T.T.C., entraînant une plus-value de 3 825 € T.T.C., soit un pourcentage d'augmentation de 1,94 % par rapport au montant initial.

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n°1 au marché relatif aux travaux d'enfouissement de la rue Fosse de Meule, à passer avec le groupement T.P.V.L./Bouygues, d'une plus value de 3 825 € T.T.C., portant ainsi le montant initial du marché de 197 730,36 € T.T.C. à 201 555,36 € T.T.C., soit une augmentation de 1,94 % ;**

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : PCCO 822 2315 07A032 BJ. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Travaux d'enfouissement de la rue Neuve Tudelle. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

**Mme de QUATREBARBES** – Ces travaux concernent aussi le quartier Saint-Marceau qui en avait largement besoin. Ainsi pour la rue Neuve Tudelle, il s'agit d'effectuer des travaux d'enfouissement à passer avec la société TPVL.

**M. le Maire** – On peut reconnaître que la rue Neuve Tudelle n'est pas dans un état flambant neuf, on en est d'accord. C'est la rue Neuve Tudelle et bientôt, elle portera bien son nom.

**Mme de QUATREBARBES** – Pour l'instant, c'est la rue « Vieille » Tudelle !

**M. le Maire** – Il y a aussi la Vieille Levée, vous en avez d'autres ? Allez, je vous consulte.

*Mme de QUATREBARBES, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Afin d'assurer les travaux d'enfouissement de la rue Neuve Tudelle, la Mairie a lancé une procédure adaptée en application des articles 26-II-5 et 28 du Code des marchés publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2015, la Commission d'Appel d'Offres a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de consultation, à savoir :

1. Valeur technique appréciée sur la base du cadre de mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée de la manière suivante :

- Qualité des moyens humains et matériels dédiés au chantier sur la base du point a) du cadre de mémoire technique (sous-pondération 20 %) ;

- Qualité des dispositions arrêtées par l'entreprise pour garantir la qualité des prestations à réaliser appréciée sur la base du point b) du cadre de mémoire technique (sous-pondération 15 %) ;

- Qualité des mesures prises en termes de développement durable, hygiène et sécurité appréciée sur la base du point c) du cadre de mémoire technique (sous-pondération 15%).

2. Prix apprécié au regard du montant total du détail quantitatif estimatif (pondération : 50 %).

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie et de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver le marché après procédure adaptée, relatif aux travaux d'enfouissement de la rue Neuve Tudelle, à passer avec la société TPVL pour un montant de 214 406,88 € T.T.C. ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie : PCCO 822 2315 07A032 BJ. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 11 – **Participation citoyenne. Composition des Conseils Consultatifs de Quartier. Approbation de la liste des membres.**

**M. GAINIER** – *M. le Maire, en application de la Charte de la Participation Citoyenne que nous avons adoptée en Conseil Municipal du 20 octobre dernier, les Conseils Consultatifs de Quartier sont composés d'un Comité de pilotage, nous l'avons vu, et de personnes représentant les forces vives des quartiers : associations, commerçants, entreprises, etc, et ce pour 2 ans.*

*Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la composition des 6 Conseils Consultatifs de Quartier dont la liste des membres est jointe en annexe de la présente délibération, en plus des personnes citoyennes volontaires tirées au sort.*

**M. le Maire** – *Merci. La parole est à M. LECOQ.*

**M. LECOQ** – *Nous avons approuvé, M. le Maire, la Charte de la Participation Citoyenne lors du Conseil Municipal du 20 octobre dernier. A notre grand regret, je reparle de notre demande de référendum local notamment sur les grands projets les plus susceptibles à la controverse qui a été totalement éludée. Nous ne nous opposerons évidemment pas à l'approbation des listes des 6 Conseils Consultatifs de Quartier étant donné que nous voyons d'un bon œil la participation aux projets communaux d'associations. Je vois la Maison de retraite Nazareth, des commerçants et autres forces vives de notre Ville. Néanmoins, nous espérons que les avis des membres de ces Conseils, qui sont les relais de l'expression démocratique des Orléanais, seront entendus contrairement à ce qui a pu se passer pendant les précédents mandats. Voilà, M. le Président, nous voterons oui. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Je suis monté en grade, M. LECOQ. Je suis devenu Président là. Vous savez que je suis ému !*

*(rires).*

**M. le Maire** – *Je vous remercie. Remarquez, je ne sais pas Président de quoi ? Cela reste une interrogation, mais ne précisez pas ce point ! Restons dans le mystère.*

*La parole est à Mme TRIPET et ensuite à Mme LEVELEUX.*

**Mme TRIPET** – *Nous avons une question à poser car effectivement, vous l'avez rappelé M. GAINIER, il y a normalement le Comité de pilotage, les personnes volontaires ainsi que les forces vives du quartier. Or, dans ce qui nous a été retransmis, nous n'avons absolument pas le nom des personnes volontaires qui ont été tirées au sort pour faire partie de ces différentes instances. On aimerait les connaître, on aimerait savoir pour qui nous allons voter nous aussi. Sinon, on est obligé de s'abstenir. Merci.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Voilà une délibération que l'on aurait bien aimé voter car il est question de participation citoyenne et de démocratie, mais sur laquelle on va plutôt s'abstenir pour une raison très simple. On n'a absolument pas été consultés sur la composition de ces différents comités. C'est dommage. Je pense que l'on aurait pu tomber assez vite d'accord sur les associations, sur les personnes membres du Comité de pilotage. Mais comme on l'avait un petit peu dit lors du débat précédent sur la mise en place de ces Conseils, on a quand même le sentiment que c'est la majorité qui pilote et que, pour le coup, on perd une occasion – on a parlé tout à l'heure d'unité, de rassemblement – de faire consensus sur un sujet où, en gros, il s'agit de faire participer le plus possible les citoyens sur des questions qui les concernent de près. Encore une fois, on n'a absolument rien, ni contre aucune des associations, ni contre les personnes de bonne volonté qui acceptent de siéger dans ces comités, mais*

voilà, eu égard à la méthode très peu participative dans la constitution de ces comités, on s'abstiendra et on vous appelle à, la prochaine fois, au moins nous consulter. Cela avait été fait lors de la mandature précédente. Je pense que les listes n'en seraient que plus légitimes et représentatives.

**M. GAINIER** – Sur cette question, le Conseil Municipal a voté la Charte et dans celle-ci, il y a un chapitre qui dit que « les forces vives sont donc désignées par l'Adjoint de quartier ». Lorsque nous avons rédigé la Charte, nous avons consulté l'ensemble des groupes politiques de l'assemblée. Donc, l'opposition a été consultée. Et c'est en respectant ce qui est écrit dans la Charte que les associations ou les forces vives du quartier ont été choisies.

Donc, vous avez été consultés malgré tout, non pas sur le choix des associations, mais sur la rédaction de la Charte qui implique le choix des associations ...

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – M. GAINIER, je fais référence à la délibération présente et pas à celle du Conseil passé.

**M. GAINIER** – Vous avez été consultés sur la rédaction de la Charte actuelle. D'autre part, en ce qui concerne les noms des citoyens volontaires, le soir où le tirage au sort a eu lieu, les listes ont été publiées. Aussi, tous ceux qui étaient présents ont pu voir qui étaient tirés au sort. En définitive, ces listes là n'ont pas à être approuvées par le Conseil Municipal.

**Mme TRIPET** – On peut connaître les noms.

**M. GAINIER** – Mais bien sûr que vous pouvez les connaître, il n'y a pas de soucis, mais je voulais vous dire qu'il n'y a pas eu d'impair par rapport à la parution de ces listes. Ces listes, vous les aurez bien entendu, elles sont publiques et elles ont été communiquées le soir du tirage au sort. Donc, il n'y a aucune raison de les conserver dans notre poche.

**M. le Maire** – Merci de ces précisions. Les avis des Conseils de Quartier, nous les suivons. Il peut arriver que l'on ne soit pas d'accord aussi, mais c'est la responsabilité du Conseil Municipal. De plus, au travers des multiples réunions de concertation qui ont lieu, notamment sur les projets – on vient de parler de requalifications de rues – je puis vous assurer que les demandes des personnes qui sont là sont prises en compte. Les services techniques de la Ville étudient cela très précisément et je tiens d'ailleurs à les remercier, car cela donne un travail assez conséquent. Dans le même temps, on améliore bien la qualité des projets de cette manière là.

Sur les personnes tirées au sort, oui, on va vous les transmettre et on aurait pu le faire d'ailleurs. Cependant, si ce n'est pas dans la délibération, c'est parce que l'on ne vote pas évidemment, comme l'a dit M. GAINIER, sur ce tirage au sort. Enfin, je redis que dans la logique, et d'ailleurs c'est ce que vous aviez souhaité dans le mandat précédent, vous nous en aviez fait le reproche de ne pas intégrer davantage ou suffisamment les associations, ce qu'on appelle les forces vives. Donc là, c'est fait et on a essayé de le faire le plus objectivement possible avec tous celles et ceux qui souhaitent s'y impliquer.

Je vais néanmoins vous consulter sur cette question. Oui, M. GRAND.

**M. GRAND** – C'est simplement pour une explication de vote. Les explications de M. GAINIER m'ont convaincu, alors que je pensais m'abstenir comme mes collègues, de voter contre. Ces explications vont complètement à l'encontre de ce qu'il faut pour plus de démocratie participative dans notre commune. Je vous remercie.

**M. le Maire** – Ce ne sont pas les miennes qui vous amènent à ce vote ! M. GAINIER, vous avez entendu.

M. GAINIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« En application de la Charte de la Participation Citoyenne, adoptée par le Conseil Municipal du 20 octobre 2014, les Conseils Consultatifs de Quartiers sont composés d'un Comité de pilotage et de

personnes représentant les forces vives des quartiers (associations, commerçants, entreprises, etc.) pour 2 ans.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la composition des 6 Conseils Consultatifs de Quartier dont la liste des membres est jointe en annexe de la présente délibération. »**

ADOPTE PAR 47 VOIX CONTRE 1.  
IL Y A 7 ABSTENTIONS.

ANNEXE

Acacias Blossières Gare	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Madame X                      Madame X                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y</p>	<p><i>Forces vives (associations, monde économique...)</i></p> <p>Les pieds blancs                      Association de Défense des Habitants du Quartier Gare                      Familles francaises                      Pôle Nord                      AseIQO Murlins                      AseIQO Gare                      AseIQO Blossières                      Ouvrir la Main                      Blossières Initiatives                      ALIF                      Un représentant des usagers AseIQO                      Un représentant des habitants Acacias</p>
Dunois Madeleine	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Monsieur Y                      Madame X                      Madame X                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y</p>	<p><i>Forces vives (associations, monde économique...)</i></p> <p>Comité des Fêtes Dunois                      ASELQO Madeleine                      SCEVE                      ADAQOO                      Jardin Partagé d'Emmanuel                      Maison de retraite Nazareth                      Modélisme Ferroviaire du Centre                      Architecte                      Fleuriste                      Pharmacien                      Tabac Presse Coligny</p>

<b>Barrière St Marc - Argonne - Fbg Bourgogne</b>	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Monsieur Y</p>	<p><u>Forces vives (associations, monde économique...)</u></p> <p>Comité des fêtes Barrière St Marc                      Comité des fêtes Argonne                      Comité des fêtes Loire St Marc                      AseIQO Gd Villiers                      AseIQO Marie Stuart                      Maison de l'Animation                      Génabum Parc                      Maison de santé pluridisciplinaire                      Union Pétanque Argonnaise                      Harmonie St Marc St Vincent                      Orléans Insertion Emploi                      Femmes d'ici Femmes d'ailleurs</p>
<b>Centre-ville</b>	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Madame X                      Madame X                      Monsieur Y</p>	<p><u>Forces vives (associations, monde économique...)</u></p> <p>AseIQO Bourgogne                      AseIQO Carmes                      Loire Village                      Mieux vivre à Saint Euverte                      Les Vitrines d'Orléans                      UMIH 45                      La vie devant soi                      Valentin Haüy</p>

<b>Saint-Marceau</b>	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y</p>	<p><u>Forces vives (associations, monde économique...)</u></p> <p>Club Senior la Cigogne                      St Marceau Tennis de table                      AseiqO Dauphine                      Optic 2000                      Boulangerie Lys d'Or                      Clavithèque                      Hair Land</p>
<b>La Source</b>	
<p><u>Comité de Pilotage</u></p> <p>Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Madame X                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y                      Monsieur Y</p>	<p><u>Forces vives (associations, monde économique...)</u></p> <p>ASPTT                      ESCALE                      ASELQO                      Asso des commerçants                      Comité des Fêtes                      Qualité de vie à la Source                      AHLS                      Femmes Plurielles                      Femmes de la Source                      AN NOUR                      UTL                      ARTEFACT</p>

N° 12 – **Stationnement sur voirie. Utilisation de cartes prépayées pour le règlement des droits de stationnement. Approbation d'avenants aux conventions conclues entre les buralistes, la Mairie, et la S.E.M. Orléans Gestion. Approbation d'une nouvelle convention type.**

*M. POISSON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibérations du 25 février 2000 et du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a décidé d'associer les buralistes à la vente de cartes prépayées d'un montant de 15,00 € pour le règlement des droits de stationnement sur voirie, et a approuvé les termes de la convention-type à passer entre le buraliste, la Mairie et la S.E.M. Orléans Gestion, le régisseur.

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place de la nouvelle grille de tarifs du stationnement sur voirie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette délibération prévoit également pour les professionnels « artisans » une facilité de paiement à la journée.

Ainsi, afin que ces professionnels « artisans » puissent bénéficier, sur présentation de leur carte professionnelle d'artisan, du dispositif de cartes prépayées, il apparaît nécessaire de modifier par voie d'avenant les conventions conclues entre les buralistes, la Mairie et la S.E.M. Orléans Gestion, et de modifier les termes de la convention-type, afin de permettre aux buralistes la vente de cartes prépayées de la valeur du tarif journalier « artisans ».

Le principe du dispositif reste inchangé :

- Le 1<sup>er</sup> dépôt auprès du buraliste est constitué d'un stock initial de 20 cartes remises gracieusement ;
- En contrepartie d'une rémunération de 5 % sur les ventes, le buraliste assure la vente des cartes prépayées.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la mise en place d'une carte prépayée de la valeur du tarif journalier « artisans » ;**

**2) approuver les avenants aux conventions relatives à la vente de cartes prépayées pour le règlement des droits de stationnement à passer avec les buralistes et la S.E.M. Orléans Gestion, le régisseur ;**

**3) approuver les termes de la nouvelle convention-type pour la vente de cartes prépayées pour le règlement des droits de stationnement ;**

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants et les futures conventions au nom de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Rénovation des devantures commerciales et enseignes. Approbation d'une convention. Attribution d'une subvention.**

*M. FOUSSIER, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 26 octobre 2012, le Conseil Municipal a défini les modalités d'attribution de subventions aux commerces de centre-ville pour la rénovation de leurs devantures commerciales.

Ce dispositif de soutien au commerce de centre-ville fait suite au programme F.I.S.A.C.

(Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) financé en partenariat avec l'Etat qui a permis notamment le financement de près de 90 commerces depuis 2005.

Cette opération de soutien aux devantures commerciales contribue à requalifier le bâti du centre-ville parallèlement au ravalement des façades et à la requalification des espaces publics. Cet accompagnement à la rénovation des boutiques participe au renforcement de l'attractivité commerciale du centre-ville.

Les subventions, calculées à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes, sont plafonnées à 10 000 € pour des travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales.

Dans ces conditions et compte tenu du respect des conditions d'éligibilité, le dossier de l'établissement suivant est retenu pour bénéficier de ce dispositif :

- S.A.R.L. REAL COFFEE SHOP

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer dans ce cadre avec la S.A.R.L. REAL COFFEE SHOP - 30 place du Châtelet ;**

**2) décider d'attribuer la subvention à cette société, conformément au tableau annexé à la présente délibération, pour un montant de 2 160 € ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention au nom de la Mairie et tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;**

**4) imputer la dépense correspondante sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Mairie : service gestionnaire UPCO, fonction 94, article 20422, programme 04C316. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 14 – **Journées Environnement Santé. Pré-programme, modalités et tarifs d'occupation du domaine public. Demande de subventions.**

**Mme ANTON** – *Bonsoir, M. le Maire, mes chers collègues. Cette année, nous avons décidé de mutualiser les Journées Ville Santé avec les Journées du Développement Durable afin de montrer le lien étroit qu'il y a entre dégradation de l'environnement et impacts sur la santé, notre bien-être et notre qualité de vie.*

*A travers une approche pédagogique qui restera bien entendu ludique, on ne veut pas rentrer dans un discours moralisateur, il s'agit de sensibiliser et d'informer le grand public en le rendant acteur, ambassadeur et éco-citoyen de notre Ville, et ce parce que chaque geste a justement une incidence.*

*Cette année, notre première édition des Journées Environnement Santé, alias atmosphère, se porteront justement sur la qualité de l'air, une ressource qui est précieuse et indispensable à toute vie sur Terre, sachant qu'en moyenne, un être humain a besoin quotidiennement de 15 000 litres d'air.*

*De plus, ces Journées Environnement Santé sur la thématique de l'air font écho à un contexte assez important puisqu'elles se dérouleront pendant les semaines européennes du Développement Durable du 30 mai au 7 juin. Elles font écho également à la COP21 qui est la Conférence mondiale sur le climat qui se déroulera en décembre 2015 et en plus, elles sont en lien avec la révision de notre plan de prévention de l'atmosphère et les événements récents dont vous avez sûrement dû*

*entendre parler : les deux pics de pollution successifs constatés en ce début d'année. Ces situations montrent bien les impacts sanitaires liés à la dégradation de notre qualité de l'air sur notre territoire.*

*Pour le pré-programme, les Journées Environnement Santé vont s'articuler autour de deux grands temps forts :*

*1) Place de la Loire, les 30 et 31 mai, « le village atmosphère » qui regroupera l'essentiel des acteurs locaux du secteur tels que Lig'air, l'espace du souffle du Loiret. Il comportera également de nombreux ateliers pratiques d'une durée moyenne de 30 minutes sur différentes thématiques et dans différents lieux. Par exemple comment garder un air sain dans son logement ; comment favoriser une mobilité douce ; des ballades urbaines seront proposées. On essaiera aussi d'en proposer dans certains quartiers. Un théâtre de rue interpellera le public de manière ludique. Il y aura une déambulation musicale assurée par des instruments à vents. Une animation sera réalisée en liens avec la Mission Jeunesse.*

*2) En semaine, une conférence-débat aura lieu le mercredi 3 juin et qui évoquera les principales sources de pollution, les conséquences sur la santé et sur l'environnement, et les solutions bien entendu que nous pouvons prendre avec l'engagement de chacun.*

*La Mission Santé, la Mission Jeunesse et le Pôle sensibilisation à l'environnement et au développement durable se sont réunis cette année et mobilisés justement pour vous offrir un événement majeur incontournable qui, nous l'espérons, concourra à une prise de conscience collective indispensable au respect de l'homme et de notre planète.*

*Au niveau du financement, la Mairie finance cette manifestation à hauteur de 60 000 € et nous recherchons des soutiens financiers à hauteur de 5 000 €.*

*Dans le cadre de toute manifestation, nous devons mettre en place une convention d'occupation du domaine public qui sera signée par chacun des exposants et des partenaires. Les tarifs proposés sont modulés en fonction de la vocation des occupants.*

*Il vous est donc proposé aujourd'hui de bien vouloir approuver cette convention pour les Journées Environnement Santé ainsi que les tarifs d'occupation du domaine public. Je vous remercie.*

**M. le Maire** – Je donne la parole successivement à M. GRAND, Mme TRIPET et M. LECOQ.

**M. GRAND** – Je tiens simplement à signaler que ce choix du thème est un excellent choix. Il est important de pouvoir aborder ce sujet. Je ne doute pas qu'il sera abordé de manière tout à fait transparente et je vous rappelle que dans les derniers jours, nous étions au maximum de l'échelle de mauvaise qualité de l'air sur l'agglomération orléanaise. Cela montre bien que l'on a des soucis sur notre agglomération et qu'il faut s'en préoccuper, les gérer. Donc, je présume et j'appelle de mes vœux que ce moment et ce colloque soient l'occasion de voir en face quels sont les problèmes de notre agglomération et que nous puissions y travailler sereinement mais avec qualité, comme on sait le faire de temps en temps.

*Pour ce qui est du budget, il a été divisé par deux par rapport à l'année dernière, car il était de 125 000 € ! Je ne dis absolument pas qu'on ne peut pas faire aussi bien avec deux fois moins d'argent, en revanche je souhaite qu'on puisse faire un bilan. Aussi, je vous propose, Mme ANTON, de le faire en commission et de regarder de manière très précise parce que je veux bien entendre qu'il y avait peut-être des sommes qui étaient dépensées de manière indue, ce qui m'étonne un petit peu puisque la tonalité jusqu'à maintenant était plutôt de dire que l'argent de la Ville était bien dépensé. Donc, je souhaite que cet événement soit réussi et comme je le dis souvent, ce sont des événements qui nécessitent un peu de moyens et donc j'ose espérer que cette baisse de budget ne baissera la qualité de l'évènement qui, pour moi, est un évènement majeur de notre Ville. Je vous remercie.*

**Mme TRIPET** – Nous voterons bien évidemment cette délibération. Pour autant, nous demandons à ce qu'une attention particulière soit apportée lors de la recherche de soutiens financiers à hauteur de 5 000 € afin de compléter le financement de la Municipalité à hauteur de 60 000 €. En effet, il serait mal venu que les entreprises participant à ce cofinancement ne respectent pas les règles du

développement durable ou pire polluant l'atmosphère. Cela peut paraître évident mais il nous semble important de le rappeler.

Enfin, concernant les pics de pollution de ces derniers jours, nous avons proposé un système de réseau alertes en utilisant les panneaux électroniques de la Mairie. J'aimerais savoir ce qu'il en est, si cette proposition peut aboutir. Cela pourrait être une façon assez rapide d'avertir nos concitoyens. Merci.

**M. LECOQ** – C'est vrai que de nos jours, avec les nombreux problèmes environnementaux qui nous touchent et dont l'activité humaine est responsable, cette manifestation a tout son sens. Mais nous sommes tout de même dubitatifs quant aux dépenses prévues, 60 000 €, même si j'entends que cela a baissé considérablement, d'autant plus qu'il y a une recherche de soutiens financiers qui va être initiée. Serait-il tout simplement possible d'avoir le détail de l'utilisation prévue de ces dépenses ? Vous allez financer quoi exactement.

**M. le Maire** – La parole est à Mme ODUNLAMI.

**Mme ODUNLAMI** – M. le Maire, mes chers collègues, comme vous l'avez entendu, Mme ANTON a précisé l'implication de la Mission Jeunesse. En effet, nous avons souhaité nous associer à cette manifestation et ce pour deux raisons :

- Sensibiliser la jeunesse au développement durable.
- Et puisqu'on parlait de coûts financiers, ce sont des jeunes qui ont été accompagnés au niveau artistique par la Ville, notamment par des bourses, qui reviennent aujourd'hui, de manière gratuite, pour participer à l'évènement au travers d'une animation qui normalement serait facturée.

**M. le Maire** – Vous avez la parole, M. NOUMI.

**M. NOUMI KOMGUEN** – M. le Maire, chers collègues, je tiens à préciser que la mutualisation nous permet de faire des économies mais plus encore, c'est une approche globale de la santé telle qu'elle est définie en prenant en compte l'ensemble des déterminants environnementaux, sociaux et économiques, et pas seulement des déterminants biologiques et comportementaux.

Notre démarche, Mme ANTON et moi-même, consiste à mettre sur le même plateau les causes et les effets pour mieux informer, sensibiliser voire éduquer le public sans agiter la catastrophe. Je rappelle que l'O.M.S. en 1949 définit la santé comme étant un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social, et pas seulement l'absence de maladies ou d'infirmités. Nos journées se termineront le 3 juin par une conférence à deux voix à savoir les professionnels de la qualité de l'air d'un côté et les professionnels de la santé de l'autre. Merci.

**M. le Maire** – Mme ANTON pour répondre.

**Mme ANTON** – Je vais donc essayer de répondre à toutes les questions qui ont été soulevées.

Tout d'abord rassurer Mme TRIPET concernant les sources de financement extérieures que nous allons rechercher, nous veillerons bien entendu si ce sont des entreprises à ce qu'elles aient mis en place des valeurs qui correspondent aux nôtres et qu'elles soient dans une démarche de développement durable et de responsabilité sociétale des entreprises (R.S.E.). De plus, nous sollicitons aussi par exemple le Conseil Général, le Conseil Régional dont j'ai cru comprendre qu'il y aurait une réponse positive lors de la commission, M. GRAND, donc je compte aussi sur votre soutien.

Ensuite, concernant le plan de gestion de crise, il faut savoir qu'il s'agit d'une compétence de l'Agglomération mais pour laquelle bien entendu, notre commune est étroitement associée. Par exemple, lors des deux alertes successives – on parle plus de seuils d'information et de recommandation puisqu'on n'a pas dépassé les 80 µg/m<sup>3</sup>, on était à 50 µg/m<sup>3</sup> au niveau des particules fines – on a reçu une alerte de la Préfecture qui a été transmise au C.S.O. et ensuite à nos services. C'est donc le service Risques Urbains qui s'occupe de traiter cette demande et ensuite il y a eu un plan de communication qui s'est mis

*en route. Des SMS ont été envoyés aux citoyens abonnés à ce service et d'ailleurs, pour ceux qui ne le sont pas, la manipulation est très simple : il suffit de se rendre sur le site Internet de la Ville. L'information a également été relayée au niveau des panneaux d'affichage et de la presse. Là c'est le service Communication de la Mairie qui s'en est occupé. Enfin, l'information a également été relayée au niveau de la Direction de l'Education pour sensibiliser les écoles mais aussi la Direction des Sports et des Loisirs. Lorsque l'épisode d'alerte à la pollution est terminé, on renvoie à nouveau des informations, via le site de la Mairie, des panneaux d'information, etc.*

*Au niveau de la baisse du budget, alors certes on l'a divisé par deux mais nous sommes dans le cadre de restrictions budgétaires et on doit tous faire des efforts. Donc on y a aussi contribué et c'est la raison pour laquelle on a mutualisé avec les Journées Ville Santé. De plus, ce qui fait aussi que le budget a aussi beaucoup baissé, c'est que l'on a sorti le Vélotour de ces Journées Environnement Santé pour lui laisser maintenant toute autonomie d'organiser son évènement et de voler de ses propres ailes. Ainsi, notre action se trouve légitimée et l'évènement n'est plus dans l'ombre du Vélotour car malheureusement, c'est vrai, la presse parlait beaucoup plus souvent du Vélotour que des Journées Environnement Santé appelées communément avant les Journées du Développement Durable. Cette fois-ci, pour le Vélotour, on apportera quand même une subvention de 15 000 €, mais il ne sera plus un partenaire dans le cadre des Journées Environnement Santé.*

*Pour répondre à M. LECOQ sur le détail des dépenses, nous sommes pour l'instant sur un pré-programme et je vous rassure, on va faire au mieux avec le budget qui nous est imposé et donc toute dépense sera étudiée dans le détail, on ne vole pas nos contribuables. Les 5 000 €, c'est aussi pour impliquer tous les acteurs car justement tous les acteurs sont des parties prenantes à part entière et même vous, chacun peut devenir ambassadeur éco-citoyen de sa ville. Donc, on compte sur la mobilisation et la participation de tous pour faire évoluer notre société vers un modèle économique plus humain. Et si vous pouvez nous aider également à trouver des sponsors, n'hésitez pas, mais bien entendu avec un positionnement développement durable et R.S.E. ! Je vous remercie.*

*Mme ANTON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« La Mairie d'Orléans organise depuis de nombreuses années, les Journées Ville Santé et les journées du Développement Durable.

Compte tenu des nouvelles orientations de la municipalité, la Mairie a décidé de mutualiser ces deux manifestations et d'organiser les Journées Environnement Santé (J.E.S.). Cet évènement, au travers d'une approche pédagogique et ludique, est destiné à sensibiliser le grand public sur les liens étroits entre dégradation de l'environnement et impacts sur la santé. L'objectif recherché est notamment de démontrer qu'une amélioration de notre environnement et une démarche en faveur du développement durable contribuent à une meilleure qualité de vie.

Ces J.E.S. se dérouleront les samedi 30 et dimanche 31 mai 2015 sur la place de la Loire. A l'occasion de cette 1<sup>ère</sup> édition, le thème de l'air y sera développé.

Le programme prévisionnel, qui pourra évoluer dans son contenu, est actuellement le suivant :

- les 30 et 31 mai s'installera le « village de l'air » sur la place de la Loire, regroupant l'essentiel des acteurs locaux oeuvrant sur ce thème (Lig'air, la fédération régionale des acteurs de la promotion de la santé, l'espace du souffle du Loiret, etc.) dans le but de sensibiliser le grand public aux différents enjeux liés à ce thème (la qualité de l'air intérieur et extérieur, les polluants, l'arbre respiratoire, etc.),
- des mini-ateliers d'une durée de 30 minutes abordant des sujets précis (la qualité de l'air sur l'agglomération orléanaise, comment garder un air sain dans son logement, les pesticides dans l'air, les allergies, le pollen, etc.) pourront être proposés au public, jeunes et adultes, dans des lieux proches du village,

- du théâtre de rue interpellera le public d'une manière ludique, et une déambulation musicale, assurée par des instruments à vents, aura lieu sur le site et dans ses alentours.

Par ailleurs, une conférence, abordant le volet santé mais aussi le volet environnemental et les mesures d'amélioration de la qualité de l'air, est à ce jour envisagée le mercredi 3 juin.

La Mairie financera l'organisation des J.E.S. à hauteur de 60 000 € T.T.C. Néanmoins, une recherche de soutiens financiers à hauteur de 5 000 € T.T.C. va être initiée.

En application de l'article L. 2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, dans le cadre de l'organisation des stands, il est proposé d'approuver une convention type d'occupation du domaine public, définissant les conditions dans lesquelles chaque exposant sera autorisé à occuper à titre précaire et révocable l'emplacement qui lui a été attribué à l'occasion des Journées Environnement Santé.

Cette convention permettra notamment de s'assurer que chaque participant dispose d'une assurance nécessaire à l'exercice de ses activités pendant la manifestation.

Les tarifs proposés, annexés à la présente délibération, sont modulés en fonction de la vocation des occupants (activité commerciale ou non, association, partenaires financiers, etc.).

L'instauration de cette tarification nécessite la mise en place d'une régie recettes au sein du pôle de gestion administratif et financier de la Direction Générale Adjointe de la Proximité (fonction 830, article 7336, TS PPEH, code opération 0000918).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention type d'occupation du domaine public pour les Journées Environnement Santé ;**

**2) approuver les tarifs d'occupation du domaine public annexés à la présente délibération ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer les conventions d'occupation à conclure dans le cadre des Journées Environnement Santé ;**

**4) instituer une régie de recettes auprès du pôle de gestion administratif et financier de la Direction Générale Adjointe de la Proximité pour le paiement des redevances par les occupants ;**

**5) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions au taux le plus favorable pour l'organisation de l'édition 2015 des J.E.S. et à signer tout document correspondant ;**

**6) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 830, compte 7336, service gestionnaire PPEH, opération 0000918 (15PPEH0001). »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**ANNEXE**

**JOURNEES ENVIRONNEMENT SANTE (JES) 2015**  
**Redevances d'occupation temporaire du domaine public**  
**Tarif Journalier en €**

Qualité de l'exposant	Prix d'un stand de 9m <sup>2</sup>
Commerciale Non Alimentaire	15,8 €
Commerciale Alimentaire	28,3 €
Non Commerciale	10,5 €
Association	1,0 €
Partenaire	1,0 €

## FAMILLE, EDUCATION ET SOLIDARITES

### N° 15 – Groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et gymnase de la Gare. Remplacement des menuiseries extérieures. Approbation d'avenants n°1.

**M. MONTILLOT** – *Il s'agit d'approuver des avenants en plus-value relatifs au remplacement des menuiseries extérieures des groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier, Denis Diderot et du gymnase de la Gare pour pouvoir répondre aux normes techniques de sécurité notamment en ventilation.*

**M. RICOURD** – *Même si nous ne sommes plus dans les conseils d'écoles, c'est avec joie que je constate que là où j'étais auparavant, les choses ont bougé puisque les travaux de menuiseries sont mis en place. Merci M. MONTILLOT.*

**M. MONTILLOT** – *Je peux peut-être rajouter même que ces travaux s'accélèrent, M. RICOURD.*

**M. le Maire** – *Donc, tout va bien. Je vous consulte.*

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 24 mai 2013, le Conseil Municipal a approuvé les marchés relatifs aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures pour les groupes scolaires Pierre Ségelle, Antoine Lavoisier et Denis Diderot.

Au cours de la réalisation de cette opération, des travaux complémentaires se sont avérés nécessaires dans la mesure où les châssis initialement prévus ne répondaient pas aux exigences réglementaires de désenfumage des cages d'escalier. Une fabrication spéciale et des asservissements complémentaires s'avèrent donc nécessaires.

Il convient de constater ces mises au point techniques par voie d'avenants en plus-value sur la tranche conditionnelle n°2, selon les dispositions suivantes :

- Marché 13-114 – lot n°1 – Groupe scolaire Pierre Segelle : société NEGRO  
Montant du marché initial .....526 030,02 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 89 506,00 € H.T. (TVA 19,6%)  
Tranche conditionnelle 1 : 100 905,02 € H.T. (TVA 20%)  
Tranche conditionnelle 2 : 168 465,00 € H.T. (TVA 20%)  
Tranche conditionnelle 3 : 167 154,00 € H.T. (TVA 20%)

Avenant n°1 en plus-value ..... 7 056,00 € H.T.

Nouveau montant du marché .....533 086,02 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 89 506,00 € H.T. (TVA 19,6%)  
Tranche conditionnelle 1 : 100 905,02 € H.T. (TVA 20%)  
Tranche conditionnelle 2 : 175 521,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 3 : 167 154,00 € H.T. (TVA 20%)

- Marché 13-115 – lot n°2 – Groupe scolaire Antoine Lavoisier : société NEGRO  
Montant du marché initial ..... 186 354,00 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 40 480,00 € H.T. (TVA 19.6%),  
Tranche conditionnelle 1 : 77 024,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 2 : 68 850,00 € H.T. (TVA 20%)  
  
Avenant n°1 en plus-value ..... 6 544,00 € H.T.

Nouveau montant du marché ..... 192 898,00 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 40 480,00 € H.T. (TVA 19.6%),  
Tranche conditionnelle 1 : 77 024,00 € H.T. (TVA 19.6%),  
Tranche conditionnelle 2 : 75 394,00 € H.T. (TVA 20%)

- Marché 13-116 – lot n°3 – Groupe scolaire Denis Diderot : société NEGRO  
Montant du marché initial ..... 271 097,41 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 44 281,01 € H.T. (TVA 19.6%),  
Tranche conditionnelle 1 : 79 951,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 2 : 75 528,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 3 : 71 337,40 € H.T. (TVA 20%)  
  
Avenant n°1 en plus-value ..... 3 272,00 € H.T.

Nouveau montant du marché ..... 274 369,41 € H.T.  
réparti comme suit :  
Tranche ferme : 44 281,01 € H.T. (TVA 19.6%),  
Tranche conditionnelle 1 : 79 951,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 2 : 78 800,00 € H.T. (TVA 20%),  
Tranche conditionnelle 3 : 71 337,40 € H.T. (TVA 20%)

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite éducative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les avenants n° 1 aux marchés de trav aux relatifs aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures aluminium à passer avec :**

- **Marché 13-114 – lot n°2 – Groupe scolaire Pierre Ségelle : société NEGRO, conduisant à une plus-value de 7 056,00 € H.T. sur la tranche conditionnelle n°2 portant le montant du marché à 533 086,02 € H.T. ;**
- **Marché 13-115 – lot n°2 – Groupe scolaire Antoine Lavoisier : société NEGRO, conduisant à une plus-value de 6 544,00 € H.T. sur la tranche conditionnelle n°2 portant le montant du marché à 192 898,00 € H.T. ;**
- **Marché 13-116 – lot n°3 – Groupe scolaire Denis Di derot : société NEGRO, conduisant à une plus-value de 3 272,00 € H.T. sur la tranche conditionnelle n°2 portant le montant du marché à 274 369,41 € H.T. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;**

- 3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie :
- fonction 213, article 2313, programme 06Z062, Service gestionnaire TPAT,
  - fonction 213, article 2313, programme 10A105, Service gestionnaire TPAT. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 16 – **Groupe scolaire Marcel Proust. Réaménagement du restaurant. Lot n° 3 : Menuiseries extérieures aluminium. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Le restaurant du groupe scolaire Marcel Proust est aujourd'hui en service « à table ». L'office est exigü et peu adapté, les peintures dégradées, l'insonorisation inexistante et les locaux sont mal isolés.

Afin d'améliorer la qualité du service de restauration, la Mairie souhaite restructurer le restaurant dans la continuité des précédentes restructurations déjà réalisées (écoles Michel de la Fournière, Jacques Audrouet Du Cerceau, Charles Pensée). Il a donc été étudié la possibilité de réaménager l'espace de restauration actuel sur ce site afin de créer un espace restaurant de type « self-service ».

Pour cette opération, afin de prendre en compte des préoccupations d'économie d'énergie, il est prévu, outre les travaux de réaménagement intérieur, de procéder à l'isolation des murs extérieurs et de renouveler l'ensemble des menuiseries de ce bâtiment.

Après mise au point du dossier de consultation, une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 26-II-5 et 28 du Code des Marchés publics pour l'ensemble des lots à savoir :

- Lot n°1 : Démolition - Gros Œuvre
- Lot n°2 : Menuiseries bois - Ouvrages plaques de plâtre
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°4 : Plomberie - Sanitaire
- Lot n°5 : Chauffage - Ventilation
- Lot n°6 : Courants forts - Courants faibles
- Lot n°7 : Faux plafonds
- Lot n°8 : Revêtements de sols et de murs scellés
- Lot n°9 : Revêtements de sols collés - peinture
- Lot n°10 : Equipements de cuisine

Les lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ont été approuvés par le Conseil Municipal lors de sa séance du 15 décembre 2014. Il a été décidé de poursuivre les négociations pour l'attribution du lot n°3.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 janvier 2015, a procédé à l'examen des offres reçues pour le lot n°3 - Menuiseries extérieures aluminium, selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

1. Prix apprécié au regard de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (pondération : 50 %)
2. Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique (pondération : 50 %) décomposée  
comme suit :
  - Qualité de la méthodologie de mise en œuvre des produits. (sous-pondération : 30 %)
  - Qualité des matériaux et matériels proposés appréciée au regard des fiches techniques fournies et du descriptif des menuiseries extérieures (sous-pondération : 20 %)

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative et avis de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché relatif aux travaux de réaménagement du restaurant du groupe scolaire Marcel Proust à passer :**

**- lot n° 3 – Menuiseries extérieures aluminium à passer avec la société MGDS pour un montant de 51 193,63 € T.T.C. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 213, article 2313, opération 06A487, service gestionnaire TPAT. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**N° 17 – Temps d'Activités Périscolaires. Aide spécifique rythmes éducatifs versée par la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Approbation d'une convention d'objectifs.**

*M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Depuis la rentrée 2014, la Mairie d'Orléans a mis en place la réforme des rythmes scolaires dans les écoles et propose aux élèves des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h45. Elle applique les taux d'encadrement réglementaires assouplis, soit un adulte pour 14 enfants de moins de 6 ans, et un adulte pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Dans le cadre de la politique en direction des temps libres des enfants, la C.A.F. contribue à la mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs. A ce titre, elle soutient les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) périscolaires inscrits dans le Projet Educatif De Territoire (P.E.D.T.) et déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse avec l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs (A.S.R.E.) concernant exclusivement les trois heures hebdomadaires dégagées par la réforme des rythmes éducatifs.

L'A.S.R.E. est calculée sur la base des fréquentations déclarées en heures par enfant dans la limite des trois heures par semaine et de 36 semaines par an, pour chacun des accueils mis en place dans les établissements scolaires publics d'Orléans.

Pour la période du 2 septembre au 19 décembre 2014, le montant de la subvention attendue est estimé à 90 000 €.

Il convient d'approuver la convention à passer avec la C.A.F. qui définit les modalités de versement de cette aide financière pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention d'objectifs et de financement de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2014 ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits à ouvrir au budget de la Mairie, service gestionnaire FEDU, fonction 255, article 7478, imputation RFEDU00028. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

## FINANCES

N° 18 – Transmission dématérialisée des documents budgétaires. Convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret et la Chambre Régionale des Comptes du Centre - Limousin. Approbation d'un avenant n°1.

**M. MARTIN** – *Pour pouvoir transmettre nos éléments budgétaires par voie dématérialisée, il faut que nous puissions délibérer et c'est ce qu'il vous est proposé de faire maintenant.*

*Il s'agit de transmettre les données à la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre, des gens bien respectables, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes. Tout va bien, on ne les envoie pas à n'importe qui.*

**M. le Maire** – *C'est bien noté. Donc, fort de cette précision, je vous consulte.*

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« Le mouvement de modernisation de l'administration lancé par le programme de Révision Général des Politiques Publiques (R.G.P.P.) a incité les collectivités territoriales à s'engager dans un processus de dématérialisation.

Par délibération en date du 21 décembre 2012, le Conseil Municipal a ainsi approuvé une convention avec la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret et la Chambre Régionales des Comptes du Centre - Limousin visant à étendre le périmètre de dématérialisation à la transmission dématérialisée des documents budgétaires au format XML à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cependant, les tests effectués en lien avec la Mission dématérialisation de la Direction Générale des Finances Publiques ne s'étant avérés concluants que dernièrement, il apparaît nécessaire de conclure un avenant n°1 à la convention susmentionnée pour fixer la date de démarrage effectif de la transmission des différents actes budgétaires sur la base de flux XML via le portail Hélios au 1<sup>er</sup> décembre 2014.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'avenant n°1 à la convention de dématérialisation conclue entre la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Centre et du Loiret, la Chambre Régionale des Comptes du Centre - Limousin et la Mairie d'Orléans, fixant au 1<sup>er</sup> décembre 2014 la date de démarrage de la transmission des actes budgétaires au format XML via le portail Hélios ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

PROMOTION DU TERRITOIRE, ANIMATION CULTURELLE ET SPORTIVE

N° 19 – Orléanoïde 2015 - Festival de création numérique. Présentation de la programmation. Communication.

\*  
\* \*  
\*

*Présentation d'un power point par Mme KERRIEN.*

\*  
\* \*  
\*



Mme KERRIEN – *Je voulais en effet vous présenter le projet Orléanoïde 2015 qui débute vendredi.*

## Le projet Orléanoïde

Créé en 2012 par la Mairie d'Orléans, Orléanoïde est un festival ayant pour but de valoriser la création numérique et de faire connaître cette nouvelle forme de création en la rendant accessible à tous les publics. La direction artistique est confiée à Labomedia.

L'ensemble des œuvres, des événements et des ateliers proposés répondent ainsi à deux critères; l'interactivité entre œuvres et publics et l'accessibilité pour toutes les générations, notamment grâce à la médiation mise en place depuis l'édition 2013.



**Mme KERRIEN** - *La création numérique n'a pas commencé seulement maintenant à Orléans, la Direction de la Culture y travaille depuis 2012 déjà et nous souhaitons que cette forme de création soit accessible à tous les publics. Donc, je crois que cette édition sera vraiment tournée vers le et les publics.*

*La direction artistique a été confiée à Labomédia et l'ensemble des œuvres proposées répondent à deux critères :*

- *l'interactivité, je l'ai dit, entre l'œuvre et le public ;*
- *l'accessibilité à toutes les générations et avec une médiation très importante qui a déjà été mise en place depuis 2013.*

## Orléanoïde, 3<sup>ème</sup> édition

Cette troisième édition d'Orléanoïde est la preuve d'une réelle montée en puissance du festival de création numérique et d'une volonté de confirmer Orléans comme ville créative et d'innovation.

Orléanoïde 2015 se place sous le thème *Science-fiction* au sens large pour mieux l'interroger sous de multiples facettes :

- Quelle confiance accorde-t-on au progrès scientifique ?
- Est-il le moteur du développement de nos sociétés?
- Si l'on considère que notre rapport à la nature et à la culture se fait de plus en plus par l'entremise d'appareils et que les technologies avancent parfois plus vite que les débats éthiques, la science peut-elle être vue comme une idéologie ?

Résolument dans l'air du temps, Orléanoïde prend possession, 15 jours durant, d'une vingtaine d'espaces publics et privés dans Orléans.



**Mme KERRIEN** – *Je vous propose de développer un petit peu cette troisième édition car c'est vraiment, je crois, une montée en puissance de la création numérique à Orléans. Notre volonté, vous le savez, est de confirmer Orléans, Ville créative et d'innovation. Nous y travaillons tous notamment autour d'Olivier CARRE, mais aussi avec Mathieu LANGLOIS et Béatrice ODUNLAMI.*

*Orléanoïde 2015 se place sous le thème « Science Fiction » et là, je laisserais dans un instant Mathieu LANGLOIS en dire un mot. En tout cas, cela interpelle, cela nous permet de nous poser des questions sur notre rapport à la science, notre rapport au progrès, notre rapport en effet à la culture numérique.*

## La Collégiale Saint-Pierre-le-Puellier



La Collégiale, désormais identifiée comme un lieu d'exposition d'art contemporain, servira cette année de Quartier Général de la création numérique et d'Orléanoïde. Elle regroupera ainsi une quinzaine d'œuvres d'artistes numériques français et internationaux.

Entre autres : « La Boîte » du Studio Gangpol & Mit, « The transparency Grenade » de Julian Olivier et « Conversation au fil de l'eau » de Cécile Babiote et Jean Marie Boyer, « SimStim » d'Adelin Schweitzer, et « Pentatonique » de Quentin Aurat et Emilie Pouzet.



**Mme KERRIEN** – *Donc, pendant 15 jours, nous vous proposons d'être présents un petit peu partout sur l'espace public à Orléans dans une vingtaine de lieux au total, ce qui va permettre justement au plus grand nombre de découvrir tout cela.*

*Le quartier général de ce Festival se situe à la Collégiale qui désormais est un lieu d'expositions d'arts contemporains tout au long de l'année. Aussi, pendant 15 jours, elle va résolument être tournée vers l'innovation à travers les différents projets que je vous laisse découvrir maintenant.*

*Ce sont des projets d'artistes français mais aussi d'artistes internationaux.*

## L'espace public



Quinze jours durant les principales places de la ville d'Orléans seront le théâtre d'œuvres diverses et dynamiques pour permettre au plus grand nombre de découvrir l'expression créative du numérique.

### Place de la République



« Radiant Tree » - HÉHÉ

Avec Radiant Tree, le collectif Hehe transforme un arbre ordinaire en une entité lumineuse irradiante.

### Place de Gaulle



« Chimères Orchestra » - Jérôme Abel

Des modules-insectes sont fixés sur des éléments urbains ou architecturaux, et les frappent en rythme pour les faire résonner.

### Place du Martroi



« Keyframes » - Groupe Laps

Des personnages lumineux envahissent les lieux.

### Cathédrale Sainte-Croix



« Breeze » - Djeff

Œuvre visuelle devant le miroir, l'ombre du corps devient lumière, chaque mouvement se transforme en jeu lumineux et explore le corps dans l'espace.

**Mme KERRIEN** – Sur l'espace public, vous pourrez découvrir :

- un arbre lumineux place de la République ;
- d'étranges insectes qui vont prendre possession d'éléments urbains place de Gaulle ;
- la place du Martroi qui verra des personnages assez particuliers investir la façade de la Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- ou encore, vous pourrez vous regarder travailler, avec votre image, l'ombre de votre corps à la Cathédrale Sainte-Croix,

*des expériences, je pense, plutôt intéressantes pour nous tous.*

## Evènements

### Place Sainte-Beuve

« *City Lights Orchestra* » de Antoine Schmitt



Une symphonie visuelle ouverte pour les fenêtres de la ville

### Théâtre Gérard-Philipe

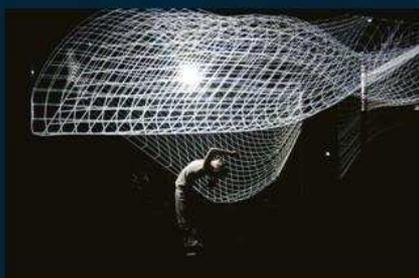
« *Bionic Orchestra* » par EZRA



EZRA pilote la démultiplication de sa voix et la circulation du son et de la lumière dans l'espace à l'aide d'un gant interactif

### Musée des Beaux Arts

« *Hakanaï* » par Adrien M & Claire B



Hakanaï est une performance chorégraphique pour une danseuse évoluant dans un volume d'images en mouvement



**Mme KERRIEN** – Ensuite, en ce qui concerne les évènements, je souhaite que vous veniez très nombreux, le 31 janvier place Sainte-Beuve à La Source, pour un évènement interactif où l'on travaille avec les habitants. On va essayer de créer ensemble une œuvre lumineuse. Je vous incite donc à venir évidemment les plus nombreux possibles car je crois que cela va être un grand moment. Avec Niamé DIABIRA, on en a déjà parlé et on a hâte de voir cela.

Après cette place Sainte-Beuve animée, il y aura au Théâtre Gérard Philipe un bionic orchestra. On verra un artiste travailler à l'aide d'un gant interactif. Il va s'emparer de l'espace, amplifier sa voix, faire circuler le son. C'est également assez impressionnant.

Au Musée des Beaux-Arts, le spectacle « *Hakanaï* » qui veut dire fragile en japonais et dont je vous propose de découvrir maintenant une petite vidéo. Voilà donc pour cette performance chorégraphique au Musée des Beaux-Arts.

## Rencontres et ateliers

- Auditorium du Muséum  
« *Script Geometry* » de Thomas Tilly  
Composition sonore réalisée à partir de matériaux enregistrés lors de son accueil en mars 2014 au cœur de la forêt amazonienne par la station de recherche du CNRS de la réserve des Nouragues.
- Le 108  
*FabKids, Café des enfants numériques*  
Atelier de bricolage, « bricodage » dédié aux enfants pour créer des petits instruments de musiques et systèmes robotiques à partir d'éléments recyclés.
- Médiathèque Gambetta  
« 5<sup>ème</sup> époque » - La Cage de l'Ombre Forte
- Le 108 et Polytech  
*Portes Ouvertes FabLab Polytech & Labomedia*
- Le 108  
*Atelier/conférence: internet et anonymat*
- La Médiathèque - Gambetta  
Atelier de constitution de BiblioBox, petit boîtier numérique de partage de contenus libre de droit.
- Rue des Carmes et dans le centre ville  
« *Lâcher de drones* » par Hypnos 451



**Mme KERRIEN** – Enfin, différentes manifestations dans plusieurs lieux culturels de la Ville : le Muséum, le 108, la Médiathèque, FabLab Polytech et un lâcher de drones, rue des Carmes. Cette manifestation, tout le monde l'attend avec beaucoup d'impatience pour le week-end de la Saint-Valentin.

(rires).

**Mme KERRIEN** – Je vous attends donc ... oui, c'est très « space » comme invitation. Je vous attends vendredi soir à la Collégiale à 19 heures pour le vernissage et l'inauguration de ce Festival Orléanoïde. Pour finir, j'ai beaucoup aimé dans vos discours tout à l'heure en début de Conseil Municipal, vous avez tous prononcé le mot « culture » et je crois qu'effectivement la culture est la clé de notre vivre ensemble. Merci.

**M. le Maire** – Merci Mme KERRIEN. Donc, vous êtes tous totalement convaincus et passionnés, et on a très envie d'être déjà présents pour le lâcher de drones, c'est cela Mme KERRIEN ! Cela va être un grand moment.

**Mme KERRIEN** – Je vous attendrais, M. le Maire, pour le lâcher de drones.

**M. le Maire** – La parole est à Mme LEVELEUX.

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – Je voudrais savoir pourquoi la rue des Carmes pour le lâcher de drones ?

**Mme KERRIEN** – C'est rue des Carmes et place de Gaulle très précisément. On va réaliser un film et on proposera au Cinéma des Carmes la restitution de ce travail. C'est aussi la raison pour laquelle on a choisi ce lieu car c'est un travail qui est fait en lien avec le Cinéma des Carmes.

**M. le Maire** – *Et pour la science fiction, je donne la parole à M. LANGLOIS.*

**M. LANGLOIS** – *Je ne sais pas si on peut me résumer ainsi mais c'est très bien.*

**M. le Maire** – *C'est ce que j'ai compris tout à l'heure !*

**M. LANGLOIS** – *Absolument. Je voulais simplement faire une petite intervention déjà pour remercier les services de la Direction de la Culture et Labomedia pour avoir fait une programmation aussi éclectique et avec autant d'éléments. On n'a pas pu tout voir dans cette présentation, mais je pense notamment à la petite grenade qui est en fait une sculpture - si je puis la qualifier ainsi - qui sera à la Collégiale. Elle va réussir à capter à l'intérieur, grâce à un routeur et à un modem, toutes les données et les informations qui passent aux alentours.*

*Au final, sur cet aspect de science fiction, un peu loin, ce n'est pas si loin que ça. On a parlé de culture tout à l'heure dans nos différents messages en début de Conseil, mais on pourrait aussi parler de la liberté de création. Et là pour le coup, la liberté de création, c'est une énorme liberté qu'on a, mais Internet permet une autre liberté aussi : pouvoir faire beaucoup de choses que l'on ne pouvait pas faire auparavant. Mais le problème aussi du pendant d'Internet, c'est qu'on donne beaucoup d'éléments et parfois même trop, et là aussi, cette notion d'Orléanoïde permet de montrer qu'il y a des informations que l'on envoie, parfois même sans le savoir. Du coup, l'aspect science fiction n'est pas si fiction que ça. C'est donc très intéressant sur cet ensemble d'Orléanoïde.*

*Autre point également. On a voulu, avec Olivier CARRE notamment et Nathalie KERRIEN, raccrocher cet aspect Orléanoïde au Label French Tech que nous sommes en train de porter sur Orléans. La French Tech, ce n'est pas uniquement des start up, des aspects économiques, c'est aussi une envie de faire sur Internet et là, on est sur une démarche de création numérique qui a toute sa place dans le Label French Tech. C'est très important pour Orléans et je suis très content de pouvoir, avec Béatrice ODUNLAMI et Nathalie KERRIEN, porter ce Festival. Donc rendez-vous vendredi !*

**M. le Maire** – *M. GRAND, vous allez venir vendredi ?*

**M. GRAND** – *Non seulement, je vais venir vendredi mais je vais participer à un grand nombre d'évènements d'Orléanoïde. Je voulais simplement dire que cela démontre ce que j'expliquais tout à l'heure et ce que je disais pour l'écologie. La culture comme l'écologie a besoin de moyens financiers. On a mis les moyens et on aura un très beau Festival Orléanoïde. Je considère qu'il faut toujours mettre cela en perspective. Je dis simplement que je ne le fais pas uniquement par idéologie et pour la défense de l'environnement en tant qu'écologiste, je le fais là pour la culture et je trouve que le programme que vous proposez et je suis sûr la qualité du Festival Orléanoïde cette année est aussi en lien avec les moyens financiers qu'on a pu y mettre.*

**M. le Maire** – *Et vous avez raison de défendre l'environnement. Il faut qu'il y en ait. La parole est à Mme CHERADAME et ensuite à M. BRARD.*

**Mme CHERADAME** – *Je voulais souligner et remercier Nathalie KERRIEN et Mathieu LANGLOIS, car cette année la technologie rime avec poésie. Je trouve que c'est très bien.*

**M. le Maire** – *Oui parce que ce n'est pas toujours le cas !*

**M. BRARD** – *Un mot très brièvement, M. le Maire. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec M. LANGLOIS. Tout à l'heure, M. le Maire, vous avez parlé sur un sujet extrêmement grave des fractures importantes à la fois ici et ailleurs de nos sociétés. Moi, je suis émerveillé devant le génie humain qui peut notamment s'exprimer dans toute cette modernité au travers de ces outils d'aujourd'hui et du futur, en tout cas pour certains qui sont en devenir. Mais ces outils et ces modes de communication, qui sont aussi effectivement une façon de participer à la culture, peuvent eux-mêmes par rapport à leur difficulté ou leur utilisation, être des éléments de fractures. Alors, à une époque, on parlait de la fracture numérique sur certains sujets.*

*Pour ma part, je participerai pour me renseigner et découvrir, car je ne connais pas grand-*

*chose à tout cela, et pour me rendre compte en quoi tout ce qu'on fait là peut être un élément qui participe au rapprochement et non pas qui entretient ou développe de nouvelles fractures.*

*Je suis assez attaché aux questions concernant l'accessibilité aux choses, l'accessibilité à la communication, à l'expression quand on a un certain nombre de difficultés, que ce soit d'ordre physique ou sensoriel, mais aussi de langue, d'apprentissage ou tout simplement de localisation. Je pense que ce Festival participe à l'échelon de la Ville au rapprochement du citoyen avec toutes ces choses nouvelles qui seront peut-être demain les outils de l'apprentissage, de la culture, de l'éducation et de notre vie quotidienne. Cependant, il faut faire en sorte que ces outils soient ceux du rapprochement et du vivre ensemble et non pas des outils de nouvelles fractures liées à l'usage et à la technicité de ces outils. Je vous remercie M. le Maire.*

**M. le Maire** – *Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous consulter.*

*(réaction hors micro de Mme SAUVEGRAIN).*

**M. le Maire** – *Non, je ne vous consulte pas et tout le monde est d'accord. Mme SAUVEGRAIN qui est secrétaire de séance m'a dit non. Elle n'était pas d'accord sur le fait que je vous consulte. Donc, j'écoute la secrétaire de séance.*

**M. GRAND** – *Alors, on s'en va !*

**M. le Maire** – *Je vais partir aussi ! En tout cas, on se retrouve, Mme KERRIEN, le ...*

**M. KERRIEN** – *Vendredi soir à la Collégiale à 19 heures pour l'inauguration et ensuite pendant 2 semaines un petit peu partout à Orléans. Je vous attends le week-end des 13 et 14 février pour le lâcher de drones, cela ne vous a pas échappé.*

**M. le Maire** – *On connaissait le lâcher de ballons, mais le lâcher de drones est une belle novation. Ce sera donc avec plaisir. Il s'agissait d'une communication de ce programme et c'est la raison pour laquelle il n'y a pas de vote.*

N° 20 – **Culture et Création Artistique. Approbation d'une convention à passer avec l'E.S.A.D. et d'un avenant n° 1 à la convention conclue avec le Théâtre Charbon. Attribution de subventions.**

**Mme KERRIEN** – *On reste un petit peu avec Orléanoïde car il s'agit de vous proposer d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design pour sa participation au Festival Orléanoïde à hauteur de 6 000 €. Je rappelle à cette occasion que l'E.S.A.D. fait ses portes ouvertes les 13 et 14 février dans le cadre de ce Festival. C'est l'occasion pour nous tous, je crois, d'aller voir un petit peu ce qui s'y passe, c'est toujours assez intéressant.*

*Ensuite, je continue avec le Théâtre Charbon avec lequel nous avons une convention de soutien. Nous avons déjà engagé 8 000 € avec cette compagnie professionnelle. Et puis, ce Théâtre Charbon propose un spectacle : « Les eaux Lourdes » avec 40 représentations au Théâtre le Lucernaire à Paris. Donc, nous proposons d'ajouter une subvention exceptionnelle de 7 000 €, ce qui porte la subvention totale au titre de 2015 à 15 000 €.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme FOURCADE.*

**Mme FOURCADE** – *Merci M. le Maire. Bravo pour l'implication de l'E.S.A.D. dans l'édition 2015 pour Orléanoïde.*

*La subvention accordée au Théâtre Charbon est convenable mais la question de la pertinence de subventionner 40 spectacles pour Paris se pose. Les impôts levés par la Ville d'Orléans sur le contribuable ne sont pas destinés à financer la culture d'une autre ville, d'une autre région. Nous souhaiterions faire un vote séparé afin de préserver les 7 000 € pour nos concitoyens orléanais. Merci.*

**M. le Maire** – *Je retiens votre demande. Mme BARRUEL.*

**Mme BARRUEL** – *Je suis évidemment tout à fait favorable à cette délibération parce que si technologie rime avec poésie, elle rime surtout avec art et design. Mais je m'abstiendrai pour la première partie en tant que Présidente de l'Ecole.*

**M. le Maire** – *Si je puis me le permettre, vous ne prendrez pas part au vote.*

**Mme BARRUEL** – *Excusez-moi, c'est exact, vous avez raison.*

**M. le Maire** – *Parce que l'abstention serait un vote et donc dans votre situation, Mme BARRUEL, ce ne serait pas sans conséquences.*

**Mme BARRUEL** – *Après, cela nous poserait quelques problèmes !*

**M. le Maire** – *Ecoutez, je vous propose de faire droit à la demande de Mme FOURCADE. Mme KERRIEN, vous souhaitez intervenir ?*

**Mme KERRIEN** – *Je voudrais juste répondre sur la subvention au Théâtre Charbon. D'abord, cette compagnie œuvre beaucoup sur notre territoire, en particulier vers la formation des jeunes et nous l'aidons également pour ses créations. Mais quand une compagnie orléanaise se produit à Paris sur 40 représentations, je pense qu'elle participe au rayonnement de la Ville d'Orléans. Et c'est pour cela que nous souhaitons les accompagner dans cette démarche. Merci.*

*Mme KERRIEN, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« 1<sup>o</sup> Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans – Participation à « Orléanoïde : Festival de la création numérique »

Créé en 2012 par la Mairie d'Orléans, Orléanoïde est un festival dédié à la création numérique. Il a pour objectif à la fois de valoriser cette forme de création et de la rendre accessible à tous les publics.

Résolument dans l'air du temps, Orléanoïde prend possession pendant 15 jours de divers espaces publics ou privés dans la ville. L'ensemble des œuvres et ateliers proposés dans le cadre du festival répondent à 2 critères : l'interactivité et l'intergénérationnalité. Depuis l'édition 2013, un soin particulier a été apporté notamment à la médiation autour des œuvres, ainsi qu'à la sensibilisation du jeune public.

Dans ce contexte, au vu de sa démarche pédagogique, de son objectif d'ouverture sur son environnement (la ville, la région, l'international) la Mairie a souhaité impliquer l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans. Cette implication se traduit par la participation des étudiants, l'ouverture de l'établissement à d'autres publics, et par le développement d'un projet dans le cadre de la manifestation.

Les différentes participations des étudiants sont les suivantes :

- travailler sur des projets collectifs dans le cadre d'ateliers de travail animés par des artistes numériques mêlant intervenants, étudiants et enseignants de l'E.S.A.D. ;
- organiser une restitution des ateliers sous forme d'évènement ouvert au public.

Pour permettre de mener à bien ces ateliers, il est proposé de verser une subvention de 6 000 € à l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans dans le cadre d'une convention.

2<sup>o</sup> Compagnie Le Théâtre Charbon

Le Théâtre Charbon, association créée en septembre 2011 à Orléans, a pour activités la création et la diffusion d'œuvres théâtrales, ainsi que la mise en œuvre de programmes d'actions

culturelles et de formation dans une démarche affirmée de transmission et d'accompagnement de jeunes comédiens en voie de professionnalisation.

En 2014, la Mairie a passé avec l'association une convention de soutien pour la période 2014-2015 attribuant une subvention de 8 000 € pour la première année.

Le Théâtre Charbon présente en février 2015 son spectacle « Les Eaux Lourdes » au Théâtre le Lucernaire à Paris pour 40 représentations. L'association maintient par ailleurs une activité très dense en matière de création et de formation.

Il est donc proposé d'apporter, dans le cadre d'un avenant n° 1 à la convention de soutien, une subvention exceptionnelle de 7 000 € pour les représentations du spectacle « Les Eaux Lourdes » à Paris, et une subvention de 8 000 € pour la poursuite des objectifs 2015, portant la subvention totale au titre de l'année 2015 à 15 000 €.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention à passer avec l'E.S.A.D. d'Orléans pour déterminer les conditions de sa participation au festival Orléanoïde ;**

ADOPTE PAR 54 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(Mme BARRUEL)

**2) approuver l'avenant n° 1 à la convention de soutien à passer avec le Théâtre Charbon pour l'année 2015 ;**

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

**3) dans ce cadre, attribuer les subventions suivantes :**

- 6 000 € à l'E.S.A.D.,

ADOPTE PAR 54 VOIX.  
IL Y A 1 NON PARTICIPATION  
(Mme BARRUEL)

- 15 000 € au Théâtre Charbon,

ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.

**4) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer la convention et l'avenant n° 1 au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;**

**5) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 33, article 6574, 0000841, service gestionnaire CCCA, pour l'E.S.A.D. et fonction 33, article 6574, service gestionnaire CCCA, pour l'association Théâtre Charbon. »**

ADOPTE

N° 21 – **Musée des Beaux-Arts et Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais. Campagnes de restauration 2015. Demande de subventions.**

*M. MOITTIE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Le Musée des Beaux-Arts et le Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais souhaitent faire restaurer certaines pièces de leurs collections durant l'année 2015. Il s'agit de la poursuite de la restauration du tableau intitulé « Portrait de Jeanne d'Arc » dit « Portrait de l'Hôtel de Ville », d'un tableau de Claude DERUET « La Terre », du nettoyage de 15 terres cuites égyptiennes, du conditionnement de la collection de verres filés, du conditionnement d'estampes et de l'entretien annuel d'émaux.

L'ensemble de ces interventions de restauration à prévoir s'élève à 25 000 € H.T. soit 30 000 € T.T.C.

Ces restaurations sont subventionnables par le Fonds Régional d'Aide à la Restauration géré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région Centre.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) solliciter auprès du Fonds Régional d'Aide à la Restauration les subventions au taux le plus favorable pour la réalisation des campagnes de restauration au Musée des Beaux-Arts et au Musée Historique et Archéologique de l'Orléanais ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment pour signer toute convention relative à l'attribution des subventions au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les recettes correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 322, articles 2316, 1321, 1322, opération 05A067, service gestionnaire CMBA. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 22 – **Centre Jeanne d'Arc. Restauration des volumes du procès en canonisation de Jeanne d'Arc. Demande de subvention.**

*M. BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans la perspective de la célébration en 2020 du centenaire de la canonisation de Jeanne d'Arc, le Centre Jeanne d'Arc a commencé la restauration, étalée sur plusieurs années, des 15 volumes constituant le procès en canonisation, dans le but d'en permettre la consultation par les chercheurs. Des études historiques et politiques ont déjà été effectuées sur le contexte de la canonisation, mais le procès lui-même n'a pas encore été analysé.

Ainsi, en 2014, la Mairie a procédé à la restauration de la reliure des correspondances pour la canonisation, pour un montant de 3 048,95 € T.T.C. Cette opération est susceptible d'être subventionnée par le Fonds Régional de Restauration des Bibliothèques à hauteur de 50 %.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter du Fonds Régional de Restauration des Bibliothèques une subvention au taux le plus favorable pour la restauration des correspondances pour la canonisation de Jeanne d'Arc ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires, et notamment pour signer toute convention relative à l'attribution de la subvention ;**

**3) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 322, article 1321, opération 05A463, service gestionnaire CJAP. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – **Service Ville d'art et d'histoire. Label Villes et Pays d'art et d'histoire. Demande de subvention.**

*M. BARBIER, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« La Mairie a signé le 26 mai 2009, avec le Ministère de la Culture, la convention Ville d'art et d'histoire qui l'a fait entrer dans le cercle des 183 territoires labellisés et engagés dans une démarche de qualité de valorisation patrimoniale.

Suite à la conclusion de cette convention, le service Ville d'art et d'histoire a été créé en 2010 à la Mairie d'Orléans afin de répondre aux engagements inscrits dans la convention. Les objectifs généraux du service Ville d'art et d'histoire sont les suivants :

- présenter et valoriser le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale ;
- sensibiliser les habitants et les professionnels à leur environnement patrimonial et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;
- initier le jeune public à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et au patrimoine ;
- offrir des visites de qualité ;
- promouvoir le label Villes et Pays d'art et d'histoire via une politique d'édition patrimoniale.

Le service Ville d'art et d'histoire de la Mairie d'Orléans depuis sa création a à cœur de mettre en œuvre cette convention. En 2015, pour répondre à ces objectifs, le service propose, entre autres :

- la mise en place de 2 à 3 programmes d'actions variés (thèmes envisagés : patrimoine et musique, l'architecture contemporaine, les journées européennes du patrimoine) ;
- la poursuite de sa politique d'éditions patrimoniales (notamment la place du Martroi et les établissements culturels et patrimoniaux) ;
- la poursuite des actions éducatives en direction des élèves, de la maternelle à l'université ;
- la formation continue des guides-conférenciers travaillant pour le service.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) du Centre soutient financièrement les actions du service dans le cadre de la convention. Il est proposé de solliciter, auprès de la D.R.A.C. du Centre, la subvention la plus favorable portant sur un budget 2015 de 36 000 €.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) solliciter auprès de la D.R.A.C. du Centre une subvention au taux le plus favorable dans le cadre du label Villes et Pays d'art et d'histoire au titre de l'année 2015 ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment pour signer toute convention relative à l'attribution de la subvention au nom de la Mairie ;**

3) imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Mairie, fonction 324, article 74718, service gestionnaire CVAH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 24 – **Stade omnisports de La Source. Travaux d'amélioration et de mise en sécurité. Lot n°2 : Extension de la tribune couverte Marc Vagner . Approbation d'un avenant.**

**M. SANKHON** – *Il s'agit d'approuver un avenant afin de permettre les travaux d'amélioration et de sécurité du lot n°2 concernant l'extension de la tribune couverte Marc Vagner pour un montant de 8 685,60 € : création d'un double garde-corps, d'un passage muni d'un escalier avec une main courante et d'un portillon réservé aux agents de sécurité afin de sécuriser le site et notamment cette tribune.*

**M. le Maire** – *Je donne la parole à M. LECOQ puis à M. RICOUD.*

**M. LECOQ** – *M. le Maire, nous nous étions opposés à ces travaux coûteux car, si je me souviens bien, cela représentait 2 millions d'euros. Maintenant, nous avons un coût supplémentaire et donc un imprévu. Cependant, je pense que cela aurait pu être prévisible. Nous nous abstenons donc parce qu'il est fort probable qu'on revienne une nouvelle fois pour une nouvelle surprise concernant ces travaux à l'avenir. Voilà pour cette précision, M. le Maire.*

**M. RICOUD** – *Nous avons voté la délibération en juillet, mais ce qui m'interpelle, c'est le fond de la délibération. En effet, on va faire des travaux pour éviter que les supporters des deux équipes – et je vais être correct – ne se tapent dessus alors que tout à l'heure, on vient d'avoir ici un discours très généreux, auquel je suis tout à fait attaché. Il s'agit de voter des travaux supplémentaires pour une somme de 407 000 € ....*

**M. le Maire** – *Non, M. RICOUD, cela représente 8 000 € sur le total de 407 000 €, je vous rassure là-dessus.*

**M. RICOUD** – *Sur le fond, c'est inquiétant quand même ! Alors tous les supporters ne sont pas des hooligans, il y en a quelques-uns, mais pas tous. A mon avis, quand il y a des matchs de football et que les supporters encouragent leur équipe respective, ce qui est normal, ne faut-il pas mieux essayer de travailler en amont avec ces supporters pour leur dire que le football, ce n'est pas la guerre – je m'excuse d'employer ce terme ! Il s'agit d'un sport où tout le monde doit prendre du plaisir. Donc, je m'abstiens sur cette délibération, même si je sais que la Ville est obligée de répondre à des obligations de la Ligue, c'est ça Soufiane ? Mais au fond des choses, cela me choque.*

**M. le Maire** – *La parole est à M. YEHOUESSI.*

**M. YEHOUESSI** – *Nous approuvons et donc nous voterons sans difficultés cette délibération. Je profite de celle-ci pour vous demander s'il est possible d'avoir des précisions sur le contentieux concernant la fourniture de bancs et de sièges pour ce stade, contentieux pour lequel vous avez pris une décision. Aussi, on aimerait bien avoir, si possible, des informations. Merci.*

**M. SANKHON** – *Pour répondre à M. LECOQ, on ne peut pas se soustraire aujourd'hui à des obligations relatives à la sécurité des spectateurs. Donc, oui, on fait le choix de sécuriser, d'anticiper. On fait le choix de travailler avec ceux qui ont l'habitude d'appréhender ce genre de phénomènes, ce genre de public qui peut être néfaste à une manifestation telle qu'elle soit parce qu'ils ne savent pas se contrôler. Ce sont des ultras pour certains, pas pour tous d'ailleurs.*

*Cependant, il est certain que le prisme de la Ligue n'est pas simplement celui de notre club, l'U.S.O., mais cela fonctionne ainsi dans toute la France. Ces mesures de sécurité font l'objet de démarches qui ont fait leurs preuves. Il y a également une pédagogie qui est mise en place avec un suivi des supporters. Autre démarche : la sécurisation de tout le périmètre du stade a été engagée avec Olivier FRAPOLLI et de façon tout à fait concertée avec la Préfecture. Tout cela est vu, visé et appréhendé. Les systèmes de caméras souvent décriés nous permettent d'anticiper également les*

choses et de veiller à ce que les flux de spectateurs puissent évoluer en toute sécurité et surtout de façon tout à fait paisible. Ce sont donc les normes actuelles et on ne peut pas s'y soustraire, c'est la règle et elle est faite pour protéger les uns et les autres. On n'est malheureusement pas dans le monde des Bisounours, il y a des réalités auxquelles on doit faire face et j'en suis le premier navré.

**M. le Maire** – Merci. Je comprends votre point de vue, M. RICOUD. Cependant, on a trois solutions :

- soit on ne répond pas, comme vous l'avez compris, aux normes qui nous sont imposées,
- soit on fait ces petits travaux supplémentaires,
- soit, vous imaginez, on est obligé de mettre à tous les matchs M. SANKHON et M. BAILLON pour assurer la sécurité dans cette partie là afin que M. RENAULT puisse jouer en toute quiétude. Vous voyez le problème.

Donc on a choisi la solution qui nous semblait la plus raisonnable. Sauf que d'ailleurs, la solution « BAILLON-SANKHON » serait extrêmement efficace à mon avis du point de vue des quelques troubles, même éventuellement nombreux. Je suis sûr que cela remettrait les choses dans le bon ordre.

Blague mise à part, dans le sport, il y a parfois aussi ces contraintes et ces dérives. Mais je dois dire aussi que sur les logiques de prévention, des choses sont faites, y compris par le club lui-même. Orléans Loiret Football essaye de faire beaucoup de choses là-dessus, y compris à l'école de formation.

Je vous consulte. M. YEHOUSSEI, vous êtes contre ?

**M. YEHOUSSEI** – Non, j'ai posé une question à laquelle je n'ai pas eu de réponse.

**M. le Maire** – Le contentieux étant en cours, je ne peux pas l'évoquer actuellement. Je vais laisser les juges faire leur travail sur cette question des sièges. Ce sont donc des sièges éjectables !

M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre de l'accession de l'U.S. Orléans Loiret Football en Ligue 2, la Mairie doit procéder à des travaux de mise en sécurité pour assurer l'homologation du stade en catégorie 1 ainsi qu'à des travaux d'amélioration pour bénéficier de la « licence club » auprès de la Ligue de Football Professionnel.

Par délibération en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal a approuvé le programme des travaux et le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation de marchés de travaux et fournitures.

Au cours de la réalisation des travaux du lot n°2 relatif à l'extension de la tribune couverte Marc Vagner, la Police Nationale et les responsables de la Ligue de Football ont estimé que la séparation entre les spectateurs visiteurs et les spectateurs locaux n'est pas suffisamment sécurisée dans la configuration actuelle. Aussi, il est nécessaire de prévoir des travaux supplémentaires pour la création d'un deuxième garde-corps, d'un passage muni d'un escalier avec une main courante et d'un portillon réservé aux agents de sécurité.

Il convient donc de constater ces mises au point techniques par voie d'avenant en plus-value selon les dispositions suivantes :

- Marché 14-167 - lot n° 2 - Extension de la tribune couverte Marc Vagner - société FRANCE TRIBUNES :

Montant du marché initial :	398 598,00 € T.T.C.
Avenant n°1 en plus-value :	8 685,60 € T.T.C.
Nouveau montant du marché :	407 283,60 € T.T.C.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux d u stade omnisports de La Source, n°14-167 – lot n° 2 – Extension de la tribune couv erte Marc Vagner, à passer avec la société FRANCE TRIBUNES, conduisant à une plus-value de 8 685,60 € T.T.C. portant le montant du marché à 407 283,60 € T.T.C.;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour s igner ledit avenant au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 412, article 2313, opération 03C4726, service gestionnaire TPAT. »**

**ADOPTE PAR 52 VOIX.  
IL Y A 3 ABSTENTIONS.**

**N° 25 – Complexe Nautique de la Source. Interventions pédagogiques à destination des publics scolaires. Approbation d'une convention.**

*M. SANKHON, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de ses formations « Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (B.P.J.E.P.S.) - activités aquatiques et natation », l'Association Régionale de la Formation des Animateurs Sportifs Sociaux Educatifs du Centre – Formation Sport Animation Tourisme (A.R.F.A.S.S.E.C.-FORMASAT) a sollicité l'Education Nationale et la Mairie d'Orléans pour l'intervention de ses apprentis et de ses stagiaires au cours des séances de natation scolaire au Complexe Nautique de la Source.

L'Education Nationale et la Mairie ont décidé de répondre favorablement à la demande de l'organisme.

Les éducateurs sportifs stagiaires, seront placés sous l'autorité et la responsabilité du formateur de l'A.R.F.A.S.S.E.C. - FORMASAT. Ils effectueront leur période de pratique pédagogique auprès des élèves des écoles élémentaires et maternelles de la Mairie du 9 mars au 29 mai 2015.

Une convention tripartite est proposée à cet effet. Elle définit les conditions d'intervention et d'accueil des apprentis et stagiaires de l'A.R.F.A.S.S.E.C. - FORMASAT pendant les séances de natation scolaire au Complexe Nautique de la Source.

L'accès au complexe nautique de la Source se fera, compte tenu de l'intérêt général de l'action, à titre gratuit pour les apprentis, les stagiaires et leur formateur.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention d'interventions pédagogiques des apprentis et stagiaires à destination des publics scolaires au Complexe Nautique de la Source pour l'année scolaire 2014-2015 à passer avec l'Education Nationale et l'A.R.F.A.S.S.E.C.- FORMASAT ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

N° 26 – **Coopération décentralisée Orléans/Parakou. Équipement en matériel médical du Centre Hospitalier Départemental de Parakou. Approbation d'une convention de partenariat.**

**Mme LOEILLET** – Dans le cadre de la coopération décentralisée Orléans/Parakou, un diagnostic a été réalisé concernant les besoins du Centre Hospitalier Départemental de Parakou. Ainsi, une délégation se rendra du 12 au 19 février sur place afin d'identifier les besoins prioritaires nécessaires aux médecins et aux infirmières du Centre Hospitalier.

Donc, dans ces conditions, il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat avec la Mairie de Parakou, le Centre Hospitalier de Parakou, le Centre Hospitalier d'Orléans, l'association HORIZONS SAHEL et l'association INNER WHEEL.

**M. le Maire** – Je donne la parole à Mme FOURCADE.

**Mme FOURCADE** – Nous compatissons tout à fait avec la population de la Ville de Parakou dont le secteur médical souffre d'un manque de moyens. Cependant, encore une fois, ce n'est pas le rôle de la Ville d'Orléans de s'occuper des aides internationales mais à l'Etat Français et à lui seul.

Les taxes d'habitation et foncières de la Ville d'Orléans doivent servir aux citoyens orléanais. Comme je l'ai déjà dit précédemment, charité bien ordonnée commence par soi-même.

**M. le Maire** – Y-a-t-il d'autres interventions ? Alors M. de BELLABRE et ensuite M. GRAND.

**M. de BELLABRE** – Juste une précision. Concernant la délégation qui va se déplacer à Parakou, quelles sont les personnes, combien sont-elles et quel sera le coût de ce déplacement ? Merci.

**M. GRAND** – Je veux tout simplement m'élever contre cette remarque et cette idée que la coopération ne serait pas le rôle d'Orléans et des Orléanais. C'est une coopération qui doit se faire à tous les échelons des différentes collectivités. Il se trouve qu'Orléans est jumelée avec Parakou. L'aide qu'on leur apporte me paraît tout à fait légitime. Je voudrais simplement rappeler que c'est grâce à cette coopération décentralisée qu'on peut maintenir des populations en Afrique. Elles méritent de vivre avec un minimum de qualité – je dis bien minimum – au niveau de la protection de la santé d'une manière générale. Je ne comprends absolument pas ce type de position qui est une position locale mais également nationale ou régionale, puisqu'on a des élus Front National à la Région Centre qui font exactement le même type de remarque. Je voudrais simplement rappeler qu'il me paraît très important et crucial que chaque français se sente solidaire des pays africains, et en l'occurrence pour nous, de la Ville de Parakou.

**Mme LOEILLET** – Des éléments de réponse. Au niveau du déplacement, il y aura deux personnes : un docteur et le Président de l'association HORIZONS SAHEL. Quant au coût de ce déplacement pour la Ville, c'est zéro puisque c'est l'association INNER WHEEL qui prend tout en charge.

**M. le Maire** – Je peux vous dire d'ailleurs que les déplacements des élus - oui, vous vous bouchez les oreilles – franchement, on est d'une rigueur qui m'est parfois reprochée. Nous avons été classés pour ce type de dépenses par élu comme la ville qui dépense le moins en France. Nous sommes à quelque chose comme 43 € par an et par élu, je ne sais pas si vous voyez. Je sens d'ailleurs la rébellion gronder. Mme SAUVEGRAIN me pose la question : Jusqu'où peut-on aller avec 43 € ? C'est vrai qu'objectivement, on ne va pas très loin. Il faut cumuler les 43 € sur plusieurs années voire faire un pot commun à plusieurs élus pour faire un petit quelque chose.

(M. LECOQ souhaite intervenir).

**M. le Maire** - Allez-y M. LECOQ !

**M. LECOQ** – Je voudrais juste faire une petite remarque. Comme vous tous, on sait que ces populations dans ces pays là sont très malheureuses. C'est une catastrophe de voir les images que l'on voit et je suis absolument d'accord. Mais, j'ai envie de dire une chose : Nous, on cherche à réduire les

coûts, à mutualiser les services. Donc, je pose la question : Pourquoi, à ce moment là, le Gouvernement ne fait-il pas travailler ces pays pour essayer de les sortir ?

Alors, vous êtes député, et pouvez-vous m'apporter une réponse tout simplement ? Je suis comme tout le monde, cela me fait effectivement mal de les voir. Et oui, j'ai un cœur moi aussi !

**M. le Maire** – La question est vaste et on ne va pas engager ce débat. Je dis simplement une chose. Sur les questions des coopérations décentralisées, je constate depuis que je suis Maire que ce sont des coopérations, des actions très concrètes et qui sont efficaces. Elles portent sur des sujets précis et elles contribuent à améliorer les choses. Alors bien sûr, on ne résout pas tous les problèmes. Il y a des facteurs structurels qui sont là, des évolutions en profondeur et donc on ne peut pas tout faire. Mais je pense vraiment, de ce que je vois notamment sur notre coopération avec Parakou, qu'on apporte beaucoup. D'une part pour le bénéfice des populations, c'est une évidence. J'ai encore vu récemment certaines personnes orléanaises qui sont allées là-bas et qui m'en ont donné un retour positif. D'autre part, quand on regarde les sommes qui y sont consacrées, ce n'est pas beaucoup. Si on raisonnait en centaines de milliers d'euros, en millions d'euros ou je ne sais quoi, alors franchement, la question pourrait se poser. Mais là, on est sur des dizaines de milliers d'euros. Au regard des budgets qui sont les nôtres, ce sont des sommes limitées. Mais en revanche, là-bas, ce sont des sommes qui sont très importantes et qui ont un effet de levier, c'est-à-dire qu'elles amènent d'autres partenaires également à financer.

J'ajoute un élément qui va au-delà du bénéfice des personnes, parce que c'est le premier objectif. C'est aussi dans le monde tel qu'il est, un outil de la politique étrangère de la France. C'est un outil de réduction des fractures dont on a parlées, même si bien sûr il ne peut pas être à l'échelle des problèmes qui se posent. Néanmoins, il apporte sa pierre à l'édifice et c'est un vecteur aussi de rayonnement pour la France elle-même et pour l'Europe toute entière. Encore une fois, ce ne sont pas des sommes extrêmement importantes que nous y consacrons.

De plus, je tiens à dire que ces sommes, nous les contrôlons avec une rigueur absolue. Je peux vous dire que par le passé, il y a longtemps maintenant, on a eu quelques soucis. A ce moment là - cela remonte à de nombreuses années -, j'ai refusé que l'on poursuive les versements. De plus, j'ai demandé, et certains dans cette salle le savent tout particulièrement car c'était une période un peu tendue, à ce que l'on ait l'exact emploi des sommes de cette coopération. Nous avons exigé le remboursement de certaines de ces sommes qui n'avaient pas été, de notre point de vue, utilisées comme il convenait et que sinon, nous dénoncerions cette coopération.

Au travers de ce seul exemple, sans faire de procès d'intention à qui que ce soit et pour tout de même assez bien connaître les services de l'Etat, je ne crois pas que ces mêmes services auraient eu ce type de contrôle dans le détail, dans le concret, dans la précision. C'est pour cela que ces coopérations décentralisées fonctionnent bien. Je dois dire que depuis lors, la coopération fonctionne vraiment très bien. Il se trouve que par le passé, nous avons eu des partenaires qui n'étaient pas nécessairement ceux que nous aurions pu souhaiter pour une gestion optimale de ces financements, mais que les choses depuis ont été totalement rétablies et d'ailleurs de la décision même des autorités nationales et locales du Bénin.

Ce sont des choses qui arrivent mais cela m'a montré que nous avons les moyens de faire en sorte que nos conventions soient totalement respectées et que nous veillons à ce respect là. En retour, nous voyons les résultats des projets que nous menons depuis maintenant 20 ans. Ce sont des résultats très concrets et très efficaces. Aujourd'hui, nous sommes sur un projet important, on a parlé tout à l'heure d'environnement : traiter, gérer et améliorer la question de la gestion des déchets à Parakou qui est un vrai problème. En termes de dégradation de l'environnement, c'est très conséquent et c'est très lourd. Vous savez, si on réussit à mettre en œuvre cette action et je suis sûr qu'on va y arriver, d'une part, cela améliorera considérablement la situation là-bas, mais d'autre part, on améliore aussi la nôtre. La planète, c'est tout petit et les questions d'environnement, elles sont toutes étroitement liées, imbriquées. On peut laisser l'Afrique se dégrader, on peut laisser le reste du monde polluer à tout va, on peut laisser les océans se vider de la vie, on peut laisser tout cela. Mais de toute façon, on n'a pas d'illusion, on y restera aussi nous. Alors, même s'il y avait un raisonnement égoïste à faire, j'en donne quelques pistes et ce n'est pas ce que nous faisons. Moi, je crois que c'est très positif, j'en suis même persuadé, encore une

*fois, de l'expérience que j'en ai.*

*Mme LOEILLET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre de la convention de partenariat 2010 - 2012, les Mairies d'Orléans et de Parakou, soutenues par le Ministère français des Affaires Etrangères, ont réalisé un diagnostic du secteur médical à Parakou pour identifier les besoins prioritaires et définir une stratégie et un plan d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux attentes de la population.

Ce diagnostic a été mené par le Docteur NIANG, praticien hospitalier, spécialiste des maladies infectieuses et tropicales du Centre Hospitalier Régional d'Orléans lors d'une mission du 29 janvier au 6 février 2012 à Parakou. Son rapport de mission a fait état d'une véritable insalubrité et vétusté des locaux et des équipements du Centre Hospitalier Départemental de Parakou (C.H.D.). C'est pourquoi, les Mairies d'Orléans et de Parakou ont souhaité aider le Centre Hospitalier Départemental à s'équiper en matériel médical avec l'appui du Centre Hospitalier Régional d'Orléans, l'association INNER WHEEL et l'association HORIZONS SAHEL.

A cet effet, une délégation composée du Docteur NIANG et de M. MILLIERE, Président de l'association HORIZONS SAHEL (association spécialisée dans la collecte et l'acheminement par containers de matériel médical déclassé mais en bon état vers des structures médicales en Afrique) se rendra du 12 au 19 février 2015 au C.H.D. de Parakou pour identifier les services prioritaires à équiper. Puis, un container sera envoyé au C.H.D. de Parakou avec le matériel nécessaire.

L'ensemble des partenaires ont donc souhaité signer une convention de partenariat allant jusqu'au 31 juillet 2016 pour préciser les engagements de chacun dans ce projet :

- La Mairie d'Orléans coordonnera le projet et apportera un appui technique et administratif à la mise en place du projet ;
- La Mairie de Parakou facilitera le bon déroulement du projet sur place à Parakou ;
- Le Centre Hospitalier Départemental de Parakou prendra en charge le coût de la mission et du transport du container de France jusqu'à Parakou ;
- Le Centre Hospitalier Régional d'Orléans mobilisera son Service des Maladies Infectieuses et Tropicales pour la mission et fera don de matériel médical ;
- L'association HORIZONS SAHEL mobilisera son association pour la mission et organisera l'acheminement du container jusqu'à Parakou ;
- L'association INNER WHEEL prendra en charge le cout des billets d'avion aller/retour pour la mission à Parakou.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la convention de partenariat à passer avec la Mairie de Parakou, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans, le Centre Hospitalier Départemental de Parakou, l'association HORIZONS SAHEL et l'association INNER WHEEL ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie d'Orléans et pour accomplir toutes les formalités nécessaires. »**

**ADOPTE PAR 53 VOIX CONTRE 2.**

**M. le Maire** – *Tous les ans, il y a la présentation des résultats de la coopération qui est faite au Conseil Municipal. Donc, vous aurez l'occasion de la voir.*

N° 27 – **Prestations de gardiennage et de surveillance. Approbation de 2 avenants n° 2 aux marchés.**

*Mme LOEILLET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du Conseil Municipal du 12 juillet 2012, la Mairie a approuvé les marchés à bons de commande à passer avec la société A.D.S.S. France pour les prestations et les montants suivants :

- Lot n° 1 : gardiennage de l'île Charlemagne et autres prestations de gardiennage sur le territoire communal pour un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 120 000 € H.T. par période (marché n° 12-223) ;

- Lot n° 3 : prestations de gardiennage de manifestations événementielles pour un montant minimum de 117 000 € H.T. et un montant maximum de 250 000 € H.T. par période (marché n° 12-225).

Par décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 10 avril 2013, la société A.D.S.S. FRANCE a fait l'objet d'une procédure de cession des actifs au profit de la société B.C.S. 45. Ainsi, par délibération n° 21 du Conseil Municipal du 24 mai 2013, lesdits marchés ont été transférés à la société B.C.S. 45 avec l'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître.

Cependant, par décision du Tribunal de Commerce d'Orléans du 26 novembre 2014, la société B.C.S. 45 a fait l'objet d'une procédure de cession des actifs au profit de la société AXCESS, à laquelle se substitue sa filiale SOCIETE NOUVELLE ALPHA SECURITE.

Lesdits marchés sont donc transférés à la société SOCIETE NOUVELLE ALPHA SECURITE avec l'intégralité des droits et obligations, nés ou à naître.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les avenants n° 2 de transfert, relatif au marché n° 12-223 de gardiennage de l'île Charlemagne et autres prestations de gardiennage sur le territoire communal pour un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 120 000 € H.T. par période, et n° 12-225 de prestations de gardiennage de manifestations événementielles pour un montant minimum de 117 000 € H.T. et un montant maximum de 250 000 € H.T. par période, à passer avec la SOCIETE NOUVELLE ALPHA SECURITE, sise 66 rue de la Pompe, 75 116 PARIS ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer lesdits avenants au nom de la Mairie ;**

**3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 28 – **Fêtes de Jeanne d'Arc 2015. Approbation d'une convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc. Attribution d'une subvention.**

**M. GABELLE** – *Comme tous les ans, il vous est proposé d'attribuer ...*

**M. le Maire** – *Depuis 1429, M. GABELLE !*

*(brouhaha et rires dans l'hémicycle).*

**M. GABELLE** – *Je sais que cela fait quelques années que je siége dans cette enceinte ...*

**M. le Maire** – *Vous vous en souvenez d'ailleurs de la première délibération !*

**M. GABELLE** – *Il vous est donc proposé d'approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc et la subvention qui va avec de 34 000 € au titre de l'année 2015.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Comme je l'avais souligné et demandé en commission, serait-il possible qu'enfin une jeune femme issue d'un lycée public puisse être choisie pour représenter Jeanne d'Arc et pourquoi pas issue de la diversité ? Puisque ce sont des valeurs qui doivent être portées et que cela ne doit pas être un clone d'une Jeanne d'Arc rêvée qui date de 1429 ! Merci.*

**M. le Maire** – *Je vous répondrais mais Mme FOURCADE a demandé la parole.*

**Mme FOURCADE** – *Merci. Dans le cadre des Fêtes Johanniques, manifestation contemporaine dans la lignée de celle qui honore Jeanne d'Arc depuis plus de 5 siècles, nous avons pu constater avec amertume la suppression du mot « pèlerinage » pour le remplacer par le vocable aseptisé de « parcours ».*

*Posture et décision unilatérale toujours des mêmes, saboteurs acharnés des fondements, de la culture française, car très franchement, de qui sont-ils les porte-paroles au sein de la société française ceux qui se sont livrés à cette énième provocation ? De quelle légitimité disposent-ils pour s'autoriser à détruire toujours plus notre héritage spirituel des générations passées ? Jeanne d'Arc représente un symbole fort pour les catholiques qui l'ont élevée parmi leurs saintes. Au nom de quoi ce symbole est-il attaqué ? De la laïcité ! Mais de quelle laïcité parle-t-on ? De cette laïcité à tiroir, de circonstance, orientée qui vomirait tout ce qui porte les fondements de la culture profonde et millénaire du peuple français pour s'accommoder par ailleurs avec une bienveillance suspecte d'atteintes constantes et outrancières à la laïcité par d'autres cultures et d'autres religions. Quel dessin inavoué suivent-ils ces pourfendeurs haineux de nos repères chrétiens ? Ils entendent nous priver de nos racines pour nous réduire progressivement au silence douloureux de tous ces déracinés qu'ils voudraient voir adopter toujours plus par la France, la déculturation insidieuse et planifiée sous le vocable angélique de vivre ensemble.*

*Un mot peut paraître un détail, mais brique après brique, ils déconstruisent la France. Le Front National entend dénoncer avec force la lâcheté complice des élus qui laissent agir le venin de la déconstruction en trahissant la volonté massive de ceux de tous bords qui les ont élus pour préserver leurs intérêts. La défense de notre culture en fait partie. Merci.*

**M. le Maire** – *Alors, la première question ... M. GABELLE, vous voulez intervenir ? Donc, la première question est celle de Mme TRIPET sur la sélection de la jeune fille qui va figurer Jeanne d'Arc. Toutes les candidatures sont les bienvenues et d'ailleurs, il y a eu des lycées publics qui parfois ont eu cet honneur d'avoir une jeune fille du lycée représentant Jeanne d'Arc. C'est arrivé. Aussi, si vous pouvez véhiculer le message que toutes les candidatures sont bienvenues, la Présidente d'Orléans Jeanne d'Arc s'y emploie au maximum et nous nous y employons également. Il faut dire aussi que tout le monde ne joue pas toujours le jeu. Or, nous, on ne demande que cela. C'est simplement ce que je peux vous dire. Après les membres du jury - et j'en fais partie -, on essaye de choisir avec la plus grande objectivité, je vous assure.*

**Mme TRIPET** – *J'ai tout à fait entendu votre réponse, elle me convient et effectivement je passerais le relais. Juste une petite remarque parce que je souriais à l'instant en entendant Mme FOURCADE. Je tiens à vous signaler qu'au Bénin, et en particulier à Parakou, la plupart des populations sont chrétiennes et moi qui suis française, depuis X générations de par mes parents nés sur le territoire français, nous sommes athées depuis des générations. Donc, vous comprendrez que le côté religieux de la chose puisse effectivement nous ennuyer. Et puisque vous parliez tout à l'heure d'attaque en commission, ce n'est pas « il » mais « elle ». Merci.*

**M. le Maire** – *Que puis-je ajouter ... Mme LEVELEUX, vous avez la parole.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Je n'avais pas du tout prévu d'intervenir sur cette délibération d'autant qu'elle a été remarquablement bien présentée par Jean-Pierre GABELLE, comme à son habitude depuis ....*

*(rires dans l'hémicycle).*

**M. le Maire** – *Il a eu le temps de peaufiner la présentation !*

**M. GABELLE** – *Vous n'êtes pas candidate pour Jeanne d'Arc quand même ? Rassurez-moi !*

*(rires).*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Mais pourquoi je vous rassurerais ? Je me suis un tout petit peu sentie visée dans les propos de Mme FOURCADE lorsque vous avez évoqué « les pourfendeurs haineux de nos repères chrétiens » car effectivement, j'ai demandé en commission à ce que le mot de « pèlerinage », tout simplement par souci de neutralité, soit remplacé par un terme moins évocateur à un caractère religieux. Pourquoi ? Il s'agit d'une subvention votée par le Conseil Municipal d'Orléans, conseil qui est neutre, qui représente des gens – Dominique l'a souligné – des athées, des chrétiens, des gens d'autres confessions, et par conséquent par souci de neutralité, je trouvais que ce mot « pèlerinage » prêtait un petit peu à confusion et donnait l'impression que la Ville sponsorisait une entreprise religieuse. Alors, cela ne veut évidemment pas dire qu'il faut enlever à la figure de Jeanne d'Arc la dimension chrétienne qui est la sienne. Ce n'est pas à une historienne de la religion que vous allez faire dire le contraire, Mme FOURCADE. Simplement ici, nous sommes des conseillers municipaux d'une Ville qui est laïque depuis 1905 avec la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Donc, ce n'est pas la peine d'agiter le chiffon rouge. C'était vraiment par souci de neutralité et je ne pensais vraiment pas que cela allait susciter une telle réaction qui me paraît totalement démesurée.*

**M. le Maire** – *Il y a parfois des choses comme ça qui suscitent des réactions que l'on n'avait effectivement pas envisagées. Cela m'est déjà arrivé aussi, vous savez.*

*Moi là-dessus, je suis très embarrassé parce que franchement, venez et chevauchez à mon secours, M. GABELLE !*

**M. GABELLE** – *Je ne suis pas du tout embarrassé et il se trouve qu'à cette commission, je n'ai pas pu y assister pour d'autres raisons.*

*(brouhaha).*

**M. GABELLE** – *Je « pèlerinais » peut-être ! Mais sachez que bien évidemment, nous en avons discuté avec la Présidente d'Orléans Jeanne d'Arc et vous connaissez son attachement aux Fêtes de Jeanne d'Arc et tout ce que cela représente. Elle n'a pas du tout été choquée de la remarque que vous avez faite. C'est pour cela que nous avons modifié entre temps la délibération qui vous est proposée.*

*(réaction hors micro de M. RICOUD).*

**M. GABELLE** – *Surtout que cela n'a rien d'un pèlerinage. C'est simplement pour découvrir les pas de Jeanne d'Arc dans les différentes villes.*

**M. le Maire** – *On mettait « pèlerinage » les années précédentes car je vous avoue que je n'ai pas l'intitulé précis de la délibération ? Donc, on va faire une exégèse des délibérations depuis 1429 pour voir ce que l'on dit.*

*Enfin, je pense effectivement que cela ne mérite pas cette réaction. En fait, je suis d'accord avec personne dans cette affaire là. Je ne suis pas tout à fait d'accord, Mme LEVELEUX, avec ce que vous dites parce que je pense aussi qu'on est dans une tradition multiséculaire et que personne ne se sent agressé ou quoi que ce soit parce qu'on met « pèlerinage ». Franchement, je le dis : cela ne me choque pas du tout car la France est ainsi faite. Alors, je ne suis pas d'accord non plus avec la réaction de Mme FOURCADE qui en fait tout un problème. Pardon, mais c'est un peu et même complètement disproportionné. De plus, je pense que sur le fond, on a tort d'aller vers un discours tout le temps aseptisé.*

*Je vais vous donner un exemple qui m'a frappé à la télévision concernant, vous savez, la crèche dans un conseil général. Je ne savais pas de quoi il s'agissait et donc j'ai regardé. Cela me paraît complètement absurde d'obliger un conseil général d'enlever sa crèche parce que c'est une tradition. Ce qui m'a beaucoup intéressé dans ce reportage qui n'était pas orienté, c'est l'interview d'un monsieur qui passait par là et qui visiblement – en tout cas, c'est comme cela qui le disait – était musulman. La question était : Cela vous choque t-il ? Et sa réponse fut : Non pas du tout, cela fait partie des traditions et c'est très bien. C'est-à-dire que l'on a monté en épingle un problème qui ne pose problème à personne. Alors si on veut continuer à cliver dans notre société, il faut continuer à avoir à mon avis ce discours aseptisé. On peut dire les choses, on peut les nommer, c'est ce qu'on a dit tout à l'heure dans le débat. D'ailleurs, le terme de « pèlerinage », comme l'a précisé M. GABELLE, n'est pas très juste car ce n'est pas un pèlerinage. Le terme ne me gêne pas du tout mais il se trouve que ce n'est pas non plus un pèlerinage. C'est pour cela que je suis embarrassé et donc je vais me taire car je n'ai pas de solution.*

M. GABELLE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Orléans Jeanne d'Arc a pour objet de contribuer par son action au maintien, à la défense et au développement des traditions johanniques.

Elle se propose d'organiser comme chaque année :

- la désignation de la jeune fille figurant Jeanne d'Arc (fin janvier/début février),
- le parcours sur les traces de Jeanne d'Arc auquel participe la jeune fille figurant Jeanne d'Arc et ses deux pages (en février),
- la cérémonie de remise de l'épée (le 29 avril),
- l'entrée de Jeanne d'Arc par la Porte Bourgogne et le spectacle ou les animations qui suivent (le 29 avril),
- la chevauchée de Jeanne d'Arc (le 1er mai).

Elle accompagne la Mairie pour les commémorations des 7 et 8 mai.

L'association participe également au comité d'éthique des Fêtes de Jeanne d'Arc qui veille au respect du sens, des valeurs et de l'histoire véhiculés au travers des différentes manifestations composant le programme.

Dans le cadre de l'organisation des Fêtes de Jeanne d'Arc 2015, la Mairie souhaite soutenir de nouveau l'association Orléans Jeanne d'Arc par l'attribution d'une subvention d'un montant de 34 000 € sous réserve de la réalisation des animations définies ci-avant et par l'apport d'un soutien logistique.

Une convention précisant les conditions et les modalités du soutien apporté par la Mairie est proposée.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1°) approuver la convention à passer avec l'association Orléans Jeanne d'Arc dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2015 ;**

**2°) en application de la convention, attribuer une subvention de 34 000 € à l'association Orléans Jeanne d'Arc au titre de l'année 2015 ;**

**3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;**

**4°) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 0241, article 6574, opération 0000832. »**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**M. le Maire** – *Tout le monde est finalement d'accord pour les Fêtes Johanniques à Orléans du 29 avril au 8 mai inclus.*

N° 29 – **Vie associative. Don de matériel éditique réformé des écoles aux associations. Approbation de la liste des associations attributaires.**

**M. GABELLE** – *Par délibération du 24 janvier 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire bénéficier les associations orléanaises du matériel éditique réformé. Il a donc été procédé à une consultation et de nombreuses associations ont répondu en ce sens.*

*Concernant le matériel non affecté, il vous est proposé de le donner à l'association Le Tremplin pour le démantèlement et le recyclage.*

**M. le Maire** – *La parole est à M. GRAND.*

**M. GRAND** – *Je salue cette initiative en sachant que tout ce qui va vers le réemploi et le recyclage, cela va évidemment dans le sens de ce qui me paraît vraiment important pour notre Ville et d'une manière générale pour l'environnement. J'en profite pour signaler qu'il y a une mini ressourcerie, rue des Carmes, depuis quelques jours et pour quelque temps encore, et bientôt une ressourcerie dans l'agglomération orléanaise. Je vous engage donc à aller rue des Carmes voir ... à la suite de la soirée des drones.*

**M. GABELLE** – *Comme quoi, il se passe beaucoup de choses rue des Carmes.*

**M. GRAND** – *C'est pour le coup très intéressant. Je vous remercie.*

*M. GABELLE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Par délibération du 24 janvier 2014, le Conseil Municipal avait décidé de faire bénéficier à des associations orléanaises du matériel éditique réformé des écoles, suite à un changement de prestataire informatique, soit pour leur usage, soit pour démantèlement et recyclage, suivant leur état.

Ce matériel était composé de 19 imprimantes et 75 photocopieurs classés par type de matériel en fonction d'un numéro de référence interne à la Mairie d'Orléans.

Un appel à projet a donc été lancé auprès des associations orléanaises. Une première proposition d'attribution du matériel a été effectuée dans l'ordre du classement du matériel et d'arrivée des demandes des associations. Puis, une nouvelle proposition d'attribution a été effectuée selon les mêmes critères aux associations qui ont sollicité plus d'une attribution. Ce processus s'est poursuivi pour les demandes complémentaires jusqu'à épuisement du stock du matériel ou des demandes des associations.

La liste des associations retenues sur cette base pour l'attribution d'un matériel réformé est annexée à la présente délibération.

Le matériel non affecté sera attribué à l'association LE TREMPLIN pour démantèlement et recyclage.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver la liste des associations retenues pour l'attribution d'un matériel réformé annexée à la présente délibération ;**

**2) approuver l'attribution à l'association LE TREMPLIN du matériel réformé non affecté pour démantèlement et recyclage ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités et signer les documents nécessaires pour l'attribution du matériel aux associations retenues. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**ANNEXE 1 A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015**

**1/ Liste des Associations attributaires d'un photocopieur**

Intitulé du matériel	Nom de l'Association attributaire
<b>Photocopieur</b> 22.P MP1600L L6806860966	<b>A.P.F.E.E.F. Orléans</b> (Association de Parents de Famille Espagnols émigrés en France)
<b>Photocopieur</b> 47.P MP1600 L6887261269	<b>ADTL</b> (Association Des Tunisiens du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 67.P MP1600 I6877260204	<b>ADTL</b> (Association Des Tunisiens du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 33.P MP1600 L6887261263	<b>AFL</b> (AU FIL DE LOIRE)
<b>Photocopieur</b> 6.P MP1600 6887261141	<b>AFTC.Centre</b> (Association de Familles de Traumatisés crâniens et de Cérébrolésés de la Région Centre)
<b>Photocopieur</b> 10.P AF1515 J9046911753	<b>AHLS</b> (Association des Habitants d 'Orléans La Source)
<b>Photocopieur</b> 38.P MP1600 I6886960904	<b>AIC</b> (ASSOCIATION INITIATIVES CITOYENNES)
<b>Photocopieur</b> 18.P MP1600 L6897160403	<b>association ACO</b> (Association Athlétic club Orléanais)
<b>Photocopieur</b> 44.P 3715+ 27001691	<b>CLTO Badminton</b> (Cercle laïque des tourelles d'Orléans Badminton)
<b>Photocopieur</b> 35.P MP1600 L6896560086	<b>CRF</b> (Croix-Rouge Française délégation territoriale du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 25.P DSm615 J9046911751	<b>CRF</b> (Croix-Rouge Française délégation territoriale du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 4.P DSm615 9046911731	<b>CRF</b> (Croix-Rouge Française délégation territoriale du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 7.P DSM615 J9046911726	<b>CRF</b> (Croix-Rouge Française délégation territoriale du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 3.P MP 1600 6896362547	<b>Croix Blanche Loiret</b> (Secouristes francais Croix Blanche Loiret)
<b>Photocopieur</b> 57.P MP2000 L7097261799	<b>Croix Blanche Loiret</b> (Secouristes francais Croix Blanche Loiret)
<b>Photocopieur</b> 68.P Mp3350 M6284300074	<b>Croix Blanche Loiret</b> (Secouristes francais Croix Blanche Loiret)
<b>Photocopieur</b> 30.P MP1600 L6887261139	<b>CSO</b> (Centre Subaquatique Orléannais)
<b>Photocopieur</b> 23.P MP1600 L6887261140	<b>ffepgv argonne</b> (ffepgv argonne)
<b>Photocopieur</b> 15.P MP1600 L6897160414	<b>IOSO</b> (INTER OMNISPORTS DES SOURDS D'ORLEANS)
<b>Photocopieur</b> 66.P Dsm615 J9046911756	<b>La Halliero</b> (La Halliero)
<b>Photocopieur</b> 2.P 1015 H6636505386	<b>LCVB</b> (LIGUE DU CENTRE DE VOLLEY-BALL)
<b>Photocopieur</b> 39.P MP1600L L6807260565	<b>MAISON SAINT EUVERTE</b> (robert vasset)
<b>Photocopieur</b> 14.P DSM618d J9247210345	<b>PASSERELLE SANTÉ</b>
<b>Photocopieur</b> 13.P MP1600 L6877161041	<b>RESPIRE</b> (regie de quartier Respire)
<b>Photocopieur</b> 55.P MP1600 I6866300253	<b>Restos du coeur 45</b> (Association départementale des Restos du coeur du Loiret)

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

Intitulé du matériel	Nom de l'Association attributaire
<b>Photocopieur</b> 9.P MP2000 L7087261575	<b>Restos du coeur 45</b> (Association départementale des Restos du coeur du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 29.P DSm618 J9147010046	<b>Restos du coeur 45</b> (Association départementale des Restos du coeur du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 40.P 1805 H6736300524	<b>Restos du coeur 45</b> (Association départementale des Restos du coeur du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 62.P Mp1600 I6877260034	<b>Restos du coeur 45</b> (Association départementale des Restos du coeur du Loiret)
<b>Photocopieur</b> 69.P DSm615 j9046911759	<b>UFCV</b> (Union Francaise des Centres de Vacances)
<b>Photocopieur</b> 54.P DSm615 j9046911727	<b>UFCV</b> (Union Francaise des Centres de Vacances)
<b>Photocopieur</b> 41.P Dsm618 J9147010067	<b>UFCV</b> (Union Francaise des Centres de Vacances)
<b>Photocopieur</b> 56.P 1805 H6736902103	<b>UFCV</b> (Union Francaise des Centres de Vacances)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 63.P MP1600 LL6866900647	<b>ACADEMIE FOOTBALL ORLEANS 45</b> (Académie Orléans-Loiret de Formation Professionnelle et Sportive)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 64.P MP2000 L7007161034	<b>ADSDF</b> (Association Diaspora Solidarité Développement France)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 53.P Mp3350 M6204800036	<b>ADSDF</b> (Association Diaspora Solidarité Développement France)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 21.P MP1600 L6867162926	<b>Aesco</b> (Aide à l'équipement scolaire et culturel)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 71.P MP2000 L7087261700	<b>Aesco</b> (Aide à l'équipement scolaire et culturel)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 70.P MP2000 L7066401665	<b>AFAL</b> (Amicale des Freres Akan du Loiret)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 17.P MP2000 L7077162104	<b>Aidaphi</b> (Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 8.P MP2500 M4492300151	<b>Aidaphi</b> (Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 43.P MP2000 L7066301771	<b>AJLA</b> (Association des jeunes du Laos et leurs amis)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 1.P DSM622 J8343900197	<b>AJLA</b> (Association des jeunes du Laos et leurs amis)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 49.P MP2000 I7006460378	<b>AMIS ET ENFANTS DU TOGO</b> (AMIS ET ENFANTS DU TOGO)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 60.P MP1600 I6866300007	<b>AMIS ET ENFANTS DU TOGO</b> (AMIS ET ENFANTS DU TOGO)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 24.P Mp4200SP W522J500871	<b>ASFHIA</b> (Association pour la Solidarité des Frères Handicapés d'Ici et d'Ailleurs)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 16.P MP2000 L7096261576	<b>ASSOCIATION ASSALAM</b> (ASSOCIATION ASSALAM)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 72.P MP2000 L7026360079	<b>B.G.O.</b> (Bibliothèque généalogique d'Orléans)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 58.P Mp2000 L7026361349	<b>BKO</b> (BUDOKAN KARATE ORLEANS)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 73.P Mp2000 L7086961958	<b>CAP EVASION</b> (ASSOCIATION CAP EVASION)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 42.P DSM620 K8266610725	<b>CAP EVASION</b> (ASSOCIATION CAP EVASION)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 52.P MP3350B m6213700062	<b>CMOHMS</b> (Cercle Michelet Orléans Halterophilie Musculation Santé)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 34.P MP2000 66400131	<b>CMOHMS</b> (Cercle Michelet Orléans Halterophilie Musculation Santé)

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

Intitulé du matériel	Nom de l'Association attributaire
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 32.P MP2500 4492200544	<b>CMOHMS</b> (Cercle Michelet Orléans Halterophilie Musculation Santé)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 26.P MP3350 M6204500425	<b>CSF</b> (Confédération Syndicale des Familles)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 75P MP2000 L7016660215	<b>ECURIE ORLEANS</b> (ECURIE ORLEANS)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 37.P MP3010 1073700069	<b>ECURIE ORLEANS</b> (ECURIE ORLEANS)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 11.P MP1600 L6866900167	<b>Entraide Protestante</b> (Association d'Entraide Protestante)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 48.P Mp3350 m6204800032	<b>MFR</b> (MFR de Chaingy)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 46.P DSm627 j8434700491	<b>RCA</b> (ASSOCIATION REFLET CŒUR D'AFRIQUE)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 20.P MP3350 M6204800020	<b>RCA</b> (ASSOCIATION REFLET CŒUR D'AFRIQUE)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 61.P MP2000 I7066401816	<b>SFD</b> (Santé Formation Développement)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 45.P MP3350 M6204200145	<b>SOFIA-SOLIDARITE</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 50.P Mp1600 L6867160932	<b>SOFIA-SOLIDARITE</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 28.P MP3350 M6284300036	<b>SOFIA-SOLIDARITE</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 74.P D427 H2510401968	<b>SOFIA-SOLIDARITE</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 65.P MP2000 L7077131030	<b>SOFIA-SOLIDARITE</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 36.P D422 H2403801503	<b>solembio</b> (SOLIDARITE EMPLOI ET BIO)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 12.P MP 4002 SP W522J500802	<b>ST MARCEAU ORLEANS TT</b> (ST MARC EAU ORLEANS TENNIS DE TABLE)
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 19.P MP2000 L7016760479	<b>USO TENNIS</b>
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 59.P MP2000LN L7007260417	<b>USO Tir</b> (UNION SPORTIVE ORLEANAISE DE TIR)

**2/ Liste des associations attributaires d'une imprimante**

Intitulé du matériel	Nom de l'Association attributaire
<b>Imprimante Jet d'encre</b> 49 HP PHOTOSMART 1000	<b>A.R.B.R.E.S</b> (ASSOCIATION ARBRES)
<b>Imprimante Jet d'encre</b> 8 HPD43560	<b>anim'madeleine</b> (anim'madeleine)
<b>Imprimante Jet d'encre</b> 70 HP D4300	<b>AON</b> (Alliance Orléans Natation)
<b>Imprimante Jet d'encre</b> 14 HP D5560	<b>Compagnie du Ginkgo</b> (Compagnie du Ginkgo)
<b>Imprimante Jet d'encre</b> 3 HP D5560	<b>FLAMENCO</b> (ASSOCIATION LE PATIO FLAMENCO)
<b>Imprimante Laser couleur</b> 5 DELL 1350 CNW	<b>CAFO</b> (Club Alpin Français d'Orléans)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 18 DELL 2350DN	<b>A.P.F.E.E.F. Orléans</b> (Association de Parents de Famille Espagnols émigrés en France)

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

Intitulé du matériel	Nom de l'Association attributaire
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 76 DELL 2350DN	<b>Aesco</b> (Association aide à l'équipement scolaire)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 25 DELL 2350DN	<b>AIC</b> (ASSOCIATION INITIATIVES CITOYENNES)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 24 HP P2055 DN	<b>AON</b> (Alliance Orléans Natation)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 12 HP 1320N	<b>association ACO</b> (Association Athlétic Club Orléanais)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 69 HP 1320N	<b>Baladins du Val de Loire</b> (Les baladins du val de loire)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 4 LEXMARK E232	<b>CAFO</b> (Club Alpin Français d'Orléans)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 89 HP 1320NW	<b>CCFD-Terre Solidaire</b> (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 59 DELL 2350DN	<b>CSO</b> (Centre Subaquatique Orléannais)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 61 DELL 2350DN	<b>ETOILE SAINT MARC</b> (ETOILE SAINT MARC)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 40 HP P1566	<b>La Halte</b>
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 39 HP P2055 DN	<b>ST MARCEAU ORLEANS TT</b> (ST MARCEAU ORLEANS TENNIS DE TABLE)
<b>Imprimante Laser N&amp;B</b> 13 DELL 2350DN	<b>USOPV</b> (USO patinage de vitesse)

**3/ Liste du matériel éditique attribué à l'Association LE TREMLIN**

Intitulé du matériel
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 51.P DSm615 J9046911749
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 31.P MP4000 M5482500432
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 5.P 2205 J0134300932
<b>Photocopieur avec meuble intégré</b> 27.P 2205 J0124800235

N° 30 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

**M. GABELLE** – *Il s'agit d'attribuer des subventions aux associations et organismes divers pour un montant total de 72 795 €.*

**M. le Maire** – *La parole est à Mme TRIPET.*

**Mme TRIPET** – *Nous souhaiterions demander un vote séparé en ce qui concerne les subventions pour l'action sociale, santé et handicap pour lesquelles nous souhaitons nous abstenir, sachant qu'elles sont en baisse de 5 %. Pour nous baisser des subventions au profit de la Banque Alimentaire, le Secours Populaire, le C.I.D.F.F. et Vie Libre alors que le mois dernier, il y avait une délibération concernant les personnes ayant des problèmes avec l'alcoolisme, cela ne nous semble pas très cohérent. Merci.*

**M. le Maire** – *Mme LEVELEUX, je crois.*

**Mme LEVELEUX-TEIXEIRA** – *Oui, c'est bien Mme LEVELEUX. En fait, c'était pour dire qu'on allait s'abstenir et si vous faites un vote séparé, je pense qu'on se joindra au vote de nos amis.*

*D'une part, on avait contesté le principe de baisse de 5 % des subventions aux associations et on considérait que ce n'était pas opportun de procéder ainsi. D'autre part, on observe quand même que cette baisse est très modulée selon les secteurs. En fait, il y a une hausse du secteur associatif sportif, qui est une bonne chose et encore une fois, nous sommes favorables à une augmentation du soutien aux associations sportives. Mais effectivement, on avait noté également une baisse assez sensible du soutien aux associations oeuvrant dans le secteur de la santé et du handicap. Donc pour cette raison là, on se joint à la demande de vote séparé et on s'abstiendra sur la partie handicap et santé.*

**M. le Maire** – *D'accord. M. GRAND.*

**M. GRAND** – *Je vais faire quelque chose d'un petit peu périlleux car j'ai une question sérieuse à poser, mais vous allez voir que le lien que je fais l'est beaucoup moins. L'association Vie Libre, à ma connaissance, est une association qui lutte contre l'alcoolisme et elle voit sa subvention baisser très fortement de 1 500 € à 350 €. J'ai fait un lien absolument inapproprié - mais c'est juste pour détendre l'atmosphère à la fin de cette soirée - avec la Confrérie Vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry qui elle, n'avait rien et qui a 2 845 € ! Je voulais savoir si c'était une décision de la Mairie de prendre partie et du coup d'aller vers cette association. Mais pour être très clair, c'est une plaisanterie !*

**M. le Maire** – *On a bien compris que vous le disiez avec humour.*

**M. GRAND** – *Je vous remercie.*

**M. le Maire** – *Mais d'ailleurs effectivement, cela ne manque pas d'humour ! Je vais néanmoins vous proposer de voter par partie, comme vous l'avez demandé. Pardon, Mme LECLERC souhaite la parole.*

**Mme LECLERC** – *Je voulais juste apporter un élément de réponse. Pour Vie Libre, c'est l'association qui, cette année, n'a sollicité que 350 € !*

**M. le Maire** – *Merci de cette précision, elle est importante. J'ajoute que pour le sport, c'est en fonction des critères que l'on connaît où il y a des critères qui sont complètement remplis, et à ce moment là, il y a la subvention. Parfois, il y a des clubs qui ne remplissent plus les critères et donc la subvention est corrigée, comme par exemple une descente de division pour les principaux clubs sous contrat d'objectifs. Je vais donc procéder au vote par partie.*

M. GABELLE, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 72 795 € pour l'exercice 2015.

## **A - ASSOCIATIONS**

### **- M. SANKHON**

### **Sports et loisirs**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>			
Soutien aux manifestations sportives			
U.S.O. Patinage Artistique	Organisation de la dernière épreuve du tournoi de France. Du 27 février au 1 <sup>er</sup> mars 2015 Patinoire d'Orléans	-	3 500
U.S.O. Judo - Jujitsu	Gala international "le retour des samourais" Samedi 14 mars 2015 Palais des Sports	-	13 000
U.S.O. Patinage de vitesse	Challenge et Coupe de la Ligue 10 & 11 janvier 2015 Patinoire d'Orléans	500	500
C.L.T.O. Badminton	Challenge international de Badminton Du 26 au 29 mars 2015 Palais des Sports	10 000	9 500
A.S. Université Orléans Voile	Préparation et participation aux championnats de France et d'Europe de voile universitaire  Novembre → Mars stage de préparation 9 mars → Championnats de France Cherbourg 14 mars → Championnats d'Europe Cherbourg	-	300
Jeunesse Arts Martiaux	Organisation de la Coupe de France de lutte Contact Samedi 18 avril 2015 Palais des Sports	900	1 000
		<b>TOTAL</b>	<b>27 800</b>

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputations : fonction 40, article 6574, service gestionnaire CSPO,  
et fonction 40, compte 20 421, programme 03 C500, service gestionnaire CSPO.

**- Mme SAUVEGRAIN** **Ressources**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2015	
Association Sportive de la Mairie d'Orléans et de l'AggLO	Subvention de fonctionnement.	7 933	
<b>TOTAL</b>		<b>7 933</b>	

(avis de la Commission Budget et Ressources)

Imputation : fonction 020, compte 6574, service gestionnaire HSOC.

**- Mme ANTON** **Développement Durable**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
SOLEMBIO	Subvention exceptionnelle	-	1 500
<b>TOTAL</b>			<b>1 500</b>

(avis de la Commission Développement Durable)

Imputation : fonction 830, nature 6574, opération 08B268, service PPEH.

**- Mme de QUATREBARBES** **Proximité et cadre de vie**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Comité des Fêtes de l'Argonne	Subvention de fonctionnement.	-	1 900
<b>TOTAL</b>			<b>1 900</b>

(avis de la Commission Proximité et Cadre de Vie)

Imputation : fonction 824, article 6574, service gestionnaire PDVQ.

**- Mme GRIVOT**

**Evénementiel**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
Confrérie Vigneronne des Chevaliers d'Orléans-Cléry	Subvention versée à l'occasion des Fêtes de la Saint Vincent.	-	2 845
<b>TOTAL</b>			<b>2 845</b>

(avis de la Commission Culture, Promotion du Territoire et Tourisme)

Imputation : fonction 024, article 6574, service gestionnaire CEVE.

**B - AUTRES ORGANISMES**

**- M. MONTILLOT**

**Education**

Coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)
		2015
Maternelle Roger Toulouse	Projet cinématernelle Période de réalisation : 18 novembre 2014	15
Maternelle Bastié Boucher	Projet cinématernelle Période de réalisation : novembre 2014, janvier et avril 2015	216
Elémentaire René Guy Cadou	Projet « école et cinéma » Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	114
Elémentaire Charles Pensée	Projet « école et cinéma » Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	146
Maternelle Gaston Galloux	Projet « école et cinéma » et cinématernelle Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	53
Elémentaire Jardin des Plantes	Projet école et cinéma Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	351
Elémentaire la Madeleine	Projet « école et cinéma » Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	375
Elémentaire Lavoisier	Projet « école et cinéma » Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	53
Maternelle René Thinat	Projet école et cinéma et cinématernelle Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	321
Maternelle René Thinat	Projet concert JMF Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	130
Elémentaire René Guy Cadou	Projet concerts JMF Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	225
Maternelle Gaston Galloux	Projet spectacle au théâtre Gérard Philipe Période de réalisation : 04 décembre 2014	93
Elémentaire Pierre Ségelle	Projet réalisation d'une fresque murale Période de réalisation : février à juin 2015	500
Elémentaire Les Aydes	Projet Prix littéraire 2014/2015 Période de réalisation : année scolaire 2014/2015	250
Elémentaire Les Aydes	Projet spectacle au théâtre de la tête Noire Période de réalisation : 26 janvier 2015	94
Maternelle René Thinat	Projet spectacle de Noël Période de réalisation : 12 décembre 2015	420

Coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2015	
Elémentaire Charles Péguy	Projet cinéma au Pathé Place d'Arc Période de réalisation : 19 décembre 2015	190	
Elémentaire Gutenberg	Projet spectacle de Noël au cirque Gruss Période de réalisation : décembre 2014	360	
Elémentaire Nécotin	Projet ateliers au Musée des Beaux Arts Période de réalisation : 8 et 15 janvier 2015	86	
Maternelle Nécotin	Projet spectacle musical Période de réalisation : 9 février 2015	480	
Maternelle La Cigogne	Projet sortie à la ferme Saute Mouton Période de réalisation : 12 mai 2015	250	
<b>TOTAL</b>		<b>4 722</b>	

(avis de la Commission Education, Prévention et Réussite Educative)

Imputation : fonction 213, article 6574, service gestionnaire FEDU.

**- Mme ODUNLAMI Jeunesse**

Nom	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
XX	Bourse Projet Jeune : Concert de métal à l'Astrolabe	-	1 000
<b>TOTAL</b>			<b>1 000</b>

(avis de la Commission Sport, Jeunesse et Animation dans les Quartiers)

Imputation : fonction 422, compte 6714, service gestionnaire CJEU.

**C - TOTAL :**

- Subventions aux associations : 41 978 €
- Subventions aux autres organismes : 5 722 €

Après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 47 700 € pour l'exercice 2015 ;

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**- Mme LECLERC**

**Action sociale, santé et handicap**

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2014	2015
<b>SOCIAL</b>			
Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles	Subvention de fonctionnement	5 600	5 320
Banque Alimentaire	Subvention de fonctionnement	8 000	7 600
Parentèle	Subvention de fonctionnement	800	800
Secours Populaire Français	Subvention de fonctionnement	7 000 3 000 *	6 650
Jonathan Pierres Vivantes	Subvention de fonctionnement	500	500
		<b>Sous-total</b>	<b>20 870</b>
<b>SANTE</b>			
Vie libre	Subvention de fonctionnement	1 500	350
AIDES	Subvention de fonctionnement	1 500	1 425
Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé du Centre	Subvention de fonctionnement	-	500
		<b>Sous-total</b>	<b>2 275</b>
<b>HANDICAP</b>			
Donneurs de voix Bibliothèque sonore	Subvention de fonctionnement	1 000	950
Association Pour les Aveugles et Déficients Visuels d'Orléans	Subvention de fonctionnement	2 000 *	1 000
		<b>Sous-total</b>	<b>1 950</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>25 095</b>

\* Subvention exceptionnelle

*(avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités)*

Imputations : fonction 512, nature 65748, service gestionnaire FMSH,  
et fonction 520, article 6574, service gestionnaire FCAS.

**Après avis de la Commission Santé, Famille et Solidarités, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver l'attribution des subventions présentées dans le tableau ci-dessus pour un montant total de 25 095 € pour l'exercice 2015 ;**

2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie.

ADOPTE PAR 46 VOIX.  
IL Y A 9 ABSTENTIONS.

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT URBAIN

N° 31 – Projet intra-mails. Campagne de ravalement obligatoire. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

**Mme CHERADAME** – *Il s'agit des ravalements de façades à moins que le terme de lifting vous apparaisse le plus approprié. Ceci étant, cela a pour mission d'embellir la Ville. Avec cette délibération, ce sont donc 7 subventions qui seront accordées.*

**M. le Maire** – *Je me doutais que M. RICOUD souhaiterait intervenir.*

**M. RICOUD** – *Je ne vais pas intervenir sur la question que l'on pose régulièrement : Derrière les façades, est-ce qu'on s'y penche ? Je profite quand même de l'occasion pour vous demander si vos réflexions avancent. Non, j'ai lu comme tout un chacun l'article paru dans le journal local sur ce monsieur qui a bien du mal à faire face aux dépenses avec ses modestes ressources. Je l'ai appelé et il m'a dit qu'il avait été contacté par les services de la Mairie et qu'on allait peut-être vers une solution. Aussi lorsqu'on s'abstient sur ce type de délibération, je crois que l'on n'a pas tort. Il y a des situations difficiles et notre abstention montre qu'il faut les prendre en compte. Merci.*

**Mme CHERADAME** – *Effectivement, j'ai écrit à ce monsieur pour lui dire qu'on lui suggérerait d'avoir un travail par partie sur le ravalement des façades avec la copropriété. Il semble que ce soit le chemin qui soit en train de se mettre en place. C'est une très bonne chose. Ce sont effectivement des coûts importants. Ceci étant, la subvention de la Ville est vraiment au regard de ces coûts et quand il y a des surcoûts, d'autres subventions supplémentaires existent. On est donc vraiment dans un accompagnement total avec, à chaque fois, des mises en œuvre, des délais qui peuvent être accordés. On le fait régulièrement et généralement, on trouve toujours des solutions.*

**M. le Maire** – *Je crois vraiment qu'on est sensible à cette question là et qu'on fait le maximum pour ne pas créer de problèmes. Il y a aussi le vote des copropriétés et donc, on est également limité. On fait le maximum au cas par cas quand il y a des questions telles que celle que vous évoquez.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 27 janvier 2012, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, ont récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent donc être allouées.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

1) approuver l'octroi de sept subventions pour ravalement de façade conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 80 028 € ;

**2) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndic concernés ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;**

**4) imputer les sommes correspondantes sur le budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire UUSL. »**

**ADOPTE PAR 50 VOIX CONTRE 3.  
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**



N° 32 – **Quartier Argonne - Nécotin - Belneuf. Ensemble pavillonnaire du Clos Notre-Dame. Action de rénovation urbaine. Redéfinition des espaces collectifs, fermeture et déclassement de venelles publiques.**

**Mme CHERADAME** – *Il s'agit de la redéfinition des espaces collectifs au niveau du Clos Notre-Dame où les Résidences de l'Orléanais vont vers un programme de résidentialisation et même de vente d'une partie du patrimoine. Il y a donc des réhabilitations qui vont se mettre en œuvre, des déclassements de venelles sans compromettre le maillage et le cheminement des piétons et des régularisations de clôtures. Il s'agit également de céder une partie de venelle à un particulier. L'ensemble de ces points sont détaillés dans la délibération.*

**M. le Maire** – *Merci. La parole est à M. LECOQ.*

**M. LECOQ** – *Après les venelles de La Source, ce sont celles de l'Argonne parce qu'il y a aussi un problème d'insécurité de fermer ces venelles, il me semble.*

*Je crois quand même que ces venelles de quartier ont un charme et une histoire à Orléans. Je cite la délibération : « Considérant la problématique sécuritaire », c'est donc également qu'il y a un problème d'insécurité dans ce dossier. Alors, on ne peut pas encore reculer devant le problème de l'insécurité dans ces quartiers et dans ces venelles. De plus, je pense qu'on ne peut pas régler le problème en fermant les venelles, parce que c'est également une partie intégrante de la délibération. On ne fait que de déplacer la délinquance finalement car ce problème aussi existe.*

*Evidemment, on a proposé des solutions au niveau de la Police Municipale avec des patrouilles dans ces quartiers, particulièrement la nuit d'ailleurs. Enfin, il y a une question d'actualité qui est à l'ordre du jour et dont on parle de plus en plus, c'est d'armer également nos policiers municipaux, comme cela se fait dans beaucoup de villes et d'ailleurs, on en avait déjà parlé.*

*Donc, M. le Maire, pour nos concitoyens de La Source et de l'Argonne en l'occurrence, gardez les venelles, s'il vous plaît, et donnez enfin les moyens d'une politique de sécurité et sécuritaire adaptée aux besoins parce que c'est également la problématique dans cette délibération. Je vous remercie.*

**M. CARRE** – *Je ne vois pas bien la nature des réflexions, ce n'est pas du tout le même sujet. Sur les venelles, c'est simple, on fait régulièrement une vague de cessions et en général, c'est à la demande des habitants. Ces venelles ne sont pas utilisées et elles peuvent effectivement servir de pères dans les arrières de jardins et donc entraîner des éléments d'insécurité.*

*La solution la plus simple que l'on ait trouvée depuis maintenant des années, c'est de céder le bout de terrain correspondant à ces venelles qui de plus ne sont pas bien entretenues. C'est donc privatiser et à ce moment là, c'est beaucoup plus pratique.*

*On a eu un vrai débat à La Source à l'époque où l'on a commencé à mettre en place ce type de politique. Le problème était différent parce que c'est l'ensemble de la construction urbaine d'une partie de La Source qui repose sur le fonctionnement des venelles. Il y avait là effectivement des venelles principales que l'on n'a pas fermées, mais au contraire que l'on a confortées. Et puis certaines autres dont on a bien vu qu'elles étaient peu utilisées et qui ont été fermées. C'était un peu compliqué de les céder en l'occurrence, mais cela a été fait comme ça.*

*Sur l'Argonne, ce n'est pas le même sujet et cela n'a rien à voir avec les moyens de la police. Je pense que la Police Municipale – et elle le montre tous les jours – a d'autres choses à faire que de s'encombrer, de regarder dans toutes les venelles par où passent justement les personnes qu'elle est parfois en train de poursuivre.*

*C'est donc vraiment un souci d'efficacité globale et cela répond surtout à la demande des habitants, chose qui ne correspond pas à la proposition que vous faites.*

**M. LECOQ** – *J'ai peur qu'on ferme toutes les venelles progressivement.*

**M. CARRE** – *Mais non, ce n'est pas le sujet.*

**M. le Maire** – *Je ne vous ai pas redonné la parole, M. LECOQ. Non, mais c'est parce que M. GEFFROY voulait apporter sa contribution à ce débat.*

**M. GEFFROY** – *Merci M. le Maire. Effectivement, la réunion publique que l'on a pu tenir sur le sujet à l'Argonne a très bien montré que la demande émanait des habitants eux-mêmes, que les choix qui étaient proposés au terme des longs travaux, des longues discussions qui ont pu avoir lieu entre les habitants, les services, la mairie de proximité, les bailleurs propriétaires parfois de ces venelles a conduit à un très large consensus. Il y avait même, je crois me rappeler, une unanimité sur les choix proposés. Honnêtement, cela ne pose de problèmes à personne. En tout cas, je me réjouis que certains endroits aient pu être totalement privatisés et rendus à des riverains qui vont en faire une partie de leur jardin plutôt que ce soit un lieu d'activités illicites. C'est autant d'embêtements en moins pour la suite.*

**M. le Maire** – *Et pour vous rassurer, M. LECOQ, il ne s'agit pas de fermer toutes les venelles. Dans certains cas, quand il y a les problèmes qui sont évoqués à la demande des riverains, c'est de pouvoir effectivement prendre en compte la demande et de la traiter. Je peux vous dire que d'expériences, cela a été particulièrement utile dans certains cas.*

*Pardon, Mme ET TOUMI, excusez-moi, vous aviez demandé la parole.*

**Mme ET TOUMI** – *Merci M. le Maire. Initialement, nous souhaitions nous abstenir sur cette délibération. Et puis finalement, l'intervention de M. CARRE et de M. GEFFROY nous a convaincus et nous voterons pour, notamment pour les questions de sécurité et surtout du fait que cette privatisation des venelles soit une demande émanant des habitants. Merci.*

*Mme CHERADAME, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :*

« L'ensemble pavillonnaire du Clos Notre Dame, propriété de l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais, est situé dans le périmètre de la convention territoriale de l'Argonne.

Ce bailleur social s'est engagé sur un programme de réhabilitation. L'un des axes de sa stratégie patrimoniale, est la cession après travaux d'une fraction de son patrimoine, afin de favoriser l'accès à la propriété des occupants du parc social.

Dans ce cadre, la Mairie et l'O.P.H. ont travaillé sur la redéfinition des futurs espaces privés et les délimitations avec le domaine public.

De surcroît et considérant la problématique sécuritaire, il apparaît opportun de fermer au cheminement public certaines venelles non dénommées, notamment communales, tout en conservant une perméabilité suffisante de l'îlot. Ces venelles s'inscrivent entre les rues des Hautes Maisons, du Pot d'Argent et Malakoff. La trame constituée par les rues des Sonnettes, de la Poule Blanche et des 4 Coings, est ainsi confirmée comme cheminement secondaire.

Ces venelles publiques, ainsi désaffectées et déclassées, seraient incorporées au projet de résidentialisation et de réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage de l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais, sauf un tronçon cédé au riverain propriétaire de la parcelle cadastrée section CL n°295.

Le travail de géomètre a permis par ailleurs d'identifier certaines clôtures mal implantées, induisant des régularisations foncières avec l'O.P.H.

Les mutations vont donc porter sur :

- Des parties de venelles (avec terrain attenant, le cas échéant), identifiées en hachuré sur les plans annexées à la présente délibération numérotés de 1 à 10 :

- 124b, 125b, 126c et 127b (avec terrain), soit un total de 530 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,

- 145c, 146b, 147b, 148b, 149b, 150c, 151c, soit un total de 130 m<sup>2</sup>, sur plan n°3,
- 110b, 111b et 112b, soit un total de 71 m<sup>2</sup>, sur plan n°6,
- 191b, 192b et 193b, soit un total de 81m<sup>2</sup>, sur plan n°8,
- 178b pour 81 m<sup>2</sup>, sur plan n°10,

Soit une surface globale de 893 m<sup>2</sup> à déclasser, correspondant à 5 venelles.

• Des régularisations : Il s'agit de clôtures des logements sociaux implantées pour l'essentiel en retrait de la limite de propriété, le délaissé étant déjà aménagé et géré comme un espace public, à céder par l'O.P.H. à la Mairie, et correspondant aux emprises désignées comme suit sur les plans :

- c1 pour 47 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- c2 pour 32 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- c3 pour 9 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- c4 pour 19 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- c7 pour 26 m<sup>2</sup>, sur plan n°3,
- c8 pour 22 m<sup>2</sup>, sur plan n°3,
- c9 pour 19 m<sup>2</sup>, sur plan n°3,
- r1 pour 2 m<sup>2</sup>, sur plan n°8,
- c10 pour 116 m<sup>2</sup>, sur plan n°9,

Soit une surface totale de 292 m<sup>2</sup> à acquérir par la Mairie,

Sauf au droit de 14 pavillons dont les clôtures empiètent sur le domaine public, emprises désignées en quadrillé sur les plans numérotés, qu'il convient dès lors de déclasser :

- 114b pour 4 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- 123b pour 3 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- 126d pour 6 m<sup>2</sup>, sur plan n°1,
- 145b pour 17 m<sup>2</sup>, sur plan n°3,
- 100b pour 3 m<sup>2</sup>, sur plan n°8,
- 102b pour 28 m<sup>2</sup>, sur plan n°8,
- 199b pour 11 m<sup>2</sup>, sur plan n°8,
- 142b pour 22 m<sup>2</sup>, sur plan n°9,
- 143b pour 4 m<sup>2</sup>, sur plan n°9,
- 168b pour 14 m<sup>2</sup>, sur plan n°10,
- 177b pour 31 m<sup>2</sup>, sur plan n°10,
- 178c pour 7 m<sup>2</sup>, sur plan n°10,
- 182b pour 13 m<sup>2</sup>, sur plan n°10,

Soit 163 m<sup>2</sup> à déclasser et à céder à l'O.P.H.

Les mutations entre la Mairie et l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ne donnent pas lieu à versement de prix. Les emprises ont été évaluées par France Domaine suivant un avis en date du 28 avril 2014, sur la base de 35 euros le m<sup>2</sup>. Le prix convenu à ce titre avec le riverain est ainsi fixé sur cette base avec application d'un abattement de - 10 % prévu par l'avis des Domaines.

Préalablement et considérant la désaffectation par suite de la fermeture de ces cheminements, ou l'occupation privative antérieure lorsqu'il s'agit d'une régularisation, le Conseil Municipal doit également se prononcer sur le déclassement.

Vu les dispositions de l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant l'objectif poursuivi, à savoir la fermeture au passage public de venelles constituant un cheminement piétonnier secondaire, ou la régularisation de clôtures mal implantées ;

Considérant les plans parcellaires annexés à la présente délibération, lesquels définissent les parcelles provenant du domaine public à muter ;

Considérant que la désaffectation des venelles par suite de la fermeture de tout passage public ne compromet pas le maillage piétonnier dans l'îlot ni dans l'ensemble pavillonnaire de 166 logements ;

Considérant qu'il s'agit, pour les clôtures, de régulariser une situation antérieure et continue sans incidence sur l'utilisation de l'espace public ;

Considérant de surcroît que cette procédure s'inscrit dans le contexte d'une action de rénovation urbaine menée par le bailleur social l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais ;

Considérant que le déclassement de ces emprises, soit au total 1056 m<sup>2</sup>, répond à un intérêt public communal.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) prononcer le déclassement des emprises visées par la présente délibération conformément aux plans ci-annexés. Cette décision a un caractère exécutoire dès sa publicité et sa transmission en Préfecture au titre du contrôle de légalité ;**

**2) consécutivement et vu l'avis du service des évaluations domaniales France Domaine du 28 avril 2014, décider de céder :**

- à l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais, par voie d'échange, les emprises ainsi désaffectées et déclassées (pour une surface totale de 1 056 m<sup>2</sup>) ;
- au riverain, Monsieur LEBRUN, propriétaire de la parcelle CL n° 295, la partie de venelle désignée sous n° c295a au plan parcellaire n° 3 pour une surface de 61 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 1 930 €, après abattement de - 10% sur l'évaluation des Domaines, avec obligation de reconstituer une clôture dans la continuité de celle installée sur son terrain ;

**3) acquérir de l'O.P.H., par un échange foncier sans soulte, des emprises à intégrer au domaine public au titre de régularisations de clôtures implantées en retrait des limites cadastrales privatives, soit une surface totale de 292 m<sup>2</sup>. Ces emprises seront classées dans le domaine public communal ;**

**4) habiliter M. le Maire ou son représentant à signer les actes notariés dont les frais, émoluments et droits fiscaux seront supportés par moitié entre les coéchangistes et par l'acquéreur pour la vente au riverain ;**

**5) autoriser l'O.P.H. les résidences de l'Orléanais à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme, notamment pour la modification des clôtures, sans attendre la régularisation des transferts de propriété ;**

**6) imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 824, article 2111, opération 10A187, Service gestionnaire UUFC, ainsi que la recette sur les crédits inscrits au budget, fonction 824, article 775, opération 10A187, Service Gestionnaire UUFC. »**

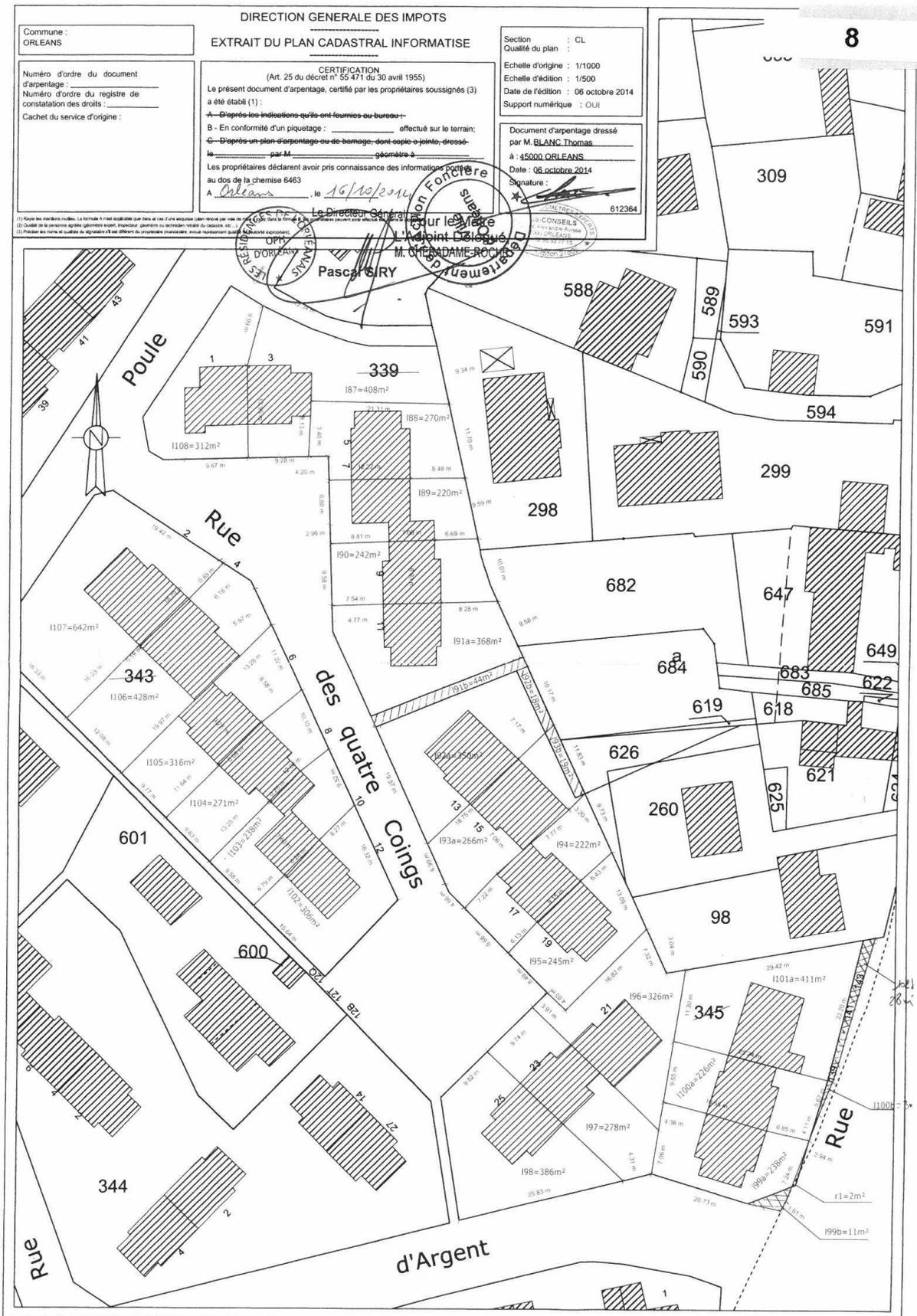
**ADOPTE PAR 53 VOIX.  
IL Y A 2 ABSTENTIONS.**

Ville d'Orléans  
- Séance du lundi 26 janvier 2015 -

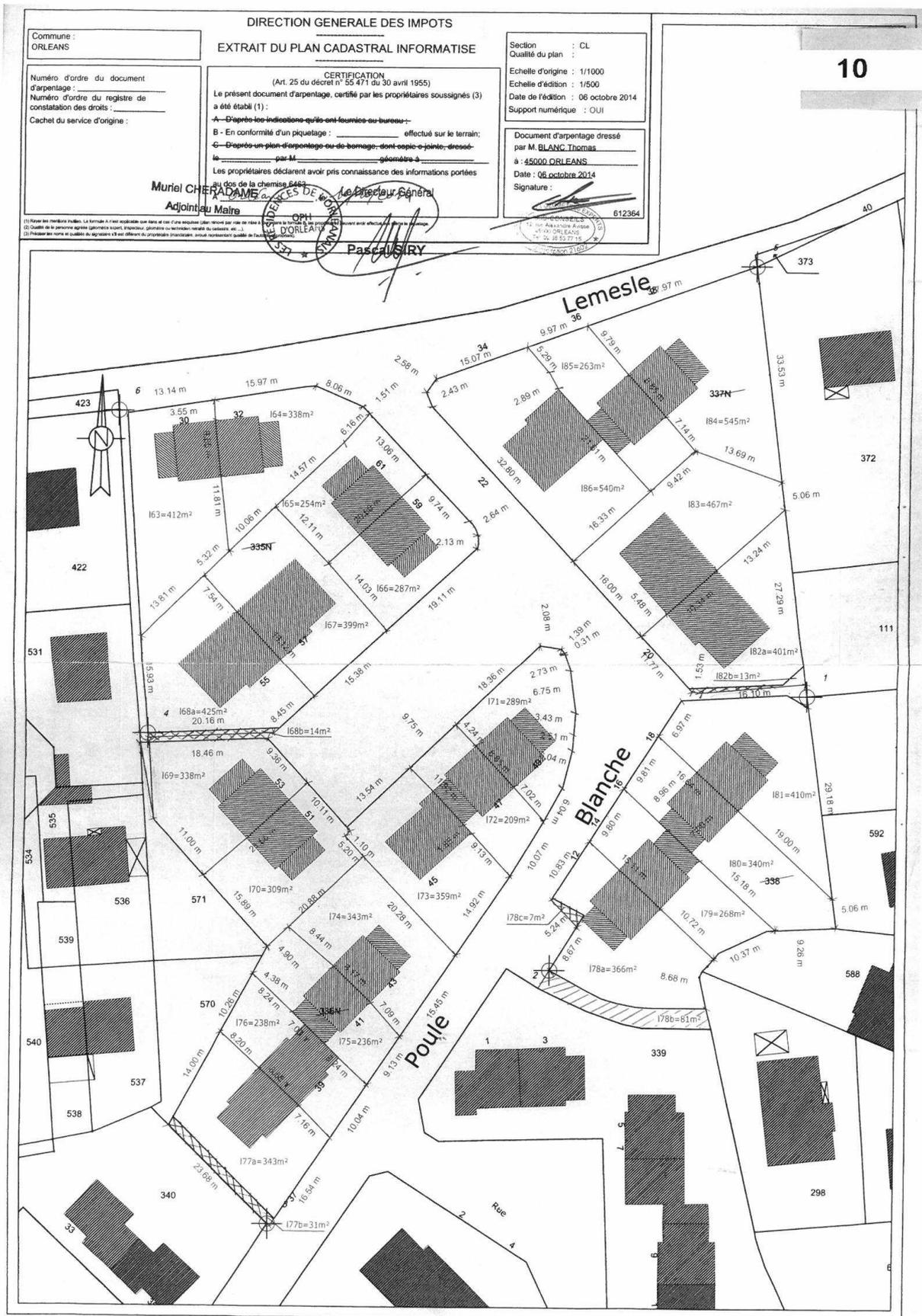












N° 33 – **Politique de la ville/insertion. École de la 2ème chance. Approbation d'une convention d'objectifs. Attribution d'une subvention.**

M. MONTILLOT, 4<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Créée le 13 novembre 2009 sous l'impulsion de la Mairie d'Orléans et de la Communauté d'Agglomération « Orléans - Val de Loire », l'association Ecole de la Deuxième Chance Orléans Val-de-Loire propose à des jeunes du bassin d'emploi de 18 à 25 ans, sortis du système scolaire depuis au moins 1 an sans qualification ou diplôme, issus notamment des quartiers prioritaires, un parcours de formation individualisé de 38 semaines dont 16 semaines de stages en entreprise, leur permettant une insertion durable sur le marché de l'emploi.

Afin de permettre à l'association de poursuivre son action en direction des jeunes, la Mairie s'est engagée à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 32 500 €, et par la mise à disposition de locaux entièrement rénovés et équipés situés dans l'ancien collège Etienne Dolet au 69 bis rue des Anguignis à Saint-Jean-le-Blanc.

En contrepartie, l'association s'est engagée à la réalisation d'objectifs formalisés dans le cadre d'une convention d'objectifs triennale, approuvée par délibération du Conseil Municipal du 20 mai 2011, et prorogée par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2014.

Au regard des résultats satisfaisants du dispositif, et suite à la labellisation « Ecole de la 2ème chance » de l'association fin 2013, il est proposé de poursuivre le soutien financier en sa faveur en définissant de nouveaux objectifs à cette collaboration.

Il est donc proposé de définir les modalités de ce partenariat dans une nouvelle convention d'objectifs prenant fin au 31 décembre 2017.

Cette convention fixe notamment le montant de la subvention au titre de l'année 2015 à 32 500 €.

Pour les années 2016 et 2017, le montant de la subvention versée par la Mairie à l'Association sera fixé chaque année par voie d'avenant.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Développement Economique, Emploi, Innovation et Ville Numérique, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver les termes de la convention d'objectifs à passer avec l'association Ecole de la Deuxième Chance Orléans Val-de-Loire ;**

**2) en application de cette convention, attribuer une subvention de 32 500 € à l'association Ecole de la Deuxième Chance Orléans Val-de-Loire au titre de l'année 2015 ;**

**3) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention ;**

**4) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 6574, chapitre 65, service FINS. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais. Désignation de représentants au Conseil d'Administration.**

**M. MARTIN** – *Il s'agit, au titre des administrateurs qui composent le collège des personnalités qualifiées, de prendre acte que M. SAURY, Maire d'Olivet, a fait savoir qu'il n'était plus en mesure de siéger au sein du Conseil d'Administration et de désigner Mme Sophie PALANT, Adjointe au Maire d'Olivet pour le remplacer.*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, vous souhaitez intervenir ?*

**M. RICOUD** – *Moi, je vote des deux mains et j'applaudis une telle délibération. C'est un peu ironique ce que je veux dire. Cela va permettre à Olivet de booster sa construction de logements sociaux !*

**M. le Maire** – *Je ne vous avais pas vu venir là. Je me disais : voilà, M. RICOUD, est féministe. Il s'est dit une femme remplace un homme. Je vous attendais là, mais pas sur le boost de la construction.*

**M. LEMAIGNEN** – *Olivet est en avance sur Chécy. Il y a 10 % à Olivet et 8 % à Chécy.*

**M. le Maire** – *Cependant, certains sont à zéro d'ailleurs, mais je ne vais pas les dénoncer. Je ne dirais rien, mais on a les noms en tête. Et nous, nous sommes entre 27 % et 28 %.*

*Je vous consulte. Alors, il y aura 56 votants puisque M. RICOUD vote des deux mains et il n'a pas de pouvoir pour le faire ! Ce sera donc une délibération exceptionnelle.*

*M. MARTIN, 2<sup>ème</sup> Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :*

« En application des articles L. 421-8 et R. 421-4 du Code de la construction et de l'habitation, le Conseil Municipal doit fixer le nombre de membres du Conseil d'Administration de l'Office Public d'Habitat (O.P.H.) Les Résidences de l'Orléanais et désigner ses représentants.

Par délibération en date du 17 avril 2014, le Conseil Municipal a donc fixé le nombre d'administrateurs de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais à 23, dont 6 élus municipaux, 7 personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales, et un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Parmi le collège des personnalités qualifiées, M. Hugues SAURY, Maire d'Olivet, a fait savoir qu'il n'était en mesure de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H., malgré l'intérêt qu'il porte au domaine du logement. Ainsi, il convient de désigner un nouvel administrateur au sein de ce collège.

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Aménagement Urbain et Logement, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) prendre acte de la démission de M. Hugues SAURY, Maire d'Olivet, du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais ;**

**2) désigner Mme Sophie PALANT, Adjointe au Maire d'Olivet, au sein du Conseil d'Administration de l'O.P.H. Les Résidences de l'Orléanais, en tant que personnalité qualifiée en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matière d'affaires sociales. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

## RESSOURCES

N° 35 – **Acquisition de véhicules légers particuliers, des accessoires et équipements. Approbation d'un marché après procédure négociée.**

*M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Considérant irrégulières les offres proposées par les candidats dans le cadre du marché pour l'acquisition de véhicules légers particuliers, des accessoires et équipements, la Commission

d'Appels d'Offres, lors de la séance du 30 septembre 2014, a décidé de relancer en procédure négociée le lot véhicules particuliers avec les deux candidats ayant proposé une offre. Après mise au point du dossier de consultation, une procédure négociée a été lancée en application de l'article 35-I-1 du Code des marchés publics pour l'acquisition de ces véhicules.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 janvier 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution inscrits à l'article 6 du règlement de la consultation à savoir :

- Etendue de la gamme (y compris en véhicules propres) et caractéristiques techniques (volume, charge utile, nombre de places, dimensions) des véhicules proposés (pondération : 40 %) ;
- Prix des fournitures apprécié au regard du devis quantitatif estimatif (pondération : 40 %) ;
- Performances environnementales des véhicules (essence, diesel, propres) : consommations, émissions CO2 en g/km, particules, etc... (pondération : 10 %) ;
- Délais de livraison (pondération : 10 %).

**Dans ces conditions, et après avis de la Commission Budget et Ressources et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marchés relatif à l'acquisition de véhicules légers particuliers, des accessoires et équipements à passer avec la société CITROEN FRANCE, sans montant minimum et pour un montant maximum de 200 000,00 € T.T.C. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget de la Mairie. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 36 – **Insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux. Approbation d'un marché après procédure adaptée.**

*M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle d'habitants d'Orléans durablement exclus du marché du travail, et après mise au point du dossier de consultation, la Mairie a lancé en procédure adaptée un marché en application de l'article 30 du Code des marchés publics pour la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 15 janvier 2015, a procédé à l'examen des offres selon les critères d'attribution définis à l'article 6 du règlement de la consultation, à savoir :

- 1) La pertinence de la démarche d'insertion (pondération : 55 %), appréciée au regard :
  - du dispositif d'accompagnement et de soutien socioprofessionnel envisagé (sous-pondération : 20 %),
  - du dispositif prévu pour l'encadrement technique des salariés en insertion (sous-pondération : 15 %),
  - du public en insertion visé par les prestations objet du marché (sous-pondération : 10 %),
  - du projet social de l'entreprise (sous-pondération : 5 %),
  - des objectifs affichés en termes d'insertion sociale et professionnelle pour les salariés en insertion (sous-pondération : 5 %) ;
- 2) Le coût des prestations d'entretien ménager intégrant le coût du dispositif d'insertion sociale et professionnelle (pondération : 30 %) ;

- 3) La méthodologie pour satisfaire les aspects techniques propres aux activités supports appréciée au regard de la pertinence du nombre d'heures d'intervention, des annexes au cahier des clauses techniques particulières, et des fiches techniques fournies (pondération : 15 %).

**Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget et Ressources, et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) approuver le marché relatif à l'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la commune d'Orléans, durablement exclus de fait du marché du travail, par la réalisation de prestations d'entretien ménager de divers bâtiments communaux, à passer avec ORLEANS INSERTION EMPLOI, d'une durée de 16 mois, pour un montant de 72 393,90 € net de T.V.A. ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : TDOM, fonction 020/30, compte 6283. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 37 – **Archives municipales. Numérisation de procès-verbaux du Conseil Municipal et de registres d'état civil. Demande de subvention.**

*M. PEZET, Conseiller Municipal Délégué, s'exprime ainsi :*

« Les archives municipales conservent et communiquent des documents d'archives intéressant l'histoire d'Orléans et de ses habitants. Afin de favoriser leur conservation tout en permettant au plus grand nombre d'y accéder, la Mairie procède à des opérations de numérisation depuis 2002 et de mise en ligne sur Internet depuis 2011.

En 2015, il est proposé de poursuivre la numérisation des registres d'état civil et des procès-verbaux du Conseil Municipal. L'opération portera sur le registre des naissances de 1914, les registres des mariages de 1914 à 1923, les registres de décès de 1923 ainsi que sur les registres des délibérations de 1901 à 1913, de 1921 à 1938 et de 1946 à 1963. L'objectif est de favoriser les recherches en histoire locale.

Le coût de l'opération portant sur près de 30 000 vues est estimé à 6 500 € T.T.C.

Cette opération permettra de rendre ces documents consultables sous forme numérique en salle de lecture, et, dans la limite autorisée par la Commission nationale de l'informatique et des libertés, sur le site Internet [www.archives.orleans.fr](http://www.archives.orleans.fr).

Ces dépenses entrent dans le champ des actions subventionnables par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

**Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**1) solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention au taux le plus favorable pour la numérisation de registres d'état civil et de registres de procès-verbaux de délibérations ;**

**2) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires et notamment pour signer toute convention relative à l'attribution de la subvention au nom de la Mairie ;**

**3) imputer la recette sur les crédits inscrits au budget de la Mairie, fonction 323, article 1321, opération 13B009, service gestionnaire AARC. »**

ADOPTE A L'UNANIMITE

**M. le Maire** – Mes chers collègues, j'ai une question orale de M. RICOUD.

**M. RICOUD** – M. le Maire, mes chers collègues, cette question porte sur le projet de fermeture de la crèche Lavoisier à La Source.

*Tout à l'heure, dans le petit débat que nous avons eu sur le recensement, j'avais listé ce qui avait été créé et ce qui avait été fermé. J'avais oublié la piscine découverte qui fait partie de ces structures qui rendaient beaucoup de services aux habitants de La Source et qui a été fermée l'hiver dernier. Je rappelle qu'elle avait été cédée, il y a de cela plusieurs années, par l'A.S.P.T.T. à la Ville dans un état remarquable et qu'au fil du temps, elle s'est dégradée et que la Ville a fini par la fermer.*

*Maintenant, voici ma question orale. Sans aucune concertation avec les parents et les employés municipaux, la décision de fermer brutalement et unilatéralement la crèche Lavoisier a été prise. Présent à la réunion d'information du 8 janvier dernier, à la demande des parents, Mme LECLERC a pu se rendre compte que cette fermeture est fortement contestée par les parents.*

*De l'avis de toutes et tous, parents et employé(e)s municipaux, cette crèche fonctionne parfaitement. Les enfants s'y sentent bien avec du personnel de qualité. La mixité y est respectée. Pourquoi casser ce qui fonctionne bien ? Pourquoi fermer cette crèche alors qu'elle est totalement occupée ?*

*Je ne comprends pas cette fermeture alors que la population de La Source, comme on l'a dit tout à l'heure dans le débat sur le recensement, avec le Grand Projet de Ville qui arrive à son terme, est en augmentation.*

*Lors de cette réunion, Mme LECLERC nous a indiqué que des financements seraient fléchés vers d'autres structures hors de La Source. Pourquoi pas sur la crèche Lavoisier, des travaux étant nécessaires ? Je rappelle que des problèmes de toiture ont été signalés il y a très longtemps par les parents qui siègent au conseil d'établissement.*

*En conséquence, je souhaite que cette fermeture soit suspendue et qu'une concertation soit engagée avec les parents qui ont été mis devant le fait accompli.*

*De plus, je me suis un peu renseigné par rapport à l'Hôpital. Dans le cadre du Nouvel Hôpital, il a été construit 3 crèches, 2 sont occupées et la troisième ne le serait pas. Elle aurait un coût élevé au titre du fonctionnement. J'en déduis que, pour « occuper » cette crèche, on est prêt à sacrifier Lavoisier. Je pense que ce n'est pas le bon choix. Les personnes qui amènent leurs enfants à Lavoisier, qui est une crèche de milieu de quartier, n'ont peut-être pas les moyens d'aller à l'Hôpital. Enfin, il y a certains éléments qui mériteraient, M. le Maire, qu'on se mette autour d'une table avec les parents qui sont prêts à discuter avec vous de cette question. Enfin, je vais vous remettre 817 signatures qui ont été recueillies ces derniers jours.*

**M. le Maire** – Il ne s'agit pas de 800 demandes de places en crèche tout de même ! Sinon, cela m'inquiète. Enfin remarquez, cela serait bien aussi. La parole est à Mme LECLERC pour vous répondre.

**Mme LECLERC** – Dans les points positifs du quartier, M. RICOUD, vous avez oublié de mentionner la construction à venir et donc l'ouverture prochaine d'une maison de santé pluridisciplinaire dans laquelle la Ville met toute son énergie.

*Je tiens également à rappeler l'investissement de 500 000 €, il y a deux ans maintenant, pour*

*la crèche de la Bolière située de l'autre côté de l'avenue. Donc on ne peut pas dire que la Ville n'accompagne pas le quartier de La Source.*

*Quant à votre mot utilisé concernant l'annonce « brutale », nous sommes début janvier, certes l'annonce peut surprendre, mais nous ne sommes pas dans la rapidité de l'exécution puisque c'est quand même cet été. Aussi, cela laisse plusieurs mois pour organiser et accompagner les familles dans le remplacement de leurs enfants ainsi que l'accompagnement des agents.*

*Je voulais aussi vous dire que le service Petite Enfance doit pouvoir s'adapter aux besoins des familles tout en prévoyant également les besoins d'accueil du jeune enfant à plus longue échéance. Le défi est donc double puisqu'il faut à la fois satisfaire les parents d'aujourd'hui, mais aussi anticiper les besoins de demain sur l'ensemble du territoire et pas uniquement sur un quartier. Il nous faut prendre en compte aussi l'offre globale qu'elle soit publique ou privée. D'ailleurs, nous en tenons compte puisque nous nous sommes engagés à créer 80 places supplémentaires d'ici la fin du mandat sur les quartiers que l'on appelle « en tension ». Le respect des besoins des enfants et des parents est au cœur de nos préoccupations, mais nous sommes aussi redevables de l'utilisation de l'argent public. De plus, vous n'êtes pas sans ignorer que nous vivons des temps de fortes contraintes budgétaires, en raison notamment des baisses de dotations d'Etat, et il est vrai que la décision de fermer la crèche Lavoisier qui, et vous l'avez signifiée et je le redis, nécessite au moins – je dis bien au moins – 400 000 € de travaux ne serait-ce qu'effectivement pour la toiture. La rénovation entière n'a pas été calculée mais c'est déjà une somme importante. Il nous revient donc d'adapter l'offre aux besoins du quartier et cela a été murement réfléchi et on s'est appuyé sur une observation fine des besoins des familles.*

*Pour vous donner quelques chiffres, dans certains quartiers, la demande est actuellement forte sur Saint-Marceau, Dunois, Gare, Centre Ville. Cela représente 65 % des demandes globales. D'autres secteurs sont en devenir comme le secteur Est, c'est-à-dire la Z.A.C. de la Fontaine, le Clos Sainte-Croix. En revanche, à la lecture des demandes et des listes d'attente, le quartier de La Source - et ce malgré les chiffres du recensement que l'on a pu voir - est beaucoup moins sollicité pour un accueil régulier du jeune enfant. Seulement 8 % des demandes que ce soit en crèches collectives ou en crèches familiales.*

*Le constat que nous faisons est en fait la typologie des demandes d'accueil du jeune enfant qui évolue dans ce quartier. Ce sont des demandes de contrats courts, de temps partiels, surtout de haltes-garderies. A La Source, la solidarité familiale joue aussi pleinement son rôle. Mais in fine, les familles de ce quartier optent souvent pour un accueil mixte et finalement réduit par rapport à d'autres contrats plus longs sur d'autres structures. C'est pourquoi au regard de toutes ces évolutions, nous avons créé en 2014 le premier lieu d'accueil parents-enfants sur le quartier de La Source qui est géré par le C.C.A.S. 40 familles fréquentent ce lieu. C'est un lieu anonyme, les familles n'ont pas d'inscription à faire, elles passent un temps ensemble. Cela accompagne la parentalité et cela accompagne aussi le jeune enfant à une entrée à l'école.*

*Par ailleurs, comme vous l'avez évoquée, il y aura aussi l'ouverture prochaine d'une 3<sup>ème</sup> crèche de l'Hôpital de 60 places, crèche qui ne sera pas spécifiquement réservée aux agents hospitaliers. Cela nous permettra effectivement d'y réserver des places pour les Orléanais.*

*Je voulais revenir aussi sur ce que vous avez évoqué à propos de la mixité. J'avoue que je ne comprends pas bien. Moi, je vous invite à venir visiter les autres établissements petite enfance de la Ville car la mixité, elle se trouve dans tous les établissements avec des taux horaires très différenciés selon les ressources des familles. Et puis, ce sera l'occasion aussi de rencontrer les professionnels de la petite enfance qui, je tiens à le préciser et vous le dites vous-même, la crèche fonctionnait très bien, les professionnels de la petite enfance étaient vraiment à l'écoute des familles et à l'écoute des enfants, mais c'est le cas partout. A aucun moment, nous n'avons remis en cause le professionnalisme et le travail des professionnels dans cette structure. Si vous voulez visiter d'autres structures, vous y trouverez de la mixité et des professionnels compétents au service des enfants et des familles.*

*Enfin, je voulais vous assurer que l'on met tout en œuvre pour garantir des conditions d'accueil optimales pour les enfants qui seront replacés dans les autres structures et ceci en lien avec Mme SAUVEGRAIN pour garantir au personnel de la crèche Lavoisier des mobilités au sein des autres*

crèches.

**M. RICOUD** – *Ce que je conteste dans ce dossier, je le redis, il y a un conseil d'établissement et il faut qu'il joue son rôle. Il faut que les parents soient informés, qu'ils apportent leur contribution. Il faut essayer de trouver des solutions.*

*Tout à l'heure, Serge GROUARD a évoqué le fait qu'il fallait peut-être que les élus se remettent en cause avec ce qui s'est passé et que l'on soit plus proches des gens. Alors oui, je suis entièrement d'accord, mais n'est-ce pas l'occasion de revoir cette question et d'organiser prochainement une réunion avec les parents ?*

**M. le Maire** – *M. RICOUD, pour résumer ce que vient de dire très justement Mme LECLERC, il est clair que l'on peut revoir les parents, si cela est nécessaire, il n'y a pas de problème là-dessus, mais je dois dire que Mme LECLERC s'est beaucoup impliquée sur cette question, qui a quand même été vue et revue par les uns et les autres. Elle y a passé beaucoup de temps et on ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'échanges, mais peut-être n'est-ce pas suffisant et auquel cas, on poursuivra.*

*Simplement sur le fond, il y a une évolution à la baisse de la demande sur La Source, c'est le premier point, alors que l'on a des besoins qui sont insuffisamment satisfaits dans d'autres quartiers. Donc, on est là aussi pour avoir une répartition équitable des places.*

*Deuxième chose : la crèche Lavoisier, vous l'avez dit d'ailleurs fort justement vous-même, a des problèmes de structures et on va engager des dépenses très importantes pour la remettre en état, alors que - et vous le dites également vous-même - on a des besoins sur les écoles, etc, et qu'aujourd'hui plus qu'hier les budgets sont contraints.*

*Donc, le choix que nous faisons, qui me paraît très cohérent, c'est de dire regardons comment évolue la demande sur La Source. Nous avons une opportunité avec l'Hôpital avec des crèches flambant neuves, superbes, magnifiques - je vous invite si vous ne l'avez pas fait à les visiter, ce sont des bijoux -. L'Hôpital a été dans une logique de dire, pour l'instant parce que la demande des agents hospitaliers n'est pas suffisante, on fait au maximum deux crèches sur les trois possibles. Je me situe il y a quelques mois et d'ailleurs, je précise que la deuxième crèche n'était pas totalement remplie. Pour faire simple, on était à une et demie. Et puis on a bien anticipé les choses me semble-t-il, avec les déménagements de Porte Madeleine qui se poursuivent dès ce début d'année et qui font que la deuxième crèche se remplit. Il reste désormais la troisième. Nous, qu'est-ce que l'on fait ? Je demande à l'Hôpital d'ouvrir la troisième crèche qui compte 60 berceaux, ce qui est important ! Donc, à mesure que les déménagements vont continuer de Porte Madeleine sur le Nouvel Hôpital d'Orléans (N.H.O.), ces places vont être partiellement utilisées et non en totalité. Donc, on dit : c'est quand même un peu bête de dépenser beaucoup d'argent, nous, pour remettre en état une crèche qui est vieillissante – c'est quand même un comble pour une crèche d'ailleurs ! – et qui va nous coûter beaucoup d'argent en réinvestissement alors que l'on a une crèche flambant neuve non totalement utilisée à côté avec le Nouvel Hôpital.*

*Aussi, je demande au service du C.C.A.S. de se mettre en relation avec le N.H.O. et que la Ville puisse utiliser en partie la troisième crèche. C'est ce qui est maintenant validé, acté. Donc, il y aura des berceaux réservés à la Ville d'Orléans. Et je dis, Michel RICOUD, que si nous ne satisfaisons pas à toute la demande car elle est parfois aussi difficile à mesurer et à anticiper bien sûr, donc à ce moment là, nous pourrions solliciter le N.H.O. pour avoir des places supplémentaires dans la troisième crèche. Auquel cas, je pense que c'est de la bonne gestion de l'argent public. C'est une réponse à la demande et aux besoins des personnes, parce qu'on a des crèches magnifiques – on a envie de redevenir bébé quand on voit ces crèches – et donc plutôt que d'être obligés de faire des dépenses lourdes, et bien on fait de la mutualisation avec l'Hôpital qui s'y retrouve aussi d'ailleurs puisque nous allons lui apporter des financements car en effet, il est normal que l'on puisse financer en partie la troisième crèche. Cela me paraît être de bonne gestion, d'intelligence et c'est gagnant-gagnant pour tout le monde. Alors, peut-être ne l'a-t-on pas, mais je pense que si, mais on va y revenir pour expliquer cela. Sachant que d'ailleurs la crèche Lavoisier, a priori pour les deux tiers des petits qui y sont, vont aller à l'école en septembre prochain. Donc aujourd'hui, la demande pour l'année prochaine, elle est très faible sur Lavoisier, j'en profite pour le dire. Elle doit être de 8 ou 9 ou quelque chose comme cela. Alors, je ne sais pas si elle*

*pourrait être à moitié vide, mais imaginez cette hypothèse : on va dépenser des centaines de milliers d'euros pour remettre cette crèche en état et on ne le fera jamais aussi bien qu'une crèche neuve, parce qu'il y a des normes qui évoluent, enfin tout ce que vous savez aussi bien que moi. Or là, on a une solution qui me paraît tout à fait satisfaisante. Et je termine en disant que dans ce mandat, nous allons créer un petit peu partout sur la Ville des places de crèches supplémentaires parce qu'il y en a besoin. Tout cela est en gestation, c'est en cours pour 80 ou 90 places. C'est en tout cas l'objectif que l'on se fixe. C'est beaucoup pour aider les parents qui en ont besoin. Et on reprendra contact avec les parents s'ils le souhaitent pour expliquer et revenir sur tout cela, il n'y a pas de soucis.*

**M. RICOUD** – *Donc, si je puis me le permettre, vous êtes d'accord pour que l'on puisse rediscuter.*

**M. le Maire** – *Mais bien sûr.*

**M. RICOUD** – *Dernière petite remarque ironique : Dans votre programme, ce n'était pas inscrit que vous fermeriez la crèche !*

**M. le Maire** – *On avait pris l'engagement d'augmenter le nombre global de places en crèche en ville et on va tenir cet engagement, voilà.*

*Bien, mes chers collègues et j'en suis désolé, mais la séance est levée. Je vous souhaite une bonne soirée.*

\*  
\*   \*  
\*

*La séance est levée à 21h 20.*

\*  
\*   \*  
\*